

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mardi 14 avril 2026

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 3457

2^e séance 3505

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

203^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 14 avril 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. **Accueil des otages libérés** (p. 3460)
2. **Démission et remplacement d'une députée** (p. 3460)
3. **Questions au Gouvernement** (p. 3460)

PROTOXYDE D'AZOTE (p. 3460)

M. Philippe Bolo

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

COÛT DES CARBURANTS (p. 3461)

M. Nicolas Meizonnet

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie

TRAVAIL LE 1^{er} MAI (p. 3461)

Mme Nicole Dubré-Chirat

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

TRAVAIL LE 1^{er} MAI (p. 3462)

M. Hadrien Clouet

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

M. Hadrien Clouet

SITUATION AU LIBAN (p. 3463)

M. Jean-Paul Lecoq

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

SÉCURITÉ À MENTON (p. 3464)

Mme Alexandra Masson

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

Mme Alexandra Masson

FERMETURES DE CLASSES (p. 3465)

Mme Dorine Bregman

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

SANTÉ MENTALE DES JEUNES (p. 3465)

M. Jean-Claude Raux

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

TRAVAIL LE 1^{er} MAI (p. 3466)

M. Bernard Chaix

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

CONDAMNATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL (p. 3467)

Mme Gabrielle Cathala

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS (p. 3468)

M. Stéphane Viry

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics

TRAVAIL LE 1^{er} MAI (p. 3468)

M. Laurent Marcangeli

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

ÉDUCATION PRIORITAIRE (p. 3470)

M. Aurélien Lopez-Liguori

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

FERMETURE DE CLASSES EN MILIEU RURAL (p. 3471)

Mme Josiane Corneloup

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

SANTÉ MENTALE DES JEUNES (p. 3472)

M. Denis Fégné

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

PÉRISCOLAIRE PARISIEN (p. 3472)

Mme Catherine Ibled

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

DÉFENSE DU PLANNING FAMILIAL (p. 3473)

Mme Sandra Regol

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Mme Sandra Regol

Suspension et reprise de la séance (p. 3474)

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

4. Simplification de la vie économique (p. 3474)

PRÉSENTATION (p. 3474)

- M. Christophe Naegelen, rapporteur de la commission mixte paritaire
 M. Stéphane Travert, rapporteur de la commission mixte paritaire
 M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat
 M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique

MOTION
 DE REJET PRÉALABLE (p. 3477)

- M. Gérard Leseul
 M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire
 M. Emmanuel Maurel (GDR)
 M. Olivier Fayssat (UDR)
 M. Matthias Renault (RN)
 Mme Marie Lebec (EPR)
 Mme Claire Lejeune (LFI-NFP)
 M. Laurent Lhardit (SOC)
 Mme Lisa Belluco (EcoS)
 Mme Geneviève Darrieussecq (Dem)
 M. Thomas Lam (HOR)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3481)

- M. Emmanuel Maurel
 M. Olivier Fayssat
 M. Pierre Meurin
 Mme Marie Lebec
 Mme Anne Stambach-Terrenoir
 M. Laurent Lhardit
 M. Ian Boucard
 Mme Lisa Belluco
 Mme Louise Morel
 M. Thomas Lam

M. Laurent Mazaury

TEXTE
 DE LA COMMISSION
 MIXTE PARITAIRE (p. 3490)

Amendements n^{os} 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 rectifié

Suspension et reprise de la séance (p. 3492)

Amendement n^o 3

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 3493)

Suspension et reprise de la séance (p. 3493)

5. Sécurité, rétention administrative et prévention des risques d'attentat (p. 3493)

DISCUSSION GÉNÉRALE
(suite) (p. 3493)

- M. Sylvain Berrios
 M. Laurent Mazaury
 Mme Elsa Faucillon
 M. Olivier Fayssat
 M. Michaël Taverne
 Mme Stella Dupont
 M. Charles Rodwell, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République
 M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3498)

Article 1^{er} (p. 3498)

- M. Andy Kerbrat
 Mme Chantal Jourdan
 Mme Léa Balage El Mariky
 M. Florent Boudié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Rappel au règlement (p. 3500)

M. Ugo Bernalicis

Article 1^{er}
(suite) (p. 3500)

Amendements n^{os} 2, 71, 112, 141

6. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 3504)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

ACCUEIL DES OTAGES LIBÉRÉS

Mme la présidente. Je voudrais, chers collègues, que nous saluions ensemble les visages de la liberté : Cécile Kohler, Jacques Paris, Olivier Grondeau, Louis Arnaud et Benjamin Brière, présents aujourd'hui dans nos tribunes. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent, se tournent vers les tribunes du public et applaudissent vivement pendant plusieurs minutes.)*

Tous les cinq ont été retenus en otage en Iran. Ils se sont rencontrés aujourd'hui. C'est une grande émotion pour la représentation nationale de vous accueillir et de vous voir libres. Comme le dit Cécile Kohler, vive la vie ! *(Applaudissements.)*

2

DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'UNE DÉPUTÉE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Pascale Bordes, députée de la 3^e circonscription du Gard, une lettre m'informant qu'elle se démettait de son mandat de députée à compter du 13 avril 2026. Acte a été pris de sa démission qui sera notifiée au Premier ministre.

Par une communication du 13 avril 2026, le ministre de l'intérieur m'a informée que Mme Pascale Bordes est remplacée, jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale, par Mme Catherine Dellong Meng, élue en même temps qu'elle à cet effet. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)* Madame la députée, bienvenue à l'Assemblée nationale ! *(« Elle n'est pas là ! » sur divers bancs.)*

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

PROTOXYDE D'AZOTE

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Bolo.

M. Philippe Bolo. Merci, madame la présidente, pour cet hommage à celle et ceux qui ont retrouvé la liberté.

Monsieur le ministre de l'intérieur, pour ce qui sera ma dernière question au Gouvernement après neuf années sur ces bancs, je souhaite vous alerter sur un phénomène en pleine explosion, qui ne peut plus être minimisé et qui n'a rien d'anodin : la consommation de protoxyde d'azote. Ce que certains présentent encore comme un simple divertissement est devenu un véritable fléau de santé publique. Aujourd'hui, plus d'un jeune de moins de 35 ans sur dix en a déjà consommé. Derrière l'image trompeuse du gaz hilarant, la réalité est tout autre : atteintes neurologiques graves, paralysies, pertes de sensations, troubles de la vision et de la coordination.

Ces usages mettent aussi en danger la vie d'autrui. Sous l'emprise du « proto », des conducteurs provoquent des accidents, parfois dramatiques, qui brisent des vies et endeuillent des familles.

À ces conséquences sanitaires s'ajoute un coût croissant pour la collectivité. Les bonbonnes abandonnées s'accumulent dans l'espace public, dégradent le cadre de vie, provoquent des explosions dans les incinérateurs, perturbent les chaînes de traitement des déchets et mobilisent, à grands frais, les services municipaux, les syndicats de déchets et les forces de l'ordre.

Face à une banalisation inquiétante, nous ne pouvons plus attendre. Des initiatives parlementaires émergent, des propositions de loi sont déposées, et le Gouvernement lui-même envisage de légiférer. Il est désormais impératif d'unir tous nos efforts pour adapter notre droit à ce défi. La réponse doit être globale : renforcer la prévention, encadrer strictement la vente, prévoir des sanctions dissuasives, donner davantage de moyens aux forces de l'ordre et créer de nouveaux délits pour l'inhalation, le transport sans motif légitime, la vente illégale et la conduite sous l'emprise de produit. Il s'agit d'endiguer un phénomène avant qu'il nous échappe, pour protéger notre jeunesse.

Je salue la campagne de prévention lancée par la ministre Marie-Pierre Vedrenne, qui entend montrer, par des images chocs, les dégâts causés par ce fléau. Quelles autres mesures concrètes et rapides le Gouvernement entend-il prendre pour stopper l'explosion de la consommation de protoxyde d'azote et répondre enfin à l'urgence sanitaire, sécuritaire et environnementale qu'elle représente ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Mme Anne-Cécile Violland applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Vous avez raison de souligner que le protoxyde d'azote et sa consommation, notamment par les plus jeunes, représentent un vrai fléau.

Nous avons pris le problème à bras-le-corps. Le projet de loi dit Ripost, qui sera débattu bientôt, comprend une série de mesures, parmi lesquelles la création de trois délits : transport de protoxyde d'azote sans motif légitime, consommation de ce produit et conduite sous son emprise, génératrice d'accidents. Il contient également une mesure de police administrative essentielle : la possibilité, pour les préfets, de fermer administrativement les commerces qui se livrent illégalement à la commercialisation de ce type de produits réservés à un usage particulier. Ce projet de loi sera très prochainement soumis à la représentation nationale, d'abord au Sénat puis à l'Assemblée.

En attendant, je ne veux pas laisser à penser que rien n'est fait : beaucoup de maires et de préfets prennent des arrêtés, mais la sanction reste contraventionnelle – c'est pourquoi il faut créer un délit. La consommation, d'ailleurs, pourra également faire l'objet d'une verbalisation, avec une amende forfaitaire délictuelle. Il faut, dans ce domaine, un choc d'autorité, et nous l'organisons.

Je vous rejoins sur un autre point : la réponse doit être globale et assortie de mesures de prévention. Je vous remercie à ce propos d'avoir salué l'action de la ministre déléguée Marie-Pierre Vedrenne qui parcourt le pays pour expliquer aux plus jeunes les risques, notamment sanitaires, liés à la consommation du protoxyde d'azote. Nous avons mis en ligne et diffusé à la télévision des vidéos chocs décrivant les conséquences de la consommation de ce produit.

Comptez sur nous pour poursuivre cette action déterminée contre la consommation de protoxyde d'azote ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

COÛT DES CARBURANTS

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Meizonnet.

M. Nicolas Meizonnet. Au nom du groupe Rassemblement national, je voudrais à mon tour saluer celle et ceux qui ont retrouvé la liberté.

Nouvellement élu maire de Vauvert, je tiens à exprimer l'honneur et la fierté que j'ai eus à représenter, pendant six ans, les habitants de la deuxième circonscription du Gard. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) J'adresse à tous les collègues – en particulier à ceux de mon groupe, avec lesquels j'ai partagé mon engagement – mes vœux de lucidité, de courage et de constance pour la réussite de la France. (*Mêmes mouvements.*)

Madame la ministre chargée de l'énergie, la guerre en Iran a brutalement rappelé une réalité que la Macronie a toujours refusé de voir : en matière de pouvoir d'achat, de souveraineté ou de croissance, l'accès à une énergie bon marché doit être une priorité absolue. Aujourd'hui, les Français renoncent à se déplacer, les petites entreprises voient leurs marges s'effondrer, les infirmières et les aides-soignantes sont en difficulté, les agriculteurs et les pêcheurs travaillent à perte. Partout, la même angoisse, celle de ne plus pouvoir suivre, à cause de factures qui ont explosé.

Et que fait l'État, à part prélever près de la moitié du prix de l'essence ? Rien ou presque rien. À court terme, vous espériez une baisse de 5 à 10 centimes par litre d'essence ; pour l'instant, c'est à peine 1 centime. À long terme, votre Gouvernement refuse toujours de relancer l'exploration de nouveaux gisements d'hydrocarbures, comme nous l'avions proposé.

Pour s'en sortir et soutenir l'activité, l'État doit planifier, revoir la gestion de ses stocks stratégiques et surtout faciliter l'accès à l'essence en la taxant moins. La proposition du Rassemblement national de réduire à 5,5 % la TVA sur l'énergie est plus que jamais d'actualité. Même pour les agriculteurs et les pêcheurs, déjà exonérés de taxes sur le carburant, les mesures prises restent largement insuffisantes. Des aides directes doivent être renforcées afin d'éviter la disparition de ces filières essentielles.

Ma question est donc simple : allez-vous enfin agir pour faire baisser durablement le prix de l'essence ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'énergie.

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie. Depuis le début de la crise, vous le savez, nous avons les yeux rivés sur ce qui se passe au Moyen-Orient – c'est par cela que vous auriez dû commencer. La situation est volatile, les prix fluctuant en fonction des prises de parole des chefs des grandes puissances, en premier lieu de Donald Trump.

Dès les premiers jours du conflit, nous avons réagi. D'abord, à la demande du Premier ministre, nous nous sommes tenus aux côtés des agriculteurs et des pêcheurs – vous l'avez souligné, ils traversent une phase difficile – ainsi que des transporteurs, leur apportant une aide d'urgence susceptible de rendre l'activité économique soutenable. En effet, il y va d'emplois, de salaires et d'autres enjeux sociaux importants. Nous adapterons ce dispositif autant que nécessaire dans les jours et les semaines à venir, suivant l'évolution de la situation – qui dépasse le cadre franco-français. Ces aides, nous l'avons dit, peuvent être reconduites et au besoin amplifiées.

Parmi les pistes pour faire baisser durablement le prix des carburants, vous évoquez la réduction de la TVA à 5,5 %, mais les 12 milliards d'euros que coûterait cette mesure ne sont pas financés dans vos propositions. (*Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Philippe Ballard. Si, si !

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée. Quant à l'exploration de nouveaux gisements d'hydrocarbures, nous avons un désaccord fondamental. Notre approche de l'énergie implique de décarboner et d'électrifier les usages et, pour cela, de recourir aux énergies renouvelables et à l'énergie nucléaire, certainement pas d'aller chercher de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz de schiste.

Néanmoins, de façon républicaine, je voudrais aussi vous souhaiter bon vent pour la suite de vos fonctions.

TRAVAIL LE 1^{er} MAI

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Dubré-Chirat.

Mme Nicole Dubré-Chirat. Je me joins à l'hommage à nos ex-otages. Vive la vie !

Monsieur le ministre du travail et des solidarités, vendredi dernier, l'Assemblée nationale examinait une proposition de loi attendue par des dizaines de milliers de commerçants dans notre pays. Le texte visait à permettre aux salariés de certains établissements et services de travailler le 1^{er} mai sur la base du volontariat. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Si cette date est symbolique – son caractère férié et chômé ne saurait être remis en cause –, elle représente aussi

une occasion de gain financier dans de nombreux secteurs : pour la seule journée du 1^{er} mai, la vente de muguet représente un chiffre d'affaires de 19,5 millions d'euros pour les fleuristes. *(Mêmes mouvements.)*

Alors que certains groupes d'opposition ont fait, une fois de plus, le choix de l'obstruction *(M. Inaki Echaniz applaudit)* sur un texte essentiel pour contribuer au dynamisme économique de notre pays, le vote d'une motion de rejet préalable aurait dû permettre la tenue cette après-midi d'une commission mixte paritaire. *(Les exclamations se renforcent.)* Le Gouvernement, sous la pression syndicale, a fait le choix de ne pas la convoquer. Je déplore cette décision : si le dialogue social, qui était possible depuis un an, doit être pris en compte, le respect des votes de notre assemblée l'est tout autant dans une démocratie parlementaire. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.)*

Le groupe Ensemble pour la République, emmené par son président Gabriel Attal, a toujours mis le travail au cœur de son action parlementaire. La liberté de travailler est fondamentale et c'est précisément tout l'enjeu de ce texte qui n'entrera pas en vigueur le 1^{er} mai prochain. Il me semble capital de ne pas laisser l'insécurité juridique en matière d'emploi de salariés persister à cette date.

Monsieur le ministre, qu'allons-nous répondre à ceux qui se lèvent tous les matins et ne comptent pas leurs heures, animés par la seule ambition, la seule volonté de travailler ? *(Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)* Le 1^{er} mai prochain, qu'allons-nous répondre aux artisans verbalisés à hauteur de 750 euros par salarié employé ?

Mme Sandrine Rousseau. C'est un jour férié !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ils n'ont qu'à respecter la loi !

Mme Nicole Dubré-Chirat. Pouvez-vous préciser les mesures que le Gouvernement a l'intention de prendre en cette matière ? Donneriez-vous des instructions afin de ne pas pénaliser injustement les artisans ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales, à l'approche de cette échéance, sont légitimes tout comme – vous l'avez souligné – les demandes visant à sécuriser la situation des salariés et des artisans, notamment fleuristes et boulangers. Vous connaissez la position du Gouvernement, que j'ai rappelée ce matin, à l'occasion d'une réunion de groupe à laquelle vous m'avez invité.

J'ai parfaitement conscience de la signification particulière du 1^{er} mai, de son statut spécial dans le code du travail, mais aussi de la nécessité de sécuriser juridiquement l'activité de nos fleuristes et de nos boulangers. Personne, ici, n'a voulu remettre en cause le caractère chômé, férié, rémunéré, pour l'immense majorité des salariés, du 1^{er} mai, ni – encore moins – voler le 1^{er} mai aux Français. *(« Oh ! » sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)* Notre objectif est clair et constant : apporter une réponse durable à ce problème. C'est la raison pour laquelle la méthode que nous suivons, avec le Premier ministre, depuis vendredi, l'est tout autant : privilégier un dialogue social de construction, ancré au plus près des réalités du terrain, pour trouver des solutions.

Mme Christine Arrighi. Quelles solutions ? La solution, c'est de ne pas y toucher !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. J'ai réuni hier les organisations syndicales, je rencontrerai tout à l'heure les organisations patronales, professionnelles et demain les fédérations professionnelles, notamment les fleuristes et les boulangers artisanaux. Les services du ministère seront informés des évolutions à venir, ainsi que des orientations retenues dans les accords de branche qui seront négociés.

M. Manuel Bompard. Ah !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Quand ces accords seront conclus, nous les inscrirons dans une loi.

M. Manuel Bompard. Ah !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Dès 2026, le problème sera réglé pour le 1^{er} mai 2027. Certes, la question du 1^{er} mai 2026 se pose, vous l'avez rappelé.

M. Pierre Cordier. Empêchez les inspecteurs du travail de travailler le 1^{er} mai !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Le Gouvernement activera tous les leviers à sa disposition pour garantir la sécurité et la sérénité du travail des commerces de proximité. Nous en appellerons à l'intelligence collective de toutes les parties prenantes. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN, EPR et Dem.)*

TRAVAIL LE 1^{er} MAI

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Le 1^{er} mai 2026 sera férié, chômé et payé ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – M. Olivier Faure applaudit également.)* Grâce à la mobilisation populaire, nous avons déjoué la manœuvre conjointe de la Macronie et du RN, qui voulaient revenir sur quatre-vingts ans de conquête sociale ! *(Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)* La lutte paie, le groupe EPR chouine, le ministre rame et nous, on respire. *(Mêmes mouvements.)* La lutte paie. C'est la victoire de ces millions de travailleuses et de travailleurs que vous vouliez envoyer au boulot dans deux semaines, contraints par leurs employeurs.

M. Sylvain Berrios. C'est le travail qui paie !

M. Hadrien Clouet. C'est la victoire des artisans que vous vouliez liquider en les mettant en concurrence avec les grandes enseignes le 1^{er} mai. *(Mêmes mouvements.)*

C'est la victoire des démocrates, horrifiés par vos manœuvres surnoises pour contourner l'Assemblée nationale.

Désormais, nous vous demandons une circulaire au parquet, pour que soit donnée suite à tous les procès-verbaux de l'inspection du travail. *(Mêmes mouvements. – Huées sur quelques bancs du groupe RN.)*

M. Sylvain Berrios. Vous allez envoyer la police ?

M. Hadrien Clouet. Arrêtez de huer l'inspection du travail, respectez les fonctionnaires !

Car vos contrôles ont toujours la même cible : les travailleuses et les travailleurs. Alors que, dans notre pays, le travail est dur, qu'il blesse, qu'il tue...

M. Ian Boucard. Le travail tue, maintenant !

M. Antoine Vermorel-Marques. C'est sûr que ça ne vous tue pas, vous !

M. Hadrien Clouet. ...que 45 % des salariés ont des problèmes psychologiques liés à leur travail, vous voulez les forcer à bosser une journée de plus. (« Oh là là ! » sur les bancs du groupe RN.)

M. Julien Odoul. C'est *Germinal* !

M. Hadrien Clouet. Ce qui rend malade, c'est votre politique (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*), c'est la fin des missions des CHSCT, c'est la liquidation de la médecine du travail, c'est l'abandon des malades du covid long. Pourtant, vous annoncez, monsieur le ministre du travail, 750 000 contrôles sur les salariés malades pour les envoyer de force au boulot.

M. Antoine Vermorel-Marques. C'est une caricature !

M. Hadrien Clouet. Nous ne parlons jamais d'acquis sociaux, mais de conquies sociaux car la bourgeoisie, là-bas (*L'orateur désigne de la main les bancs situés au centre et à droite de l'hémicycle*), ne désarme jamais. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Cela tombe mal, nous non plus, nous ne désarmons jamais.

M. Julien Odoul. Ça, on le sait !

M. Hadrien Clouet. Rendez-vous dans la rue, le 1^{er} mai, pour nous battre contre vous. (*Les députés du groupe LFI-NFP ainsi que quelques députés du groupe EcoS se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Je vous rassure, ce ne sont pas vos actions qui m'ont conduit à ajuster la position du Gouvernement. Ce qui me motive, c'est le respect de la démocratie sociale. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Sandrine Rousseau. Commencez par la mettre en œuvre, alors !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Oui, je souhaite approfondir le dialogue social avec les partenaires sociaux. C'est le sens de la réunion féconde que j'ai tenue hier et au cours de laquelle nous avons avancé. J'ai toujours été et je serai toujours un fervent défenseur du dialogue social, notamment pour les sujets liés au travail. Avec le Premier ministre, notre ambition reste la même : apporter une sécurisation juridique aux artisans qui veulent travailler le 1^{er} mai, comme ils l'ont toujours fait, notamment les boulangers et les fleuristes.

Le Gouvernement n'a jamais souhaité s'attaquer au 1^{er} mai, contrairement à ce que certains ont pu dire. (« Oh ! » sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)

M. Manuel Bompard. Jamais !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. J'ai parfaitement conscience de la signification sociale de ce jour particulier, et de son statut à part dans le code du travail et dans l'histoire de notre pays.

Je souhaite donc redire avec force l'attachement du Gouvernement à ce jour férié, chômé et rémunéré.

Mme Christine Arrighi. Arrêtez, vous allez nous faire rire ! Vous êtes ridicule !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Je tiens aussi à rappeler qu'il existe déjà des dérogations dans la loi, qui permettent à certains employeurs de faire appel à leurs salariés le 1^{er} mai afin d'assurer la continuité de l'activité des établissements dans lesquels elle ne peut être interrompue. Sur la base de ces constats, j'ai réuni les syndicats hier après-midi, je réunirai les organisations patronales ce soir à 17 h 30 et

demain les fédérations professionnelles, particulièrement celles des fleuristes et des boulangers artisanaux. Avec le Premier ministre, nous avons choisi de respecter le message exprimé par les partenaires sociaux, car le dialogue social est un principe essentiel de notre action pour apporter des solutions solides aux difficultés rencontrées par les Français.

Une intervention législative sera nécessaire pour boucler ce sujet du 1^{er} mai. Comme vous êtes, vous aussi, attaché au dialogue social, j'espère que vous le montrerez en votant l'accord conclu dans le projet de loi que nous présenterons bientôt pour réformer l'assurance chômage. (*M. Benjamin Lucas-Lundy s'exclame.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet. Il vous reste trois secondes, monsieur le député.

M. Hadrien Clouet. Merci, madame la présidente. (« *C'est fini !* » et protestations sur de nombreux bancs des groupes RN, EPR, DR, HOR et UDR, dont plusieurs députés désignent la pendule.) Pour nous, la France est le fruit d'une histoire sociale, pas un tiroir-caisse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

SITUATION AU LIBAN

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. Ma question s'adresse au Premier ministre. La semaine dernière, alors que s'amorçait le cessez-le-feu entre l'Iran et les États-Unis, l'armée israélienne a bombardé à cent reprises le Liban en moins de dix minutes : Beyrouth, sa banlieue, le Sud-Liban et la Bekaa, des quartiers densément peuplés, des zones civiles ciblées, sans avertissement, avec un bilan – qui ne cesse de s'alourdir – de plus de 300 morts et de 2 000 blessés. Ce schéma rappelle celui qu'a suivi l'armée israélienne en Iran. Le Gouvernement d'Israël ne fait pas la guerre à un régime en Iran ou à une faction politique armée au Liban, mais à tout un peuple et même à plusieurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS.*)

Israël a décidé de mener une guerre d'anéantissement, d'abord sur la Palestine, puis sur le Liban et enfin sur l'Iran, en violation totale du droit international, avec une violence inouïe, disproportionnée, indiscriminée. Pourtant, Israël bénéficie toujours du soutien sans faille, inconditionnel de ses alliés, qui lui donnent non pas le droit de se défendre, mais celui de bafouer toutes les règles du droit international, tout standard d'humanité. Qu'a fait la France pour arrêter ces massacres ? Elle a formulé de petites condamnations, mais aucune sanction. (*Mêmes mouvements.*) Ne nous dites pas, encore une fois, que vous avez participé à des négociations.

Oseriez-vous répondre cela aux familles des victimes libanaises des bombardements ?

Mme Christine Arrighi. Le ministre baille !

M. Jean-Paul Lecoq. Plusieurs fois, nous avons demandé la suspension de l'accord entre l'Union européenne et Israël. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS.* – *Mme Anna Pic et M. Olivier Faure applaudissent également.*) Cet accord comporte une clause spécifique relative au respect des droits humains. À quoi sert-elle si vous ne l'activez pas ? Soit ces vies ne valent rien, donc vous êtes d'accord, soit vous dites enfin stop et vous vous unissez à l'Espagne pour faire suspendre cet... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.* – *Les députés des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS ainsi que quelques députés du groupe SOC se lèvent et applaudissent ce dernier.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. La France reconnaît en Israël un peuple ami, un pays à la sécurité duquel nous sommes attachés depuis longtemps, un peuple qui a été frappé dans sa chair par l'attentat terroriste du 7 octobre. Mais la France condamne avec fermeté le Gouvernement israélien...

Mme Marie Mesmeur. Ah bon ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre. ...et la politique qu'il mène, chaque fois qu'elle contrevient au droit international et qu'elle hypothèque, ce faisant, la sécurité du peuple israélien.

Cela a été le cas – vous l'avez rappelé – le 8 avril, lorsque le Liban a été ensanglanté par des frappes massives qui, à Beyrouth et dans d'autres villes du pays, en moins de dix minutes, ont fait plus de 300 morts, qui s'ajoutent aux 1 500 morts depuis le début de la guerre d'Israël et des États-Unis contre l'Iran, ainsi que des destructions d'infrastructures, de villages et le risque d'une occupation prolongée du pays.

Mme Christine Arrighi. Ça, on le sait ! Que faites-vous, alors ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre. C'est le cas à Gaza, où l'aide humanitaire entre très insuffisamment, et ne parvient pas à la population gazaouie et palestinienne qui en a tant besoin.

Mme Farida Amrani. Mais oui ! Vous faites quoi, alors ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre. C'est le cas en Cisjordanie, où le Gouvernement israélien maintient un blocus financier inacceptable, alors que s'accélère la colonisation illégale et qu'explorent les violences des colons extrémistes, en toute impunité.

Mme Mathilde Panot. Des sanctions ! Pourquoi aucune sanction ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Face à cela, à plusieurs reprises, nous avons pris des sanctions, au niveau national comme au niveau européen.

Un troisième paquet de sanctions contre les colons extrémistes et violents est sur la table, mais il a été bloqué jusqu'à dimanche dernier par un vote, celui de la Hongrie.

Mme Marie Mesmeur. Des sanctions !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. La Commission européenne dispose d'autres outils, comme le réexamen de l'accord d'association proposé l'été dernier, que nous avons soutenu.

Mme Mathilde Panot. Contre les suprémacistes israéliens, vous ne faites rien !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Si la situation n'évolue pas, elle garde cette carte en main. En tout état de cause, le Gouvernement israélien doit changer sa politique, respecter le droit international et abandonner ses guerres sans fin. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.)*

Mme Mathilde Panot. Quelle honte !

SÉCURITÉ À MENTON

Mme la présidente. La parole est à Mme Alexandra Masson.

Mme Alexandra Masson. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur. C'est avec beaucoup d'émotion que, moi aussi, je vais poser ma dernière question au Gouvernement car,

dans quelques jours, je quitterai mon mandat de députée pour me consacrer pleinement à la ville de Menton et à l'agglomération de la Riviera française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Je ne pouvais pas partir sans vous interpellé une ultime fois sur le combat que je mène dans cet hémicycle depuis 2022, celui de la sécurité. Menton est une ville-frontière, en première ligne. Là-bas, les décisions prises ici, à Paris, ont des conséquences immédiates. Sur la frontière italienne, j'ai demandé des moyens renforcés pour la police aux frontières, afin de faire face à des flux migratoires persistants et à des réseaux de passeurs toujours plus organisés. Les réponses ont été tardives et insuffisantes.

C'est aussi la sécurité du quotidien qui se dégrade. À Menton, la police municipale est en sous-effectif chronique. Nos forces de l'ordre sont engagées, mais épuisées, par les missions toujours plus nombreuses qu'elles doivent assurer avec toujours moins de moyens. À cela s'ajoute un commissariat de Menton vétuste, qui ne permet ni un accueil correct du public ni des conditions de travail acceptables pour les fonctionnaires de police.

J'ai demandé des renforts et un engagement clair de votre Gouvernement en faveur de ce commissariat, mais vous m'avez répondu par courrier que les effectifs, certes insuffisants, ne seraient pas augmentés. Je vous le dis droit dans les yeux : c'est faire preuve d'un mépris total pour cette population qui n'en peut plus de ne pas avoir les moyens qu'elle mérite. *(Mêmes mouvements.)*

Ma question est simple : quand allez-vous enfin donner à Menton et à son agglomération les moyens humains et matériels nécessaires pour sa frontière, comme pour sa sécurité ? Faudra-t-il attendre 2027 et l'élection de Marine Le Pen pour que l'autorité de l'État soit rétablie ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. Inaki Echaniz. Elle est inéligible ! Elle ne sera pas élue !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Quelques remarques, madame la députée et maire de Menton, à la suite de votre question très générale. D'abord, en ce qui concerne le contrôle de la frontière franco-italienne, vous savez que nous déployons des moyens très importants et que nous réalisons beaucoup d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière. Nous avons des accords avec l'Italie qui nous permettent de les réadmettre, avec un taux très important de réadmission. Je me suis d'ailleurs rendu dans les Alpes-Maritimes pour visiter les effectifs en charge de ces sujets.

Concernant les effectifs de Menton, comme ceux qui sont déployés partout sur le territoire national, je rappelle que, depuis 2017, les forces de sécurité intérieure ont été augmentées de 12 000 agents, et que le dernier budget – celui que vous n'avez pas voté – proposait également une augmentation.

M. Jean-René Cazeneuve. Eh oui !

M. Laurent Nuñez, ministre. Ensuite, je veille personnellement – c'est ma responsabilité – à assurer une répartition qui corresponde à la délinquance.

Si vous aviez correctement lu le courrier que je vous ai envoyé, vous auriez vu qu'une comparaison permet de conclure que les effectifs de police de Menton sont à un niveau satisfaisant depuis 2016. Cependant, j'étudierai la situation avec vous, puisque vous êtes la nouvelle maire.

Les chiffres relatifs aux actions des fonctionnaires de police en matière de lutte contre la délinquance indiquent une évolution positive pour plusieurs items. Je m'en félicite et je salue leur travail.

En tant que ministre de l'intérieur, je me tiens à votre disposition pour échanger sur tous ces sujets, mais, comme j'ai l'habitude de le dire à vos collègues de groupe qui prennent un malin plaisir à ne pas me transmettre le thème de leur question, l'échange est plus sympathique quand j'en connais à l'avance le thème.

Mme Marine Le Pen. Arrêtez, vous allez nous faire pleurer !

M. Laurent Nuñez, ministre. Soyez assurée que tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité à Menton, comme partout ailleurs sur le territoire national.

Mme la présidente. La parole est à Mme Alexandra Masson.

Mme Alexandra Masson. Les 500 vacataires que vous recruterez pour traiter les titres de séjour, je les aurais préférés au service de la sécurité des Français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

FERMETURES DE CLASSES

Mme la présidente. Avant de lui donner la parole, je suis heureuse de souhaiter, en votre nom à tous, la bienvenue à Mme Dorine Bregman, devenue le 10 avril députée de la 7^e circonscription de Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Dorine Bregman. Merci, madame la présidente. J'ai l'honneur de poser ma première question au Gouvernement et j'en remercie mon groupe.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, ma collègue Chantal Jourdan vous a interrogé il y a quinze jours ; le président de notre groupe vous a envoyé un courrier, resté sans réponse ;...

M. Boris Vallaud. Tout à fait !

Mme Dorine Bregman. ...tous les élus socialistes se mobilisent auprès des communautés éducatives dans leur territoire. Face à votre obstination à supprimer 4 000 postes d'enseignants à la prochaine rentrée, nous ne lâcherons rien et nous continuerons à dénoncer votre casse de l'école publique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Concrètement, ces suppressions de postes sont autant de fermetures d'écoles, de baisses de dotations horaires globales, de fins de certains enseignements, de manques d'accompagnement pour les élèves les plus en difficultés, donc d'attaques envers l'école publique, partout sur le territoire – en ruralité, dans les quartiers prioritaires, les pays des océans, comme en milieu urbain – et ainsi envers notre société tout entière.

Je prends l'exemple d'une école de ma circonscription, dans le 11^e arrondissement de Paris. L'État annonce un effectif de 155 élèves, qui ne correspond pas à la réalité et ne prend pas en compte les dernières inscriptions : finalement, vingt et un élèves de plus y feront leur rentrée. Pourtant, vous avez été alerté, monsieur le ministre – par la directrice, les parents d'élèves, la Ville de Paris.

Vingt et un élèves, c'est une classe entière. Une classe que vous choisissez d'ignorer, au mépris de la qualité de l'enseignement et du bien-être des enfants. Comment justifiez-vous une telle sous-évaluation ? Comment pouvez-vous fermer une classe dans cette école, parmi tant d'autres, alors que

vos services sont parfaitement informés ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Cette décision n'est pas seulement injuste, elle est incohérente, dangereuse pour l'avenir des élèves et inacceptable pour les familles. Nos enfants méritent mieux que des calculs erronés et des portes qui se ferment.

Plutôt que de redonner du souffle à l'école publique, vous choisissez de l'affaiblir ;...

M. Boris Vallaud. Exactement !

Mme Dorine Bregman. ...plutôt que d'investir dans notre jeunesse, vous choisissez de la sacrifier. Vous rompez ainsi avec la promesse républicaine d'accueillir et d'émanciper toutes et tous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale. Je vous présente mes vœux pour votre nouveau mandat.

Vous avez souligné la situation démographique en général et celle de Paris en particulier. Je vous le dis pour la première fois, mais je le répète depuis plusieurs semaines : nous sommes dans une situation démographique générale alarmante. J'ai fait établir et publier des projections qui montrent que dans les dix prochaines années, nous perdrons 1,7 million d'élèves sur les 11,8 millions que compte notre pays.

Si on examine la situation à Paris, on constate une baisse de 20 % du nombre d'élèves en huit ans, et on estime à 30 % la baisse supplémentaire d'ici à 2035. Autrement dit, Paris aura perdu quasiment 45 % de ses élèves en quinze ans. C'est la réalité.

Nous essayons à la fois de tenir compte de la situation démographique et de diminuer le nombre d'élèves par classe. À Paris, pour rester sur le même exemple, il est passé, en l'espace de quelques années, de 23,7 élèves par classe à 20,1.

M. Erwan Balanant. 20,1 !

M. Édouard Geffray, ministre. Le taux d'encadrement dans l'académie de Paris est donc l'un des plus élevés.

M. Ian Boucard. Les Parisiens sont favorisés ! Ce n'est pas normal !

M. Édouard Geffray, ministre. S'agissant de l'exemple précis que vous avez évoqué, dans le cadre de la nouvelle carte scolaire des fermetures ont été annoncées – ainsi que des ouvertures, ne l'oublions pas. À ma demande, le conseil départemental de l'éducation nationale est revenu, après évaluation, sur une quinzaine de fermetures.

M. Pierre Cordier. Le conseil ne sert plus à rien !

M. Édouard Geffray, ministre. S'il s'avère que les calculs comportent des erreurs ou que de nouvelles inscriptions ont fait suite à des déménagements, il sera toujours possible de faire des ajustements, aux mois de juin et d'août, pour ouvrir des classes là où c'est nécessaire – y compris dans l'exemple que vous avez évoqué. Si besoin, nous le ferons. Mais n'oublions pas que nous subissons une chute démographique majeure, en particulier à Paris. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Raux.

M. Jean-Claude Raux. Vendredi 10 avril, dernier jour de cours avant les vacances scolaires, au lycée d'Ancenis-Saint-Géréon, une jeune fille de 15 ans, en classe de seconde, finit sa journée au bloc, opérée en urgence ; un garçon du même âge est mis en examen pour tentative d'assassinat, après lui avoir porté plusieurs coups de couteau. Durant les semaines qui ont précédé cette attaque, il était passé par les urgences psychiatriques : sa détresse psychologique était connue.

C'est la seconde fois en un an qu'une élève est poignardée dans un lycée en Loire-Atlantique. Une semaine plus tôt, à Nantes, 3 000 personnes étaient réunies pour une course organisée par Effervescence Jeunes, une association qui vise à prévenir le mal-être des jeunes, créée par les parents de Lorène après sa mort tragique. Aujourd'hui, ce sont des parents et des associations qui agissent et financent des projets là où l'État faillit.

Mon département, comme beaucoup d'autres, est largement sous-doté en matière de pédopsychiatrie : à peine plus de vingt lits d'hospitalisation pour 1,5 million d'habitants ! Dans ma circonscription, le pôle de psychiatrie infantile-juvénile est submergé par les demandes de consultation.

En 2025, puis en 2026, vous avez déclaré la santé mentale grande cause nationale. Mais derrière les discours, rien ! Le vide ! Cela fait des années que nous alertons sur les besoins qui n'ont jamais été aussi grands, surtout chez les jeunes, et sur les réponses qui restent si insuffisantes, pour ne pas dire absentes. Certains nous expliqueront qu'il faut des portiques et des uniformes. À l'ordre du jour de l'Assemblée nationale : fraudes, sécurité, répression, justice criminelle – rien sur la santé, encore moins sur la santé mentale, l'éducation ou la jeunesse ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR.*)

La meilleure façon de désarmer la main qui porte le couteau, c'est le repérage, la prévention, l'accompagnement.

Mme Clémentine Autain. Exactement !

M. Jean-Claude Raux. Il est urgent, vital même, d'entendre la détresse de toutes les familles concernées et des jeunes qui souffrent. Madame la ministre de la santé, qu'attendez-vous pour faire de la santé mentale une question réellement prioritaire ? (*Les députés du groupe EcoS se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Je vous remercie pour votre question. Elle fait suite à un drame qu'il ne faut pas politiser. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Mme Ayda Hadizadeh. Pourquoi est-ce que politiser serait une mauvaise chose ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. La santé mentale, en particulier de nos jeunes, est un enjeu pour le Gouvernement et notre société – vous avez raison. Comme l'a annoncé le Premier ministre, un nouveau délégué interministériel à la santé mentale et à la psychiatrie sera nommé prochainement. Ce n'est pas tout, car pendant qu'on échange, ici ou sur les réseaux, les gens agissent sur le terrain.

En matière de santé mentale, en particulier celle des jeunes, nous avons augmenté les moyens financiers : en dix ans, ce sont 1 000 psychologues et 1 000 psychiatres en plus, malgré une baisse du numerus clausus. Ce n'est pas tout, puisque nous sommes en train d'instruire le rapport sur la santé mentale des jeunes qui m'a été remis. Nous en reprendrons

certaines propositions, comme celles portant sur le repérage sur les réseaux sociaux, que nous inclurons dans les contrats locaux de santé mentale. Pour repérer et accompagner les jeunes, nous nous appuyerons sur les professionnels de terrain – psychiatres, pédopsychiatres, infirmières en pratique avancée, qui améliorent les parcours de soins, médecins généralistes –, afin de proposer une vraie force de soutien.

M. Sébastien Peytavie. Commencez par soutenir les services publics !

Mme Stéphanie Rist, ministre. Il faudra aussi lutter contre les addictions.

Au mois de mai, j'aurai l'occasion, dans le cadre de l'année de la santé mentale, de réunir tous les acteurs qui le souhaitent, y compris les parlementaires, pour dresser le bilan de l'année 2025 en matière de santé mentale et présenter les perspectives pour 2026. Je serai accompagnée de mes collègues, puisqu'il s'agit d'un sujet qui concerne plusieurs ministères et sur lequel nous continuons de travailler. C'est ensemble que nous y arriverons.

TRAVAIL LE 1^{er} MAI

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Chaix.

M. Bernard Chaix. Monsieur le ministre du travail, en France, des gens se lèvent tôt, parfois avant l'aube – artisans boulangers, pâtisseries, fleuristes. Ils tiennent leur commerce avec peu de salariés. Ils connaissent leurs clients, souvent par leur prénom. Leur commerce fait vivre une famille, anime dans certains cas tout un quartier. Mais ils ne comprennent pas pourquoi, le 1^{er} mai, la loi leur interdit d'ouvrir, sous peine d'amende.

Mme Mathilde Panot. C'est la loi !

M. Bernard Chaix. Ces travailleurs ne réclament aucune subvention, ni aucun privilège. Ils veulent simplement exercer leur métier et vivre de leur travail ; ils veulent ouvrir et produire ; ils veulent mieux rémunérer leurs salariés.

Une liberté ne se protège pas par la contrainte. Alors que vous pouviez avancer, vous reculez. Vous choisissez d'abandonner, sous la pression d'une gauche toujours hostile au travail indépendant.

Mme Estelle Mercier. Vous parlez des syndicats !

M. Bernard Chaix. Vous renoncez à agir.

Ce renoncement n'est pas isolé. Il s'inscrit dans une ligne : vous avez présenté un budget socialiste, et vous prolongez aujourd'hui une politique socialiste.

Quelques députés du groupe SOC. Ça se saurait !

M. Bernard Chaix. Vous encadrez et vous interdisez au lieu de faire confiance.

La proposition de loi prévoyait qu'un décret puisse étendre la possibilité de travailler le 1^{er} mai aux salariés des boulangeries et des fleuristes, mais aussi des chocolateries et des cinémas, sur la base du volontariat et pour une rémunération doublée.

M. Stéphane Peu. Vous vivez dans le monde des Bisounours !

M. Bernard Chaix. Vous empêchez les Français de gagner plus pour contrer la perte du pouvoir d'achat.

Quand cesserez-vous de céder aux pressions et quand rendrez-vous enfin aux commerces de proximité la liberté de travailler, y compris le 1^{er} mai ? Quand cesserez-vous de

vous coucher devant l'extrême gauche et quand écouterez-vous enfin les entrepreneurs? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Julien Odoul. Encore Farandou? C'est une farandole!

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. La Cour de cassation a confirmé dans sa décision du 14 mars 2006 que nous nous trouvons dans une impasse. Soyons clairs, la loi a besoin d'être modifiée pour résoudre une insécurité juridique. C'était l'objectif de la proposition de loi : j'en partageais l'ambition et j'y étais favorable.

Le Gouvernement est clair, son ambition n'a pas changé, mais il privilégiera davantage le dialogue social, puisque la réponse sociale a été très forte. Tous les syndicats, quelle que soit leur sensibilité, ont exprimé leur incompréhension. L'absence de convergence s'explique peut-être par un élargissement mal compris de la possibilité pour les entreprises d'ouvrir le 1^{er} mai.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour comme les autres. Il a son histoire : c'est le jour des travailleuses et des travailleurs. On ne touche donc pas au 1^{er} mai sans prendre de précautions,...

M. Jean-Paul Lecoq. On ne touche pas au 1^{er} mai tout court!

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. ...notamment sans en avoir discuté suffisamment avec les partenaires sociaux.

L'ambition du Gouvernement n'a pas changé, mais sa méthode passera par davantage de dialogue social. Nous avons discuté avec les partenaires sociaux des accords de branche qui préciseront la façon dont s'organiseront les dérogations. Une loi transposera ces accords. Certes, cela prendra quelques mois, mais la situation sera réglée d'ici au 1^{er} mai 2027. Je m'y engage.

La valeur travail m'est chère. Je suis tout à fait conscient que, pour redresser le pays, il faudra que tous travaillent davantage – jeunes, seniors, hommes, femmes, travailleurs en situation de handicap – et nous préparons plusieurs lois pour y inciter plus fortement. En ce qui concerne le 1^{er} mai, le dialogue social sera indispensable si nous souhaitons faire les choses proprement, compte tenu de la sensibilité du sujet. (*Mme Josy Poueyto applaudit.*)

CONDAMNATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Cent sites, en dix minutes.

Le 8 avril, au Liban, Israël a bombardé cent sites en dix minutes, quelques heures à peine après l'annonce d'un cessez-le-feu avec l'Iran. Plus de 300 personnes ont été assassinées en une seule journée.

Au Liban, Israël a déjà ôté la vie à plus de 2 000 personnes et 600 enfants ont été tués ou blessés. À Gaza, le génocide se poursuit. En Cisjordanie, le nettoyage ethnique se poursuit – trente-quatre nouvelles colonies seront implantées, qui s'ajouteront aux soixante-huit déjà établies par le Gouvernement Netanyahu depuis 2022.

L'action meurtrière d'Israël suit implacablement son cours. Face à elle, seules deux attitudes sont possibles pour un pays comme le nôtre : le refus de l'impunité ou la complicité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le refus, c'est réclamer la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël, comme l'a fait l'Espagne. L'initiative citoyenne visant à contraindre l'Union européenne à suspendre cet accord a d'ailleurs atteint cette nuit le million de signatures. (*Mêmes mouvements.*) C'est un record de rapidité pour une telle initiative, qui n'a reçu aucun soutien et relais médiatique.

Votre Gouvernement a choisi le camp de la complicité : absence de sanctions, livraisons d'armes à Israël ou encore citations racistes, quand M. Barrot fait siens les propos génocidaires de Golda Meir. Même Giorgia Meloni a annoncé suspendre son accord de défense avec Israël! (*Mêmes mouvements.*)

M. Pierre Cordier. Les Insoumis qui citent Giorgia Meloni, on aura tout vu!

Mme Gabrielle Cathala. Pire encore, vous maintenez à l'ordre du jour la proposition de loi Yadan, qui essentialise nos compatriotes juifs pour s'en prendre à ceux qui dénoncent un génocide plutôt qu'à ceux qui le commettent. Alors que cinq rapporteurs des Nations unies vous appellent à retirer ce texte, comptez-vous donner suite à leur demande?

En réalité, le vote de cette proposition de loi ne serait qu'un cadeau de plus au Gouvernement suprémaciste de M. Netanyahu.

M. François Cormier-Bouigeon. N'importe quoi!

Mme Gabrielle Cathala. Un État qui a violé 1 201 résolutions des Nations unies depuis 1947, qui extermine des civils, parmi lesquels des milliers d'enfants, tue des casques bleus, installe des colonies illégales, annexe ses voisins et instaure la peine de mort raciste peut-il être un allié de la France? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. Julien Odoul. Vous préférez qu'on parle du Venezuela, peut-être?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

M. Aymeric Caron. Ce n'est pas le bon ministre, la question n'a rien à voir avec son portefeuille!

Mme la présidente. Chut! Monsieur le député, seule Mme la ministre a la parole!

M. Thibault Bazin. Ce n'est pas à eux de choisir qui leur répond!

M. Patrick Hetzel. Mme Cathala peut-elle s'asseoir? Son temps de parole est écoulé.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. La France, depuis le 7 octobre 2023, a tenu une ligne claire et sans aucune ambiguïté : la condamnation sans appel des attentats terroristes perpétrés par le Hamas, qui a coûté la vie à cinquante et un de nos compatriotes, et une demande claire de soutien à la population civile par le Gouvernement d'Israël.

La France a été le premier pays à se mobiliser en faveur d'une aide humanitaire à Gaza.

Mme Gabrielle Cathala. Vous n'avez recherché aucune solution politique!

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Le premier pays à apporter son aide humanitaire à Gaza.

Mme Marie Mesmeur. En vendant des armes à Israël?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Ce que vous faites, dans votre question, c'est lier une situation géopolitique, une situation humanitaire que la France a dénoncée systématiquement et avec clarté, et une proposition de loi qui vise sans ambiguïté à condamner les formes renouvelées d'antisémitisme dans notre pays.

Mme Andrée Taurinya. C'est votre position qui est ambiguë!

M. Gabriel Amard. Vos arguments, c'est zéro!

Mme Gabrielle Cathala. Que faites-vous du droit international?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Notre pays doit, avec clarté, condamner la souffrance des civils et leur apporter un soutien. Avec la même clarté, il doit combattre l'antisémitisme, partout où il se trouve et tout le temps.

Mme Gabrielle Cathala. Vous n'êtes pas ministre des affaires étrangères!

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. J'invite celles et ceux qui ont signé la pétition à lire le texte de la proposition de loi Yadan, qu'ils appellent à rejeter – je doute qu'ils l'aient tous fait. Ils constateront que le mot Israël n'y figure pas une seule fois!

M. Jean-Yves Bony. Eh oui!

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Que faites-vous des droits humains?

Le mot Israël n'y figure jamais! Lisez ce texte et votez ce texte, qui tend à protéger nos compatriotes juifs. Ils s'interrogent sur leur avenir dans notre pays, le leur.

Il ne doit y avoir aucune ambiguïté dans notre combat contre l'antisémitisme! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry. Je souhaite vous interroger sur l'accès au droit dans le quotidien des Français. Là où les services publics devraient être présents, proches et accessibles, ils deviennent parfois lointains, si ce n'est absents.

Nous votons ici des lois tendant à créer des droits qui pourraient répondre aux attentes des Français, mais ces lois ne sont pas toujours effectives, pas toujours appliquées. Il est d'autant plus rageant de le constater ici même, dans l'hémicycle.

Au recul des services publics s'ajoute la transformation numérique de l'État. Elle est utile, certes, mais pour beaucoup, elle constitue un obstacle.

La fracture numérique est bien réelle: elle exclut les plus fragiles, les plus âgés et ceux qui vivent les plus éloignés du service public. Hélas! les chiffres le confirment et la Défenseure des droits l'affirme dans son rapport annuel.

Le nombre de réclamations liées à l'accès aux services publics a augmenté de 20 % en un an, signe objectif et factuel d'une dégradation réelle.

Derrière ces chiffres, il y a des parcours de vie compliqués, des droits inaccessibles, des inégalités qui persistent dans les territoires.

Quelles mesures concrètes prendrez-vous pour renforcer la présence du service public dans les territoires?

Comment garantir un accès au droit effectif pour tous et comment lutter contre la fracture numérique? Les conseillers numériques du réseau France Services constituent une solution efficace pour permettre la médiation numérique, l'aide à certaines démarches et l'accompagnement vers l'autonomie numérique. Leur avenir est compromis par le coup de rabot donné par l'État au financement de ce réseau.

Voter des lois, nous le faisons ici et nous cherchons à le faire bien. Nous voulons créer des droits, aller vers le progrès. Rendre partout applicables et accessibles ces droits est un impératif républicain.

C'est le quotidien de nombre de nos concitoyens qui est en jeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics. Vous avez mentionné à juste titre le rapport de la Défenseure des droits, qui souligne l'augmentation de plus de 20 % des réclamations faites au sujet de l'accès aux services publics.

Parmi ces réclamations, 45 % sont relatives au droit des étrangers. À la demande du Premier ministre, Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur, a engagé la modernisation du traitement des demandes de titres de séjour, afin de l'accélérer. De nombreux étrangers en situation régulière sont confrontés à un véritable parcours du combattant; les préfectures sont engorgées et la situation les plonge dans d'importantes difficultés.

La question du numérique se pose. Il est source de progrès, notamment la simplicité des démarches accomplies par nos compatriotes, mais aussi de difficultés: certaines personnes sont éloignées des outils numériques et ceux qui en sont familiers peuvent avoir à traiter des situations complexes, difficiles, qui n'entrent pas dans les cases habituelles. Aussi le tout-digital ne sera-t-il jamais la solution: on a besoin d'avoir une personne face à soi, qu'on peut interroger et qui peut nous répondre.

Le réseau des maisons France Services a été conçu à cette fin. Aujourd'hui, 2 800 maisons ont été créées; elles accompagnent chaque mois plus de 1 million de Français. Nous continuerons de renforcer le réseau, dans une logique d'aménagement du territoire, pour le rendre disponible partout, et dans une logique d'accès au droit.

Les Français peuvent aussi accéder aux services publics par téléphone – c'est souvent le premier moyen de contact qu'ils utilisent. Après les progrès accomplis ces dernières années, le Premier ministre a souhaité déployer un plan « téléphone » dans l'ensemble des services publics. J'en profite pour saluer la Direction générale des services publics et l'assurance maladie qui, dans ce domaine, ont réalisé de grands progrès ces derniers mois.

TRAVAIL LE 1^{er} MAI

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Marcangeli.

M. Laurent Marcangeli. À quinze jours du 1^{er} mai 2026, une question reste entière, alors que nous avons un an pour la trancher.

Depuis des décennies, le jour de la fête du travail, des commerçants ouvrent à l'aube, des fleuristes vendent du muguet, des commerçants servent leurs clients. Mais

depuis quelques années, ces commerçants, que nous connaissons tous, font l'objet de contrôles et de sanctions qui mettent en péril une pratique pourtant ancrée dans nos habitudes.

C'est pour mettre fin à une insécurité juridique que le Sénat a adopté, il y a un an déjà, une proposition de loi attendue par des milliers de travailleurs, ces travailleurs qui ont envie de travailler, qui ont envie de servir leurs clients, ces professionnels que nos collègues de LFI veulent faire poursuivre en justice – ils l'ont laissé entendre dans leur question – sans considération pour leur travail.

Inscrite seulement vendredi dernier à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, cette proposition de loi a fait l'objet d'une levée de boucliers, fondée sur des arguments inexacts, comme d'habitude. C'est malheureusement le sort réservé ici à beaucoup trop de textes.

Il faut le dire clairement : il n'était nullement envisagé de remettre en cause l'acquis social du 1^{er} mai, qui serait demeuré un jour férié et chômé. La proposition de loi visait seulement à éviter le contentieux que nous avons connu ces dernières années, en permettant aux salariés des commerces concernés de travailler, sur la base du volontariat et en étant payés double.

Hier soir, sous la pression de ceux qui ont réussi à faire croire que nous voulions supprimer la fête du travail, vous avez pris la décision de ne pas convoquer la commission mixte paritaire.

M. Jean-Paul Lecoq. C'est grâce aux communistes !

M. Laurent Marcangeli. De fait, vous avez renoncé à faire appliquer le texte avant le 1^{er} mai. Le groupe Horizons & indépendants le regrette.

Dans les quinze jours qui nous séparent du 1^{er} mai, qu'entend faire le Gouvernement pour qu'aucun artisan, aucun fleuriste, aucun salarié volontaire ne fasse l'objet d'une sanction ?

Mme Ségolène Amiot. C'est à la tête du client, quand on ne respecte pas la loi ? C'est bien ça ?

M. Laurent Marcangeli. Nous voulons que le travail paie et nous refusons que les sanctions pleuvent sur celles et ceux qui se lèvent tôt pour travailler pour les Françaises et les Français. (*Applaudissement sur les bancs des groupes HOR, EPR et DR.*)

M. Thibault Bazin. Il a raison !

M. Jean-Paul Lecoq. « Travailler plus longtemps dans la semaine, plus longtemps dans l'année et plus longtemps dans la vie » professe Édouard Philippe.

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La question me permettra, je l'espère, de synchroniser l'ensemble des membres de cet hémicycle sur un sujet qui passionne les débats – entre autres actualités brûlantes.

Soyons dorénavant plus précis qu'on ne l'a été jusqu'à présent. Une initiative prospère dans le débat public, depuis maintenant de nombreux mois, voire de nombreuses années : elle vise à sécuriser quelque chose qui a toujours existé, l'application d'une convention collective qui protégeait l'activité spécifique des boulangeries.

Il se trouve que cette convention collective a été fragilisée. Une initiative politique, que vous avez soutenue, monsieur Marcangeli, a alors été prise.

Mme Ségolène Amiot. Et la hiérarchie des normes ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Permettez-moi de parler ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et DR.*) D'autant que si nous en sommes là, c'est une fois de plus parce que La France insoumise a introduit du désordre dans l'hémicycle en fin de semaine dernière ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN, EPR, DR et HOR.*)

Qu'il me soit permis de reprendre, avec calme et méthode. Une initiative a été prise, vous l'avez défendue. Le président Wauquiez et son groupe l'ont défendue. Le groupe Renaissance l'a défendue, tout comme le groupe Modem. Partout, on s'est mis à discuter et à se poser la question suivante : comment ce qui était possible depuis des années pour nos boulangers peut-il être remis en question du jour au lendemain ?

Mme Ségolène Amiot. C'est vous qui avez détruit le code du travail !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Une proposition de loi a été votée par le Sénat, avant d'être examinée ici même. Si j'en crois la tournure qu'a prise le débat public dans les quarante-huit dernières heures, tout le monde n'a pas lu cette proposition de loi. Elle traite des boulangeries, c'est entendu. Des fleuristes – je regarde Laurent Wauquiez –, c'est entendu. Et d'une autre liste de commerces, beaucoup plus longue que celle qu'on aurait pu déduire des anciennes conventions collectives que j'évoquais.

M. Pierre Cordier. Il faut voir ça avec Gabriel Attal !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Non, les boulangeries artisanales n'étaient pas les seules concernées : la proposition de loi tendait à s'appliquer à l'ensemble des chaînes de boulangeries industrielles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

M. Benoît Biteau. Ah !

M. Édouard Bénard. Nous y voilà !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Au nom du Gouvernement, je n'ai jamais dit que j'étais favorable à l'autorisation du travail le 1^{er} mai pour les filières industrielles ! (*Mêmes mouvements.*)

Une motion de rejet a ensuite été adoptée.

M. Pierre Cordier. C'est la faute à Gaby !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Je n'y reviens pas. On l'observe depuis le lendemain des municipales : la tentative d'obstruction quasiment systématique de La France insoumise crée le malaise dans l'hémicycle. Elle rompt l'équilibre que nous avons réussi à trouver, à l'automne dernier, à l'occasion des discussions budgétaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

On le sait pourtant tous : on ne touche au code du travail qu'avec une main tremblante !

Mme Ségolène Amiot. La vôtre n'a pas dû trembler beaucoup !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Monsieur Marcangeli, vous avez été ministre de la fonction publique. Dimanche, il n'y a pas eu qu'un syndicat à prendre la plume, en voyant que nous allions droit à une commission mixte paritaire qui autoriserait le travail le 1^{er} mai dans des filières entières – des boulangeries industrielles et des Fnac – tout en renvoyant certaines dispositions à des décrets, sans le moindre débat.

M. Thibault Bazin. N'importe quoi ! Vous ne pouvez pas raconter cela !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Si, monsieur le rapporteur général : c'est bien ce qui figure dans le texte.

M. Thibault Bazin. Les magasins Fnac ne sont pas concernés !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Le renvoi à des décrets a créé un doute et une peur, qui ont poussé l'ensemble des syndicats de ce pays à saisir le Premier ministre, le ministre du travail et le Gouvernement.

Il faut assumer une certaine culture politique. Lorsque toutes les organisations syndicales du pays vous écrivent, faut-il les envoyer promener ou faut-il les écouter ? C'est à l'ancien ministre de la fonction publique que je pose la question.

Sans surprise – c'est ce que j'ai affirmé lors de ma déclaration de politique générale –, je considère qu'il faut respecter le dialogue social et le paritarisme.

M. Emmanuel Maurel. Vous ne l'avez pas souvent fait !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. À la suite du ministre du travail, j'espère que cette position marquera l'ambiance et le résultat de l'examen du projet de loi portant avenant au protocole d'accord relatif à l'assurance chômage, prévu cette semaine. En effet, cette méthode a fonctionné !

Avançons. Si nous souhaitons une ouverture large, nous ne pourrions pas faire l'économie d'un dialogue branche par branche, qui permettra de faire émerger de nouvelles conventions collectives susceptibles d'être transcrites dans la loi – le ministre du travail l'a dit et je le maintiens. Dans cette hypothèse, rien ne pourra être fait avant le 1^{er} mai 2027.

Si nous choisissons de revenir à l'esprit initial de la proposition, mais avec rigueur et précision, sans faux-semblant...

M. Thibault Bazin. Oui, c'est ce qu'il faut !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Je sais que c'est ce que vous souhaitez, monsieur le rapporteur général de la commission des affaires sociales ! Je vous sais soucieux de vous engager dans une telle démarche, mais je ne m'exprime pas uniquement à votre intention ou à celle du groupe Droite républicaine, comme vous le savez.

M. Sébastien Peytavie. Eh oui, vous n'êtes pas tout seul, monsieur Bazin !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Je tâche de resynchroniser l'ensemble de l'hémicycle avec les objectifs que nous nous fixons. Si l'on veut que l'ouverture des commerces le 1^{er} mai ne concerne que les seuls fleuristes et boulangers – les boulangers artisanaux, indépendants, de proximité –, ce qui était l'intuition initiale,...

M. Jérôme Nury. C'est ça !

Mme Élisabeth de Maistre. C'est vous qui l'avez demandé !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...mandat a été donné au ministre du travail de mener, de manière accélérée, un dialogue social *ad hoc* afin de trouver une solution. Nous pouvons y arriver, car je crois que personne, même à gauche de l'hémicycle, ne songe un seul instant à mettre en difficulté nos boulangers de proximité et que, cette question ayant déjà été tranchée par nos anciens, il s'agit simplement de resécuriser juridiquement un dispositif après qu'une jurisprudence l'a remis en cause.

Je souhaite convoquer à nouveau l'esprit dans lequel se sont déroulés nos débats à l'automne dernier et qui nous a permis de faire des choses. Personne, ici, n'a intérêt à balayer le dialogue social d'un revers de la main.

Un député du groupe GDR. Dites ça à Attal !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Je forme le vœu que le calme revienne dans cet hémicycle, ce qui permettra de retravailler sereinement au service de l'intérêt général des Françaises et des Français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et LIOT ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et Dem.*)

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Lopez-Liguori.

M. Aurélien Lopez-Liguori. C'est avec émotion que je m'adresse à vous : élu maire d'Agde, cette intervention sera en effet ma dernière dans l'hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Ce fut un honneur de représenter les Héraultais, les Français et le camp national ces quatre dernières années.

L'Hérault vit une crise éducative et démographique qui touche toute la France. Notre pays connaît une baisse de la natalité et, d'ici à 2035, le nombre d'élèves devrait diminuer de 14 %. Cela pourrait être une chance d'aller vers des classes moins chargées, un meilleur suivi et de relever le niveau scolaire. Vous faites le choix inverse : fermer des classes et supprimer des postes. À Agde, trois classes sont menacées ; en France, ce sont des centaines qui disparaissent.

Pour votre Gouvernement, l'éducation est un fait administratif plus qu'une stratégie sur le temps long, comme l'illustre votre gestion de la carte scolaire. Votre inaction est visible pour ce qui concerne les zones d'éducation prioritaire dont la réforme est sans cesse repoussée depuis 2019. À Béziers, à Agde, partout en France, des dizaines d'établissements attendent avec espoir d'être classées en REP+. Dans le quartier prioritaire d'Agde, 46 % des familles vivent sous le seuil de pauvreté. Cette ville coche toutes les cases pour être classée zone prioritaire, mais rien ne change : les élèves décrochent, les enseignants s'épuisent et l'État reste spectateur.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, confirmez-vous votre refus de créer de nouvelles zones d'éducation prioritaire ? Si tel est bien le cas, au nom des élèves, des parents et des enseignants, c'est le maire d'Agde qui vous le dit : changez de cap ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale. La question se présente ainsi : notre carte de l'éducation prioritaire comporte 1 097 réseaux, dont 361 réseaux renforcés, les REP+, qui tiennent compte des concentrations géographiques de grande pauvreté. Cette carte, qui a vocation à être révisée périodiquement, l'a été pour la dernière fois en 2014, si bien qu'elle est aujourd'hui, objectivement, en partie obsolète. Je l'ai dit dès ma prise de fonction.

Nous rencontrons cependant une petite difficulté : pour réviser cette carte, il faut à la fois définir les critères de révision – les critères de 2014 étant eux-mêmes obsolètes – et travailler avec les collectivités locales qui sont, curieusement, tout comme les équipes pédagogiques, d'ailleurs, parfois assez favorables au fait d'entrer dans un réseau

d'éducation prioritaire, mais beaucoup moins à l'idée d'en sortir, quand bien même leur situation s'est largement améliorée entre-temps.

Enfin, nous devons aussi nous synchroniser avec le mouvement des enseignants. En effet, je ne peux pas m'amuser – pardonnez-moi l'expression – à faire sortir un établissement d'un réseau d'éducation prioritaire sans avoir donné la possibilité aux enseignants de postuler au mouvement pour se réorienter, s'ils le souhaitent, vers un autre réseau d'éducation prioritaire.

Pour que le processus aille à son terme, il faut donc compter, en moyenne, entre quinze et dix-huit mois. Ajoutez à cela la période de réserve des élections municipales, puis celle de l'élection présidentielle, et vous constaterez que je dispose devant moi d'un délai assez court !

Accessoirement, il se trouve que j'ai tendance à respecter le verdict des urnes : je ne voudrais pas préempter une décision qui sera potentiellement au cœur du débat public l'année prochaine. Donc...

Mme Marine Le Pen. Vous êtes au chômage technique ! (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Édouard Geffray, ministre. ...voilà ce que je vais faire : commencer un travail technique portant sur les critères et la carte, afin que tout soit prêt pour mon successeur, quel qu'il soit. La carte pourra être ainsi modifiée en temps utile, en synchronisation avec le prochain mouvement des professeurs. Je ne pourrai pas faire davantage dans le délai qui est le mien !

M. Erwan Balanant. C'est de la bonne politique !

FERMETURE DE CLASSES EN MILIEU RURAL

Mme la présidente. La parole est à Mme Josiane Corneloup.

Mme Josiane Corneloup. Les derniers résultats Pisa l'ont confirmé : le niveau des élèves français s'effondre, tant en mathématiques qu'en compréhension de l'écrit. C'est la plus forte baisse jamais enregistrée. Ce n'est pas une surprise, c'est le résultat d'une politique. Pendant que vous déplorez ces résultats, vous continuez de fermer des classes, notamment dans les territoires ruraux. Dans ma seule circonscription, la deuxième de Saône-et-Loire, dix fermetures sont prévues à la rentrée prochaine.

Des écoles rurales sont sacrifiées au nom du seul critère du nombre d'élèves par classe. Le regroupement pédagogique intercommunal de Gilly-sur-Loire et de Saint-Aubin-sur-Loire subit une suppression de postes au motif que le nombre de quatorze élèves par classe est insuffisant, quand, dans le même temps, en réseau d'éducation prioritaire, on dédouble les classes à douze élèves, avec un enseignant supplémentaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

L'éducation doit toujours primer sur une vision comptable, car nous mesurons les conséquences de cette dernière : des classes à trois ou quatre niveaux, des conditions d'apprentissage dégradées, des enseignants sous pression, mais aussi des enfants qui arrivent en classe fatigués avant même d'avoir ouvert leur cahier, des familles qui voient leur équilibre quotidien perturbé, des élus – certains tout nouvellement élus – qui subissent des fermetures sans consultation préalable, alors que l'école est souvent le dernier service de proximité et le dernier facteur d'attractivité.

La France est l'un des pays européens où les classes sont les plus chargées. La baisse démographique pourrait être une chance, donner l'occasion de réduire les effectifs pour mieux accompagner les élèves, notamment ceux en difficulté, et pour soulager les enseignants et les enseignantes. Tant que cette politique de fermeture de classes se poursuivra dans les petites communes, tant que l'école rurale sera considérée comme une dépense à réduire plutôt qu'un bien commun à protéger, la fracture territoriale continuera de s'élargir, et la ruralité de se dévitaliser.

M. Jean-Pierre Vigier. Elle a raison !

Mme Josiane Corneloup. Entendez-vous enfin les territoires ? Ferez-vous de l'école rurale une priorité absolue, au bénéfice des élèves mais aussi des villages, pour qu'ils demeurent vivants, habités et dignes d'avenir ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale. Vous avez bien voulu le rappeler, nous faisons face à une baisse massive des effectifs scolaires. Nous ne pouvons pas totalement l'ignorer. Quand on perd 25 % de ses élèves en quinze ans, on ne peut pas faire comme si on n'était pas confrontés à une secousse d'ordre sismique ! Quand, en certains endroits, la chute est de 40 à 50 % d'élèves, on ne peut pas faire comme si de rien n'était !

Ensuite, vous avez raison, notre contrat social en matière de système éducatif repose historiquement, depuis Guizot, sur l'accessibilité territoriale de l'école – principe que nous ne cherchons pas à fragiliser, au contraire. Je rappelle qu'aujourd'hui 30 % des écoles se situent en zone rurale, pour seulement 18 % des élèves ; et que 8 % des établissements ne comportent qu'une seule classe. Vous évoquiez les classes multiniveaux ; sachez que dans certaines classes, il arrive qu'un élève fasse toute sa scolarité en étant le seul représentant de son niveau, ce qui n'est pas forcément un service pédagogique à lui rendre !

M. Laurent Wauquiez. Ce n'est pas sûr ! Les résultats ne sont pas mauvais !

M. Édouard Geffray, ministre. À voir ! Il reste qu'il faut trouver un équilibre entre l'offre scolaire et l'aménagement du territoire. À cet égard, nous devons changer de braquet et transformer la difficulté en occasion – j'en conviens –, en réduisant le nombre d'élèves par classes. Vous noterez d'ailleurs avec intérêt qu'en Saône-et-Loire, vous êtes passés, en l'espace de cinq ans, de 22,2 élèves par classe à 20,6 ; c'est donc bien la direction prise, il n'est pas inintéressant de le mesurer.

Nous devons surtout inverser la logique qui nous enferme depuis des années dans une gestion budgétaire annuelle. Nous nous attelons à ce changement de logiciel. Jusqu'à présent, le nombre de postes supprimés ou octroyés en loi de finances se traduisait chaque année par une répartition ministérielle au niveau académique, puis à l'échelon départemental.

Cette année sera expérimentale. J'ai inversé la méthode, en partant de quinze départements – dont je communiquerai la liste la semaine prochaine –, qui feront remonter eux-mêmes leur projet de carte scolaire à un, deux et trois ans, ce qui permettra de déterminer les besoins à inscrire dans le projet de loi de finances. Si cette expérimentation est concluante, je généraliserai cette méthode l'année prochaine. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Mme la présidente. La parole est à M. Denis Fégné.

M. Denis Fégné. Madame la ministre de la santé, vous avez reçu le 12 février le rapport, issu d'une mission sur le repérage et l'intervention précoce en santé mentale, commandé par votre prédécesseur, Yannick Neuder, après que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale pour 2025.

Ce rapport est alarmant. En France, les troubles psychiques sont la première cause de morbidité et de handicap chez les jeunes de 15 à 25 ans. Les auteurs décrivent des délais d'accès aux soins entre deux et cinq ans pour des troubles psychotiques débutants, pouvant aller jusqu'à près de dix ans pour des troubles bipolaires. Pour ces jeunes qui basculent dans la crise, cela signifie des années d'errance et de galère ; cela signifie des entrées dans les soins par les urgences ou sous contrainte, avec un effet traumatique, tant pour eux que pour leur famille. Le rapport décrit le système comme un « mille-feuille », qualifié d'« illisible », cloisonné en silos – éducation, soins, médico-social, protection de l'enfance –, qui fait perdre des chances majeures de rétablissement.

Pourtant, les solutions existent. Le rapport en énonce dix, dix mesures d'urgence parmi lesquelles la création d'un centre ressource national pour piloter l'intervention précoce ; un maillage territorial de dispositifs dédiés à l'intervention précoce ; une formation généralisée des acteurs aux nouvelles pratiques de soins adaptées à l'intervention précoce ; un financement pérenne et pluriannuel. En somme, ce rapport propose la définition d'un véritable parcours structuré autour de trois objectifs : repérage, orientation, soins.

Les auteurs rappellent également un chiffre qu'avait mis en exergue la commission d'enquête de notre collègue Sébastien Saint-Pasteur sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et les coûts de ces défaillances pour la société : 1 euro investi dans l'intervention précoce peut générer jusqu'à 15 euros de coûts évités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*) Ne pas agir coûte plus cher humainement et financièrement – mon collègue Jean-Claude Raux l'a souligné, lui aussi.

Puisque ce rapport vous a été remis il y a plusieurs semaines, quelles décisions concrètes prendrez-vous sur la base de ses conclusions ? Quels moyens financiers mobiliserez-vous pour sortir de l'expérimentation et passer au déploiement ? Enfin, prévoyez-vous un texte législatif ou réglementaire pour faire passer ces mesures ; et, si oui, selon quel calendrier ?

Derrière les chiffres, il y a des jeunes dont les parcours de vie peuvent basculer, ou qui peuvent être sauvés ; ils attendent des réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC ainsi que sur quelques bancs des groupes EcoS et LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Nous convenons tous de la nécessité d'agir en faveur de la santé mentale. Entre 2022 et 2024, le nombre de prises en charge a augmenté de 100 000 patients dans la file active ambulatoire. En octobre 2024, Michel Barnier, alors Premier ministre, en a fait une grande cause nationale. Le Premier ministre Sébastien Lecornu l'a reprise pour l'année 2026. J'aurai l'occasion,

avec l'ensemble des acteurs, mes collègues ministres et les élus qui le souhaitent, de dresser le bilan de l'année 2025 et d'annoncer les perspectives pour 2026.

En attendant, nous agissons. Ces dix dernières années, malgré la contrainte du *numerus clausus* et une démographie médicale en baisse, nous comptons 1 000 psychiatres supplémentaires. Le nombre de psychologues a doublé, ce qui représente 35 000 professionnels de plus. Nous avons créé et développé la filière d'infirmiers en pratique avancée en psychiatrie, et le budget des centres médico-psychologiques a augmenté de 38 millions d'euros en deux ans, permettant le recrutement de 630 professionnels.

Des actions transversales ont également été menées, je pense à la formation de 300 000 personnes aux premiers secours en santé mentale. Je rappelle également l'existence du numéro national de prévention du suicide, le 3114 – il est en cours de refondation, mais il fonctionne.

Enfin, pour répondre à votre question sur les jeunes, j'instruis les propositions du rapport, commandé par Yannick Neuder, qui m'a été remis récemment. J'en retiens notamment l'idée de réseaux nationaux de repérage, sans oublier d'autres propositions à destination des jeunes. Sachez aussi que nous renforçons parallèlement les maisons des adolescents et que nous prenons des mesures en matière de lutte contre les addictions.

PÉRISCOLAIRE PARISIEN

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Ibled.

Mme Catherine Ibled. Ces derniers mois, des témoignages bouleversants ont révélé les violences sexuelles et physiques subies par des enfants de la part d'animateurs du périscolaire parisien, au sein même des écoles maternelles et élémentaires. En tant que vice-présidente de la commission d'enquête sur l'inceste, je peux témoigner de la violence inouïe et de la destruction que provoquent les agressions sexuelles sur les enfants. Le groupe Ensemble pour la République soutiendra d'ailleurs la proposition de loi visant à lutter contre les violences en milieu scolaire déposée par notre collègue Violette Spillebout.

Derrière ces révélations se trouvent des enfants qui auraient dû être protégés, entourés, écoutés, et qui ne l'ont pas été ; derrière ces révélations, il y a des familles meurtries. Des agents mis en cause auraient même été changés d'établissement plutôt que suspendus et signalés ! Nous ne sommes pas face à des faits isolés : depuis janvier, soixante-dix-huit animateurs ont été suspendus. Cette crise révèle une faille structurelle majeure : si les activités périscolaires se déroulent dans l'enceinte des écoles, elles dépendent exclusivement de la Ville de Paris, sans véritable articulation avec l'éducation nationale.

Qui est responsable de la sécurité des enfants dans les écoles ? Cette organisation cloisonnée crée un angle mort, qui nuit au contrôle, au signalement et à la prévention. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, face à l'inaction de la Ville de Paris et à son refus de saisir son inspection générale, le Gouvernement est-il prêt à saisir conjointement l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, pour faire toute la lumière sur les défaillances du périscolaire parisien et instaurer un continuum entre le scolaire et le périscolaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Michel Barnier applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale*. Merci d'appeler l'attention sur cette situation criminelle : il ne s'agit pas seulement de dysfonctionnements administratifs, mais bien de crimes commis sur des mineurs, avec toutes les conséquences que vous avez rappelées.

Si un problème de frontière administrativo-juridique se pose effectivement, il ne nous empêche pas d'agir. Du côté de l'éducation nationale, j'ai engagé depuis plusieurs semaines plusieurs actions fortes. En matière de détection et de repérage, nous avons diffusé un guide unique facilitant les signalements au procureur – au titre de l'article 40 du code de procédure pénale – et les dépôts de plainte. Nous avons formé à ce sujet tous les directeurs d'école de la Ville de Paris. J'ai également institué une déléguée à la protection des enfants à l'école, qui pourra être saisie quelle que soit la personne responsable, qu'elle relève du scolaire ou du périscolaire. Enfin, dans le cadre du projet de loi relatif à la protection de l'enfance, nous défendrons des dispositions concernant le contrôle d'honorabilité ainsi que l'établissement d'une liste noire : celle-ci recenserait les agents publics qui se seraient rendus coupables d'actes sur mineurs non pénalement répréhensibles, néanmoins inacceptables, afin qu'ils ne puissent plus être réembauchés ni au sein de l'éducation nationale ni au contact des mineurs de manière générale.

Du côté du périscolaire, la situation relève des collectivités territoriales, mais cela n'interdit pas des contrôles. Je réponds au nom de Marina Ferrari, qui est chargée de ce portefeuille : en trois ans, nous avons augmenté les contrôles de 70 % et cent agents supplémentaires y seront dédiés. S'agissant plus particulièrement du périscolaire parisien, le maire de Paris a annoncé un nouveau plan. Nous étudions la faisabilité d'une mission conjointe qui serait menée par les différentes inspections générales. Pour être tout à fait honnête avec vous, nous sommes en train d'expertiser son périmètre juridique, car les droits d'accès varient en fonction de la nature du service rendu. Marina Ferrari reviendra vers vous très prochainement à ce sujet, mais sachez qu'il est à l'étude. (*Mme Brigitte Klinkert applaudit.*)

DÉFENSE DU PLANNING FAMILIAL

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Regol.

Mme Sandra Regol. En mars 2024, nous inscrivions l'IVG dans la Constitution. Le lendemain, alors que nous fêtions encore cette victoire historique, le planning familial de Strasbourg était couvert du tag « Planning assassin ». Ce n'est que l'une des six dernières attaques que le Planning familial a subies ces cinq dernières années. Partout en France, la même tendance glaçante se dessine. Malgré des plaintes systématiquement déposées, malgré le fait que les auteurs revendiquent parfois leurs actes, on ne constate ni arrêt des attaques ni pressions sur les auteurs et leurs réseaux. Les salariés ont peur et un climat d'insécurité plane sur les militants et les militantes, comme sur les bénéficiaires du Planning familial partout en France. Le travail de cette structure se trouve ainsi mis en péril.

Citons brièvement deux autres exemples : en juin 2025, dans le Nord, « Stop IVG » était tagué sur le mur d'un planning familial ; en mai 2025, dans les Alpes-Maritimes, des militants du Planning ont été harcelés et cyberharcelés par le collectif d'extrême droite Eros.

Ces attaques ne viennent pas de nulle part. Un rapport du Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs révèle ainsi que la France est le deuxième – le

deuxième ! – pays d'Europe, derrière la Hongrie, où les financements de campagnes antigène, anti-IVG, pro-thérapies de conversion, et j'en passe, sont les plus élevés. Derrière 166 millions d'euros investis, on trouve principalement deux nébuleuses : celle de Pierre-Édouard Stérin et celle de la fondation Jérôme Lejeune. Alors que le financement de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle disparaît et que les dotations au Planning familial s'écroulent, ces réseaux d'extrême droite investissent des millions pour détruire nos droits, briser des vies, diffuser leur dangereuse idéologie jusque dans les écoles, les médias et – au moyen de cette assemblée – la loi.

Nos droits brûlent et vous regardez ailleurs : on ne compte aucune protection pour les plannings ni aucun budget pour leur permettre de lutter à armes égales. Quand allez-vous réagir, assurer leur protection et condamner ces réseaux qui les détruisent ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et GDR. – MM. Gabriel Amard et Denis Fégné applaudissent aussi.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations*. C'est l'honneur du Parlement d'avoir inscrit le droit et la liberté d'accès à l'avortement dans la Constitution, à l'issue d'un travail transpartisan que nous avons réussi à mener ensemble – je le dis devant la présidente de votre groupe, Cyrielle Chatelain.

Cependant, les anti-droits et les anti-choix n'ont jamais désarmé dans notre pays. Ils continuent à taguer, à menacer, à intimider, à financer et à tenter de désorienter les jeunes femmes qui souhaiteraient avoir simplement accès à leur liberté, désormais constitutionnellement garantie.

Face à cela, nous agissons. D'abord, en protégeant les lieux – je suis en contact très régulier avec la présidente du Planning familial pour garantir, en lien avec le ministère de l'intérieur, la protection de ses structures et les accompagner vers des dépôts de plainte systématiques. Vous avez raison de rappeler que le Planning familial, notamment à Strasbourg, a été particulièrement ciblé, à plusieurs reprises – je m'y étais justement rendue pour témoigner du soutien du Gouvernement et de l'État. Ensuite, les moyens alloués aux associations ont plus que triplé en dix ans – même s'il est vrai que ceux que leur allouent certaines collectivités locales ont parfois baissé.

M. Pierre Cordier. C'est à cause de la baisse des dotations de l'État aux collectivités !

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée*. Dans le budget pour 2026 que nous avons présenté, le soutien de l'État aux associations continue d'augmenter.

La mobilisation est donc générale pour nos libertés, nos droits, nos choix d'accès à l'IVG partout sur le territoire. Nous mettons tout en œuvre pour garantir le libre accès à l'avortement, soutenir les associations et lutter fermement contre ceux qui préfèrent désinformer, désorienter et manipuler – en France, ils ne doivent pas pouvoir gagner !

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Regol.

Mme Sandra Regol. Ce sont des mots. La réalité, c'est que ces réseaux agissent dans l'impunité la plus totale. Vous n'en avez rien dit. Vous les laissez donc agir : c'est de la non-

assistance à droits en danger! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR. – M. Gabriel Amard applaudit également.*)

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures trente-cinq, sous la présidence de Mme Marie-Agnès Pous sier-Winsback.*)

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

4

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Commission mixte paritaire

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi de simplification de la vie économique (n° 2357 rectifié).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Naegelen, rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. Christophe Naegelen, rapporteur de la commission mixte paritaire. Ce texte a connu un parcours pour le moins inhabituel. Déposé au mois d'avril 2024 devant le Sénat qui l'a voté au mois d'octobre de la même année, il n'a été adopté par notre assemblée qu'au mois de juin 2025. Il nous a ensuite fallu attendre près de sept mois avant de pouvoir réunir, le 20 janvier dernier, une commission mixte paritaire (CMP).

Nous arrivons aujourd'hui au terme de ce très long – de ce trop long – processus. L'inscription des conclusions de la CMP à l'ordre du jour a été, là encore, le fruit d'une longue bataille. Il aura donc fallu en tout plus de deux ans à ce texte pour aboutir.

Les 28 articles qu'il comptait à l'origine sont devenus 64 à l'issue de son examen par le Sénat, puis 134 après sa lecture à l'Assemblée nationale. Sur ces derniers, 124 restaient en discussion au moment où nous nous sommes réunis en CMP.

Disons-le clairement : ce texte n'est pas le grand soir de la simplification. Il contient cependant, sur plusieurs points, des avancées réelles qui nous tenaient à cœur.

Si nous aurions pu aller plus loin sur l'article 1^{er}, nous avons néanmoins trouvé l'équilibre attendu avec le rétablissement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), celui de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf) et celui de l'Observatoire de la politique de la ville. Pour les

conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser), nous laissons aux régions la liberté de choix – cette option est d'importance, tant nous croyons au pouvoir décentralisateur et au libre choix des collectivités.

L'article 1^{er} *bis* instaure, en outre, une clause d'extinction utile en prévoyant que toute instance créée sera supprimée automatiquement trois ans après sa création, sauf si l'on a pu faire la démonstration de son utilité. Permettez-moi de vous rappeler, chers collègues, que certaines des agences et des commissions sur lesquelles nous nous sommes penchés ne s'étaient pas réunies depuis plus de vingt ans.

Ce texte comprend également des avancées importantes relativement à la commande publique : le renforcement du recours à la Place – la plateforme des achats de l'État –, la réservation de lots de marchés publics au profit des jeunes entreprises innovantes ou encore le rehaussement de certains seuils.

À l'article 6, nous nous sommes confrontés à une divergence réelle sur la proportionnalité et l'efficacité des procédures d'information préalable des salariés en cas de cession de leur entreprise : plutôt que l'abrogation pure et simple que le Sénat avait un temps envisagée, nous sommes parvenus en CMP à moduler les obligations prévues par le droit en vigueur selon la taille de l'entreprise et selon l'existence d'instances représentatives du personnel.

Nous avons également travaillé sur la facturation électronique, une évolution demandée depuis de nombreuses années non seulement par l'Ordre des experts-comptables, mais aussi et surtout par de nombreuses entreprises qui, par souci de simplification, et sans attendre que nous légiférions, l'ont adoptée par anticipation. De la même manière, pour tenter d'apporter quelques éléments de réponses aux assurés, nous avons modifié par les articles 13 et 14 le code des assurances ainsi que le code monétaire et financier.

La commission spéciale qui a examiné ce projet de loi à l'Assemblée a été celle qui a connu la plus longue existence depuis de nombreuses années. Il conviendra néanmoins de faire attention tout à l'heure, au moment de voter ce texte, à ne pas se laisser emporter par le bruit politico-médiatique qu'il a suscité et à ne pas le résumer aux ZFE – zones à faibles émissions – ou au ZAN – zéro artificialisation nette. Il faudra au contraire considérer qu'il contient de réelles avancées pour nos entreprises et témoigne d'un réel travail sur la question de la commande publique. Il est de notre responsabilité et de notre devoir de mettre de côté les aspects médiatiques pour nous concentrer sur l'efficacité et sur les avancées dont ce projet de loi de simplification de la vie économique est porteur pour nos entreprises.

Je vous invite à en tourner la dernière page en l'adoptant définitivement et je tiens à remercier les présidents et les rapporteurs de nos deux assemblées pour la qualité du travail que nous avons accompli. (*Applaudissements sur les bancs des commissions. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Travert, rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. Stéphane Travert, rapporteur de la commission mixte paritaire. Dans ce projet de loi, qui part de très loin, les articles dont j'avais la charge couvrent des domaines très différents : aménagement du territoire, énergie, innovation, commerce, droit minier. Sur la grande majorité d'entre eux, nous avons convergé sans difficulté.

L'Assemblée nationale avait introduit dans l'article 15 – relatif aux data centers – des dispositions actant la quasi-disparition du ZAN. Le compromis que nous proposons est beaucoup plus resserré : l'exemption du décompte est limitée aux seuls projets d'intérêt national majeur et d'envergure nationale ou européenne.

J'en viens maintenant à l'article 15 *ter* relatif aux ZFE. D'abord, nous savons tous qu'il constitue manifestement un cavalier législatif et qu'il sera sans doute censuré à ce titre par le Conseil constitutionnel. (*M. Gérard Leseul applaudit. – M. Thierry Tesson s'exclame.*) Certains s'en réjouiront, d'autres le regretteront, mais rendons-nous à l'évidence : l'état du droit ne changera pas et il faudra un projet ou une proposition de loi spécifique pour réformer les ZFE. Pourtant, cet article 15 *ter* n'a pas peu contribué à entraver nos travaux ; il nous faut maintenant sortir de ce blocage avec un dispositif de compromis. C'est pourquoi je me réjouis que l'amendement que j'avais défendu en séance puis en commission mixte paritaire soit redéposé par le Gouvernement. Il vise à laisser toute collectivité libre d'instaurer ou non une zone à faible émission.

Dans le champ du droit commercial, le texte de la CMP conforte des instruments et des obligations inscrites dans le projet de loi afin de soutenir nos commerces. Je pense à l'article 24, qui consacre le droit des preneurs de baux commerciaux à obtenir une mensualisation du paiement de leurs loyers et encadre le montant du dépôt de garantie pouvant être perçu par les bailleurs. Le texte que nous vous soumettons comporte également des dispositions de nature à rationaliser et à rendre plus efficace le régime de l'autorisation commerciale d'exploitation.

S'agissant du processus même d'élaboration des normes applicables aux acteurs économiques, nous vous proposons de poser un premier jalon avec la formalisation, à l'article 27, d'un test entreprises. Cette procédure d'évaluation repose sur l'institution d'un conseil de la simplification pour les entreprises. En consentant à la création de cette instance, nous avons abandonné nos réserves initiales : il convient, comme on dit, de laisser sa chance au produit. Au demeurant, nous avons obtenu du Sénat un dispositif allégé qui me paraît davantage en accord avec notre objectif commun : procéder à une véritable simplification pour les entrepreneurs et pour les entreprises de notre pays, afin de garantir leur compétitivité.

Comme l'a rappelé Christophe Naegelen, ce texte n'est pas aussi ambitieux que nous aurions pu le souhaiter,...

M. Emmanuel Maurel. Au moins, là-dessus, nous sommes d'accord !

M. Stéphane Travert, rapporteur. ...mais il embrasse les choses largement. Chacun sera en accord avec certains éléments et en désaccord avec d'autres. Je regrette que n'émergent du lot que deux articles, qui apparaissent comme des irritants, alors que nous avons tant de choses à dire sur de nombreux articles structurants du texte.

La simplification est une obligation ardente. Le projet de loi nous permet d'avancer résolument dans cette voie. Deux ans de parcours parlementaire méritent véritablement d'aboutir. Mes chers collègues, je vous demande de valider l'ensemble des mesures proposées car la plupart d'entre elles sont très attendues par les entreprises et les milieux économiques. (*Applaudissements sur les bancs des commissions. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

M. Christophe Naegelen, rapporteur. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. À l'époque où le projet de loi de simplification de la vie économique a vu le jour, j'étais bien loin de m'imaginer dans cet hémicycle, à cette tribune, prêt à m'adresser à la représentation nationale. J'étais plutôt habitué à échanger avec mes anciens collègues commerçants ou mes amis entrepreneurs. De quoi parlions-nous ? De leur fatigue, bien réelle, qui use et conduit à l'épuisement.

Elle est d'abord liée au stress : celui, pour un commerçant, de trouver un local et de devoir avancer des sommes parfois astronomiques – quatre ou cinq mois de dépôt de garantie, avant même d'avoir commencé à travailler.

Une fois installé, le stress continue, car il faut payer les loyers. Or en payer trois d'un coup au début du mois représente un énorme trou dans la trésorerie. Par exemple, à La Rochelle, pour un commerçant classique, cela peut représenter 8 000 euros à sortir en début de mois. Il s'agit souvent du premier poste de dépenses pour ces entreprises, en particulier pour celles qui démarrent leur activité. Parfois, cela fragilise tout.

Lorsque l'activité s'arrête, il y a le stress de ne pas savoir si, quand et dans quelles conditions le dépôt de garantie sera restitué.

Face à cette situation, que propose le texte sur lequel vous prononcerez cet après-midi ? L'article 24 comporte trois avancées notables pour les petits commerçants : la mensualisation des loyers, l'encadrement des garanties, qui ne pourront pas dépasser trois mois de loyer, et leur restitution plus rapide à la fin de la location, sous trois mois au maximum.

Cependant, les causes de la fatigue dont je vous parlais ne s'arrêtent pas là. Outre le stress, les chefs d'entreprise connaissent le surmenage : ils tiennent leur boîte à bout de bras et doivent affronter des heures de paperasse, de formulaires et de déclarations, avec la peur d'oublier quelque chose ou celle d'un contrôle qui tombe et les sanctionne, alors même que la règle était incompréhensible, voire absurde. Cela n'est pas tenable.

L'administration ne doit pas être vue comme un obstacle, elle peut et doit devenir un partenaire. Et sur ce point, le texte propose aussi des mesures.

L'article 27 crée le test PME ou test entreprises. Le principe est simple : on arrête de créer des normes sans regarder leurs effets ni prendre en compte le regard des premiers concernés. L'objectif est de mieux associer les entreprises, surtout les plus petites, à la création de la norme. Ce test leur donne la possibilité d'évaluer qualitativement et quantitativement l'impact des nouvelles normes, avant leur adoption.

Pour quoi faire ? Pour vérifier qu'elles sont applicables, pour en mesurer les coûts et pour éclairer les décisions. Il s'agit à la fois d'associer davantage les entreprises en amont – dès la création des normes – et de mieux les traiter en aval, lorsque ces normes sont appliquées, en évitant par exemple une pénalisation excessive de la vie économique – qui constitue un frein pour ceux qui veulent entreprendre ou investir. L'article 10 prévoit ainsi la suppression des peines d'emprisonnement – excusez du peu – en cas de manquement déclaratif mineur.

Il existe enfin un troisième facteur de fatigue : le découragement face à la lenteur. Prenons l'exemple de la commande publique. Actuellement, tout est trop compliqué et trop lent. Demain, avec le projet de loi, ce sera différent. L'article 4 prévoit la généralisation du recours à la plateforme publique Place, qui offre un grand nombre de services gratuits.

Concrètement, une entreprise d'électricité pourra être prévenue, grâce à des notifications, de l'ouverture de marchés publics dans son secteur d'activité et dans sa région, puis elle pourra déposer sa candidature sur la plateforme publique sécurisée et gratuite. Voilà une mesure concrète qui simplifierait la vie des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME).

Les seuils de dispense, de mise en concurrence et de publicité seront relevés, ce qui allégera également les charges associées pour les entreprises. Il est prévu de rehausser les seuils pour les marchés publics.

Ces mesures sont loin d'être anecdotiques : la commande publique représente 170 milliards d'euros, et 60 % des marchés en volume sont attribués à des PME.

Le découragement peut aussi être ressenti par un petit professionnel quand il se sent piégé par un contrat qu'il ne peut pas résilier avant le terme annuel, alors même qu'une offre plus avantageuse existe. Cette réalité concerne notamment les contrats d'assurance dommages. Ce texte corrige cela et accorde aux artisans, aux commerçants et aux petits professionnels les mêmes droits qu'aux particuliers : la résiliation du contrat sera désormais possible à tout moment après la première année. Oui, mesdames et messieurs les députés, cela change la situation.

Nous posons une question simple : comment rendre les Français moins fatigués, moins stressés et moins découragés ?

Mme Claire Lejeune. Partez ! (*Sourires.*)

M. Serge Papin, ministre. Depuis cinquante ans, ils ont perdu trente heures de sommeil mensuel. Dans le même temps, les entrepreneurs passent plus d'une trentaine d'heures par mois à effectuer des tâches administratives.

La réponse est donc claire : simplifions, rendons des heures aux Français pour libérer la production car l'enjeu se trouve là : il s'agit de produire à nouveau en France. Je mène ce combat à la tête de mon ministère afin de défendre le « fabriqué en France », y compris pour les produits du quotidien.

Derrière cette idée, il y a l'objectif essentiel de garantir notre souveraineté industrielle et numérique, en facilitant l'installation d'usines de production d'hydrogène, de recyclage des plastiques, ou encore de centres de données, reconnus comme des projets industriels d'intérêt national majeur.

Nous devons disposer d'infrastructures à la hauteur pour garantir la qualité du quotidien, en permettant l'accès au réseau partout, comme le demandent les habitants de nombreux territoires ruraux ou périurbains qui souffrent de l'existence de zones blanches.

L'installation des pylônes mobiles sera ainsi facilitée : le projet de loi met fin à un mécanisme spéculatif grâce auquel des propriétaires fonciers imposaient des loyers prohibitifs aux opérateurs. Le texte rétablit l'équilibre, afin de concilier transition numérique et protection des territoires.

Ce projet de loi, qui aura coûté des heures de sommeil à plusieurs d'entre nous, permet donc de garantir notre souveraineté. Il a été élaboré patiemment et collectivement. Je

salue d'ailleurs la méthode de coconstruction avec les parlementaires, voulue, au moment de l'élaboration du texte, par Bruno Le Maire et Olivia Grégoire ; elle a conduit au texte que nous étudions aujourd'hui.

Cette méthode a également reposé sur de larges consultations publiques et sur les apports de nombreuses fédérations et organisations professionnelles et syndicales. Il y a aussi eu les apports de citoyens, qui sont nombreux à saluer ce projet de loi, à l'attendre pour soulager leur quotidien et à appeler à sa promulgation rapide.

Alors, mesdames et messieurs les députés, allons au bout de ce texte. Vous l'avez compris : c'est une première étape pour rendre du temps aux Français, pour leur donner de l'air, pour libérer l'envie d'entreprendre, de travailler et d'avancer, pour en finir avec les tracasseries inutiles, les stress qui n'ont pas lieu d'être, tout ce qui freine sans jamais créer. Il permettra enfin à nos artisans, à nos entrepreneurs, à nos commerçants et à nos chefs d'entreprise de faire ce qu'ils savent faire : accompagner leurs salariés, travailler pleinement et librement et ressentir le soir, non de l'épuisement,...

M. Emmanuel Maurel. C'est vous qui avez l'air épuisé !

M. Serge Papin, ministre. ...mais la bonne fatigue du travail bien fait. (*Applaudissements sur les bancs des commissions. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique. Voici l'heure de vérité pour ce texte déposé il y a plus de deux ans sur le bureau de votre assemblée. Je salue d'abord votre travail, mesdames et messieurs les députés, ainsi que celui des rapporteurs ; il a permis d'enrichir considérablement le projet de loi.

J'évoquerai deux articles – sur les quatre-vingt que compte le texte – qui concentrent l'attention politique et médiatique : ceux relatifs au ZAN et aux ZFE.

Le Gouvernement vous proposera un amendement de compromis sur les ZFE (« Oh là là ! » sur les bancs du groupe RN) :...

Mme Danielle Simonnet. C'est la patate chaude !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. ...il consiste à faire confiance aux maires et aux intercommunalités pour leur mise en œuvre. Je reviendrai ensuite sur le ZAN, afin de vous dire ce que prévoit vraiment le projet de loi tel que l'a adopté la commission mixte paritaire.

Mesdames et messieurs les députés, simplifier n'est ni détricoter, ni déréguler.

M. Emmanuel Maurel. C'est pourtant ce que vous faites !

M. Christophe Naegelen, rapporteur. Pas du tout !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Nous pouvons simplifier sans rien renier de nos standards environnementaux. Voilà l'essence même de ce texte : faire plus vite, plus simple et plus efficace, au service de la transition écologique. Cela est évidemment possible, souhaitable et nécessaire.

Le Gouvernement a pris ses responsabilités concernant les ZFE. Il a travaillé avec l'ensemble des parties prenantes. Il a entendu les élus locaux et les Français, notamment les plus modestes, pour qui ces dispositifs peuvent représenter une réelle contrainte administrative et financière.

M. Christophe Bentz. Il faut donc les supprimer !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Nous avons cependant une responsabilité : protéger la santé publique et améliorer la qualité de l'air. J'insiste sur le coût que représente la pollution de l'air, évaluée par le Trésor à plus de 1 milliard d'euros par an. C'est pourquoi nous avons proposé un compromis clair et assumé : il maintient l'ensemble des exigences environnementales des ZFE et ne renonce ni à nos objectifs sanitaires ni à nos engagements écologiques, mais il redonne de la souplesse et du pouvoir aux maires nouvellement élus.

Demain, les intercommunalités définiront les dispositifs les plus adaptés à leur territoire. Le périmètre sera resserré, ciblé sur les zones où les enjeux de qualité de l'air sont réels. Les élus locaux auront la main pour adapter les mesures en fonction des réalités sociales et locales de leur territoire. Surtout, ils pourront choisir les solutions les plus efficaces, ZFE ou politiques alternatives – développement des transports en commun, mobilités propres, politique de stationnement, ou encore accompagnement des usagers.

Bref, nous passons d'un dispositif uniforme à une approche territorialisée, pragmatique et efficace. Cet effort s'accompagne évidemment de moyens. Je pense aux aides à l'acquisition de véhicules peu polluants qui figurent dans la loi de finances pour 2026 ou à celles, très ambitieuses, en faveur de l'électrification, évoquées la semaine dernière par le Premier ministre.

Le Gouvernement a donc fait sa part en construisant un compromis équilibré, responsable, fidèle à ses engagements environnementaux. C'est désormais au Parlement de décider. C'est à vous de dire si vous souhaitez conserver ce cap – celui d'une écologie exigeante, mais adaptée aux réalités du terrain.

Sur le ZAN, l'exigence est maintenue.

Mme Lisa Belluco. Il ne suffit pas de le dire pour ce soit vrai !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. L'exception faite dans ce texte est encadrée. Il faut rétablir ici quelques vérités. L'article 15 ne remet pas en cause l'indispensable lutte contre l'artificialisation des sols. Les inondations que nous venons de vivre suffisent à nous convaincre de leur nécessité.

Il ne s'agit pas d'un recul mais d'une exception ciblée, strictement encadrée, pour des projets indispensables à notre souveraineté et à la transition écologique, uniquement pour ce type de projet.

Soyons précis : l'industrie ne représente que 4 % de la consommation d'espace. Conformément à la loi, les besoins identifiés, qui restent limités, seront définis par arrêtés ministériels. Ainsi, nous parlons d'un ajustement et non d'un renoncement. L'article 15 ne fait que reprendre la marge d'appréciation de 20 % déjà prévue par voie réglementaire. Dès lors, même si l'article est adopté et malgré les imperfections qu'il présente çà et là, la réforme sera préservée dans ses principes généraux.

Si le ZAN est nécessaire, il ne doit pas devenir un outil de blocage stratégique. C'est tout le sens de l'article 15 : préserver la trajectoire de zéro artificialisation tout en permettant à la France d'investir, de produire et de se transformer.

Au fond, la question qui vous est posée est simple : voulons-nous une écologie qui bloque parfois ou une écologie qui sert à transformer ? Voulons-nous des règles uniformes ou des solutions adaptées à chacun des territoires de notre beau pays ? Le Gouvernement a choisi la voie de la

responsabilité, du compromis et de l'efficacité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur les bancs des commissions.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Boris Vallaud et des membres du groupe Socialistes et apparentés une motion de rejet préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Les députés du groupe Socialistes et apparentés partagent pleinement le besoin de simplification exprimé tant par les entreprises que par nos concitoyens. En 2014, un ministre socialiste, Thierry Mandon, fut le premier dont le périmètre ministériel incluait le thème de la simplification.

M. Anthony Boulogne. Retirez donc votre motion de rejet !

M. Gérard Leseul. Mais, si les mots sont importants, seuls les actes comptent. Nous avons donné une traduction concrète à cet engagement, il y a quelques mois, en introduisant dans la loi dite Huwart un article 1^{er} simplifiant largement les procédures de modification des documents d'urbanisme. Cette mesure, dont les nouveaux exécutifs municipaux vont pouvoir se saisir, allait dans le sens du maintien de la concertation avec le public et des évaluations environnementales mais aussi dans celui de la réduction des coûts et des délais et de l'allègement des procédures. Simplifier, c'est cela : préserver l'essentiel mais réduire la bureaucratie excessive !

C'est ce que demandent les entreprises au quotidien mais ce n'est pas ce que vous avez cherché à faire avec ce texte qui porte désormais bien mal son nom ! Il reste peu de chose des dispositions initiales présentées par Bruno Le Maire après que huit des vingt-huit articles initiaux ont été supprimés, dont ceux présentés à l'époque comme des mesures phares. Pourtant, nous parvenons à un texte enflé de nombreux articles et cavaliers législatifs.

C'est ici, à l'Assemblée nationale, que ce texte est devenu ce qu'il est : non pas une loi de simplification et de débureaucratiation – que nous aurions pu soutenir –, mais un abécédaire de dérégulation, un assaut contre le droit du travail et le droit de l'environnement qui attaque même le maigre bilan écologique des Gouvernements d'Emmanuel Macron, notamment la loi dite climat et résilience.

Les remises en cause du ZAN avec les projets d'envergure nationale ou européenne (Pene), les projets d'intérêt national majeur (PINM), les équipements inhérents, ainsi que l'augmentation des autorisations d'urbanisation, permettront d'exclure au total près de 25 000 hectares du décompte de l'artificialisation alors que d'autres solutions existent, notamment la réhabilitation des 150 000 hectares de friches industrielles.

Cette offensive a débuté dès la commission spéciale lorsque son président décida que l'article 45 de la Constitution ne s'appliquerait pas : en pratique, quasiment tous les amendements devinrent alors recevables.

Vous ne trouverez pas dans le texte initial les dispositions qui permettraient de concentrer une grande partie de nos débats sur le ZAN, les ZFE ou encore de traiter de la suppression des Ceser ou des agences comme l'Agence de la transition écologique (Ademe) ou l'OFB, l'Office français de la biodiversité : elles n'existent pas ! Le texte initial ne

comporte aucune accroche pour aborder ces sujets. Nous ne faisons aucun reproche aux administrateurs de la commission spéciale, dont nous connaissons la valeur, la compétence et le professionnalisme. La réalité est que le président de la commission – en l’occurrence de la commission spéciale – arbitre toujours en dernier lieu! (*M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire, acquiesce.*) Compte tenu de la manière énergique dont il a défendu ses amendements lors des débats (*Sourires*), on ne peut que regretter son parti pris et l’introduction dans le texte de nombreux sujets n’ayant rien à voir avec son objet initial. (*M. Jacques Oberti applaudit.*)

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. Je plaide coupable!

M. Gérard Leseul. Ces dispositions ont écrasé le peu de mesures réellement axées sur la vie des entreprises, dont la plupart étaient soit très sectorielles, soit d’ambition bien limitée. Alors que certains secteurs attendaient des mesures spécifiques, nous regrettons que le texte ait été en quelque sorte pris en otage par un groupe d’apprentis Javier Milei, prêts à dérouler leur agenda ultralibéral et climatocceptique en comptant honteusement sur la complicité du Rassemblement national. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC. – Mme Dominique Voynet applaudit également.*)

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. Si je suis ultralibéral, la France est communiste!

M. Gérard Leseul. À l’issue de la première lecture du texte par cette assemblée, la liste des mesures iniques semblait interminable – je citerai par exemple la possibilité de détruire des espèces protégées dès la moindre déclaration d’utilité publique. De nombreuses mesures, adoptées à différents emplacements du texte, étaient incompatibles entre elles, bien que pointant dans la même direction.

Face à un tel équipage, même dans le groupe EPR, certains comprirent la nécessité de faire marche arrière en ne votant pas le texte et ce sont finalement les voix du groupe Démocrates, qui, dans un soutien indéfectible mais mortifère à François Bayrou, autorisèrent la poursuite de la navette parlementaire. (*M. Jean-Paul Mattei fait un signe de dénégation.*)

La distorsion de ce texte a été poussée à un tel niveau que, pour parvenir à présenter des conclusions, la CMP s’est appuyée sur des dispositions qui ne figuraient pas dans le projet de loi initial et qui ne devraient toujours pas s’y trouver car il s’agit manifestement de cavaliers législatifs.

Parfois, je me suis demandé si l’entreprise intéressait réellement les acteurs de la commission spéciale: la mort, même symbolique, des ZFE semblait leur importer davantage. Pourquoi avoir maintenu ces dispositions dans le texte? Le rapporteur Naegelen nous invite à ne pas tenir compte des mesures relatives au ZAN ou à la suppression des ZFE dans notre approche du texte tandis que le rapporteur Travert reconnaît lui-même que cette disposition sera censurée sans coup férir par le Conseil constitutionnel... Nous assistons aujourd’hui à une représentation théâtrale cynique donnée par de nombreux membres du socle commun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Dominique Voynet applaudit également.*)

Beaucoup se doutaient – et savent désormais avec certitude après en avoir été informés par M. le rapporteur – que la suppression des ZFE ou le désarmement du ZAN, entre autres reculs, seront censurés par le Conseil constitutionnel, que mon groupe saisira avec le groupe écologiste en cas d’adoption du texte. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC. – Mme Lisa Belluco applaudit également.*)

Derrière la faute politique d’avoir laissé introduire de telles dispositions, il y a une faute morale: celle de donner, après la loi « immigration », une nouvelle occasion à la droite et à l’extrême droite de hurler au Gouvernement des juges lorsque ces dispositions seront censurées pour un vice de procédure pourtant incontestable.

À travers ce texte, à moins d’un an d’une élection charnière, un nouvel affaiblissement du Conseil constitutionnel se prépare dans un silence complice. Et chacun, sur les bancs des droites et de l’extrême droite, feint de l’ignorer, le sait ou s’en réjouit. Nous ne pouvons plus faire la sourde oreille après ce que nous a déclaré le rapporteur Stéphane Travert!

Chers collègues du socle commun, vous avez le choix entre donner une double victoire culturelle à l’extrême droite – renoncement à l’écologie et affaiblissement d’un important contre-pouvoir – et voter cette motion de rejet. Demain, il sera trop tard pour se demander si préciser les modalités de répartition de la taxe foncière entre bailleurs et locataires commerciaux valait réellement la peine de sacrifier des équilibres et de nombreuses mesures protectrices.

Il existe un chemin pour simplifier la vie de nos entreprises, notamment de nos entreprises industrielles, sans déréguler, sans réduire les réglementations qui protègent notre santé ou notre environnement. Plusieurs d’entre nous et plusieurs d’entre vous ont déjà fait des propositions équilibrées en ce sens. J’ai moi-même formulé de nombreuses recommandations dans le rapport d’une commission d’enquête sur la désindustrialisation de la France, remis en 2022.

Le texte qui nous est proposé aujourd’hui n’emprunte pas ce chemin. C’est pourquoi je vous propose de le rejeter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire.

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. À notre collègue Gérard Leseul, qui m’a mis en cause, je répondrai qu’il devrait me remercier de lui donner un alibi pour voter contre ce texte, ce qu’il avait toujours prévu de faire.

M. Gérard Leseul. C’est faux!

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. On nous explique que les députés socialistes, initialement d’accord pour simplifier la vie économique de nos entreprises, se seraient engagés sur ce texte! Mais toutes celles et ceux qui ont suivi nos débats depuis deux ans savent que la gauche n’a jamais cherché à travailler avec nous en ce sens.

M. Laurent Lhardt. Mensonge!

Plusieurs députés du groupe SOC. C’est faux!

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. Monsieur Leseul, vous n’étiez d’accord avec aucune des dispositions du texte initial! Tous les amendements issus des bancs de la gauche sont allés dans le sens inverse de celui décrit par M. le ministre Papin, c’est-à-dire qu’ils visaient à complexifier et densifier davantage certaines procédures. Les collègues écologistes ont voulu rajouter des normes sur les normes, en contradiction avec la philosophie même du projet de loi. (*Mme Lisa Belluco s’exclame.*)

En réalité, maintenant, vous avez l’alibi des ZFE et du ZAN pour ne pas parler de tout le reste et pour expliquer votre vote contre ce texte! Tant mieux! Je suis heureux de vous avoir donné cet alibi...

M. Antoine Léaument. L’alibi, c’est Sarkozy!

M. Ian Boucard, *président de la commission mixte paritaire*. ...qui vous permet de ne pas faire ce que vous avez fait pendant vingt ans et, singulièrement, à chaque fois que vous avez été au pouvoir, à savoir complexifier la vie des entreprises, produire de la norme et de la règle et encore de la norme et de la règle.

En conséquence, j'appelle l'ensemble des collègues à voter contre cette motion de rejet préalable du projet de loi de simplification de la vie économique. MM. les ministres et MM. les rapporteurs l'ont rappelé, notre assemblée travaille depuis deux ans maintenant sur ce texte. Allons jusqu'à la discussion générale, débattons de l'amendement du Gouvernement – qui sera adopté ou rejeté – et avançons jusqu'au vote final.

Monsieur Leseul, si vous êtes opposé à ce texte, votez contre ! Ne proposez pas une motion de rejet préalable une heure et demie avant que nous ayons l'occasion de l'adopter définitivement ou de le rejeter !

M. Antoine Léaument. C'est pour simplifier le débat parlementaire !

Mme la présidente. Sur la motion de rejet préalable déposée par le groupe Socialistes et apparentés, je suis saisie par les groupes La France insoumise-Nouveau Front populaire et Socialistes et apparentés d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Nous en venons aux explications de vote sur la motion de rejet préalable.

La parole est à M. Emmanuel Maurel.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Si ce texte est l'aboutissement d'un trop long processus qui a pris beaucoup de temps, le résultat est calamiteux ! Selon M. le rapporteur Naegelen, « ce n'est pas le grand soir ». Effectivement, ce n'est pas le grand soir mais plutôt une espèce de petit matin chagrin et fatigué, auquel ni vous-même ni les ministres ne donnez l'impression de croire !

M. Thierry Tesson. C'est très méchant !

M. Emmanuel Maurel. M. Boucard a essayé de faire montre d'un peu d'enthousiasme, mais la vérité est que le texte dont nous discutons est un fourre-tout, sans queue ni tête. Il est complexifié, là où vous voulez simplifier. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR, SOC et EcoS.*)

La vérité est que vous vous inspirez d'une très vieille croyance, qui n'a jamais fait ses preuves, selon laquelle en dérégulant, on va créer de la croissance et permettre aux entreprises de se développer. Ce n'est pas vrai ! La gauche conteste ce texte précisément parce qu'elle est en désaccord avec cette croyance qui, à la mode dans les années quatre-vingt du siècle précédent, n'a désormais plus cours.

Quand M. le ministre Lefèvre nous dit qu'il n'y a ni dérégulation, ni détricotage, c'est faux ! Sur l'environnement, il y a des régressions alarmantes, en matière d'artificialisation des sols et de biodiversité.

Enfin, je note un dernier point un peu cocasse. Alors que, pendant plusieurs heures et même plusieurs journées, il y a eu une espèce de concours pour supprimer organismes, commissions et conseils, vous nous proposez *in fine* la création d'un conseil de la simplification dont les salariés sont exclus. (*Mme Lisa Belluco et M. Gérard Leseul applaudissent.*)

C'est extraordinaire, vous prétendez parler de la vie économique et sociale de ce pays mais vous excluez les salariés qui font vivre les entreprises...

M. Pierre Meurin. Il a raison !

M. Emmanuel Maurel. Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous voterons la motion de rejet : après tant de temps perdu, son adoption nous en ferait gagner un peu ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat (UDR). Nous nous sommes quittés hier soir après l'examen d'une motion de rejet préalable déposée par la gauche parce que nous voulions légiférer sur des questions de sécurité. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour discuter d'une motion de rejet préalable déposée par la gauche parce que nous voudrions parler de simplification de la vie économique. J'ignore si cela tourne au trouble obsessionnel compulsif, mais en tout cas, cela devient un réflexe. Le groupe UDR juge intéressant de débattre, de discuter de ces questions et d'arriver à un consensus ou de constater son absence. Nous ne voterons bien évidemment pas cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault (RN). Collègues de gauche, vous ne nous surprenez jamais. (« Ah ! » *sur quelques bancs du groupe RN.*) Nous avons là un petit projet de loi de simplification aux ambitions très modestes et pourtant vous sautez au plafond parce que ce texte a le tort de s'attaquer un tout petit peu – on a parlé de tronçonneuse, mais il s'agit ici de pince à épiler – à l'univers bureaucratique, à l'enfer administratif qui embête les vilains entrepreneurs.

Pourtant, rendez-vous compte, il y a dans notre pays des entreprises et il y a des investisseurs qui ont envie d'investir en France, parce que les travailleurs y sont productifs...

M. Emmanuel Maurel. Épargnez-nous ce genre de commentaire !

M. Matthias Renault. ...parce que nous avons de belles entreprises et de bons ingénieurs...

M. Emmanuel Maurel. Quel est le rapport avec le texte ?

M. Matthias Renault. ...parce que la France est au carrefour géographique de tous les transports en Europe, parce que tel terrain bénéficie de la proximité d'infrastructures autoroutières, ferroviaires, portuaires et fluviales. Mais on leur répond que ce foncier disponible n'est pas vraiment disponible, parce qu'il y a la loi ZAN, parce qu'il y a un système de compensation ou parce que sur ce terrain, il y a une haie et une petite grenouille.

Mme Claire Lejeune. Vous n'aimez pas les grenouilles ! (*Sourires.*)

M. Matthias Renault. On leur dit : Oubliez vos projets ; ces terrains ne sont pas disponibles ; vous avez deux ans d'autorisation administrative. Alors les entreprises investissent ailleurs.

Collègues de gauche, je voudrais vous effrayer : ce petit projet de loi de simplification, c'est un apéritif par rapport à ce que fera le RN s'il arrive au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Zahia Hamdane. Vous n'y arriverez jamais !

M. Matthias Renault. Ce sera à la puissance 10. Nous prendrons des dispositions par ordonnances dès la prise du pouvoir parce qu'il faudra aller vite.

Nous ne voterons certainement pas votre motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Lebec.

Mme Marie Lebec (EPR). La nouvelle motion de rejet préalable qui nous est soumise revient à refuser un texte sur la simplification attendu par les entreprises. Nous ne pouvons pas partager cette position. Bien sûr, ce texte n'est pas parfait ; nous avons su exprimer nos désaccords au fil des mois sur plusieurs dispositions. Cependant, il vise un objectif que nous assumons pleinement, celui de la simplification de la vie économique, en particulier pour les PME. Simplifier n'est pas un slogan, mais une nécessité concrète pour lever les freins à l'activité, faciliter l'investissement et libérer l'énergie de nos territoires. Le projet de loi contient, malgré ses limites, des mesures utiles pour alléger certaines procédures, pour améliorer l'accès à la commande publique et pour adapter des normes devenues inadéquates.

Refuser de discuter ce projet de loi serait refuser d'avancer. Ce serait aussi envoyer un signal incompréhensible aux acteurs économiques qui attendent, eux, des réponses concrètes, plus encore après un cheminement législatif laborieux de plus de deux ans.

Le Parlement doit aller au bout de ce travail et se prononcer en responsabilité sur ce projet de loi de simplification. C'est pourquoi le groupe Ensemble pour la République votera contre cette motion de rejet préalable. (*Mme Liliana Tanguy applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Claire Lejeune.

Mme Claire Lejeune (LFI-NFP). Ce projet de loi est en quelque sorte le miroir de la Macronie mourante. Un texte sans majorité pour un Gouvernement sans légitimité (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), un texte fourre-tout pour un Gouvernement qui est pour ainsi dire le débarras du Président, qui n'a plus qu'un but, survivre, un texte quasi naufragé pour un Gouvernement qui est une sorte de croisement entre *Le Radeau de la Méduse* et « Le bateau ivre » (*Mêmes mouvements*), un texte truffé de cavaliers pour un Gouvernement de Don Quichotte qui s' imagine combattre les grandes armées de la bureaucratie et qui n'ont en face d'eux que les moulins à vent de leurs propres turpitudes et de leurs propres échecs à légiférer. (*Mêmes mouvements.*)

Ce texte de simplification est un texte de capitulation. Capitulation sur l'écologie, que vous ne prétendez défendre que lorsqu'il s'agit d'attaquer les classes populaires avec les ZFE alors que dans ce texte, vous détruisez l'objectif ZAN et tout le droit environnemental avec. Capitulation sur la démocratie, puisque vous attaquez tous les espaces de participation et de discussion. Capitulation sur les libertés, puisque vous vous en prenez même à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Le trumpisme de ce texte, ce n'est pas seulement la démagogie de l'extrême droite qui, dans l'article 1^{er}, tente de supprimer à la hache l'ensemble des agences et des opérateurs (*M. Pierre Meurin applaudit*), c'est aussi le fait que vous, législateurs, vous clouez au pilori ce dont vous êtes censés être les garants (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) : la loi, la norme, dans sa dimension de protection, de prévention, d'équilibre. À la fin, c'est bien l'État de droit que vous minez, et le pire, c'est que vous le savez.

Ce projet de loi vous ressemble : c'est un texte passe-plat du RN pour un Gouvernement qui en est le marchepied. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NFP.*) Mais quel savoureux paradoxe, puisque ce texte de simplification est devenu votre casse-tête, une épine dans votre pied. D'anciens ministres s'expriment dans les médias contre tel ou tel article, des amendements écrits à la dernière minute sont tellement mal rédigés qu'ils doivent être à nouveau réécrits. (*Mêmes mouvements.*) Alors, simplifiez-vous la vie, simplifiez-nous la vie, votez cette motion de rejet. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Lhardit.

M. Laurent Lhardit (SOC). En appui à cette motion de rejet, je soulignerai d'abord les incohérences de ce texte ainsi que sa capacité créative qui le situe parfois aux confins des univers d'*Ubu roi* et des *Shadoks*, comme avec le fameux Haut Conseil de la simplification, sans doute chargé de décider de la suppression des hauts conseils...

Je relèverai aussi son inefficacité en prenant l'exemple des data centers. En voulant faciliter leur implantation au nom de la compétitivité et de la souveraineté numérique, vous oubliez que notre souveraineté repose aussi sur la sécurité des données que ces centres hébergeront. Nous savons que, malheureusement, la plupart des nouveaux centres de données en France seront la propriété d'entreprises américaines soumises à des lois extraterritoriales qui les obligeront sur demande à violer le secret des données qu'elles hébergent. On peut sans doute faire mieux en matière de construction de notre souveraineté numérique.

On trouve çà et là des simplifications utiles dans le texte, mais au fond, l'erreur principale tient au manque de stabilité qu'il entraîne. Pour avoir été chef d'entreprise pendant longtemps, je parle d'expérience, les entreprises ont d'abord besoin de lisibilité et surtout de stabilité des règles. C'est la même chose pour les collectivités dans leur stratégie d'organisation de l'attractivité de leur territoire. Quand une collectivité passe plusieurs années à adapter sa stratégie territoriale aux règles du zéro artificialisation nette, le retour en arrière n'est pas seulement catastrophique pour l'environnement ; il oblige la collectivité à tout remettre en question, à constater que des investissements sont devenus inutiles et à subir vos mesures d'apprentis sorciers.

Vous l'avez compris, nous voterons pour la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.* – *M. Hendrik Davi applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Lisa Belluco.

Mme Lisa Belluco (EcoS). Il faut mettre un terme aux discussions que nous menons autour de ce projet de loi dit de simplification de la vie économique. Collègues du RN, vous ne nous surprenez jamais. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*) Encore une fois, vous sauvez la Macronie à l'agonie en soutenant leur texte de liquidation de nos protections environnementales et sociales.

Dès le départ, vous avez alimenté un véritable musée des horreurs : suppression de la Commission nationale du débat public (CNDP), de la police de l'environnement, de l'Ademe, du Haut Conseil pour le climat, de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) ou encore des Ceser.

Vous ne vous contentez pas de laminer l'État et les corps intermédiaires, vous comptez revenir sur les maigres avancées environnementales de ces dernières années. Les institutions que vous détricotez, à la limite, nous pourrions les reconstituer.

tuer tôt ou tard, mais les sols, l'eau, l'air et l'ensemble de la biodiversité qui seront dégradés à la suite de l'adoption de ce texte le seront de manière irréversible.

Collègues macronistes, je me tourne vers vous. Vous êtes prêts à lâcher sur le zéro artificialisation nette et les zones à faibles émissions pour vous garantir le soutien de l'extrême droite. Cette motion de rejet préalable est votre porte de sortie. Ce texte ne correspond pourtant ni à ce qu'était votre programme, ni à la demande des Françaises et des Français, ni même à celle de vos électeurs. Je ne comprends pas pourquoi vous le défendez encore, quand ce n'est même pas vous qui êtes à la manœuvre pour le soutenir. Nous ne savons même pas ce que vous allez voter les uns et les autres.

Ne contribuez pas à la destruction méthodique de l'État et des protections environnementales et sociales, comme cela est en vogue dans les démocraties illibérales que vous prétendez combattre.

Le groupe Écologiste et social s'oppose à la logique de ce texte, à son contenu et à la manière dont il a été élaboré, loin des préoccupations des Français et de leurs besoins. C'est pourquoi nous voterons pour cette motion de rejet préalable. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes ÉcoS et SOC. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). Nous travaillons à ce projet de loi depuis deux ans. En 2024, plusieurs de nos collègues ont présenté un rapport, pour lequel je salue Philippe Bolo, qui contenait quatorze propositions concrètes issues d'échanges approfondis avec les acteurs économiques. Le projet de loi a été examiné à l'Assemblée, au Sénat, puis en CMP, et nous devrions annuler ce travail en votant cette motion de rejet ?

Mais les entrepreneurs nous regardent, ainsi que les élus locaux qui comptent sur les entreprises pour s'installer sur leur territoire. Devons-nous oublier que la France est aujourd'hui classée au soixante-cinquième rang mondial pour la performance de son secteur public ? Que le coût des normes représente sans doute entre 3 et 4 % de notre PIB ?

Il ne faut pas tout remettre en cause, loin de là, notamment les normes environnementales ou sanitaires. Mais nous devons avancer vers une simplification. Contrairement à ce que vous avez dit, chers collègues, nous entendons ces demandes de simplification tous les jours dans nos circonscriptions.

Les mesures qui cristallisent le débat sur l'objectif ZAN et les ZFE n'ont rien à voir avec l'objectif premier du projet de loi ; elles ne doivent donc pas masquer l'essentiel d'un texte de près de quatre-vingts articles. Ces sujets posent des questions de fond, des questions de constitutionnalité et des questions sur notre manière de légiférer ; nous ne les ignorons pas. En tant que législateur, nous devons examiner l'ensemble des autres mesures de ce texte. Respecter les procédures parlementaires, c'est respecter ce qui nous permet de débattre et de voter sur le fond des sujets.

M. Antoine Léaument. Vous êtes de droite !

Mme Geneviève Darrieussecq. Le groupe Les Démocrates votera donc contre la motion de rejet préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. le président de la commission mixte paritaire applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Lam.

M. Thomas Lam (HOR). La simplification de la vie économique n'est pas un sujet que l'on peut balayer d'un revers de main. Dans le contexte actuel, où la compétitivité est sous pression, où les entrepreneurs peinent à se projeter, où des charges administratives pèsent sur les entreprises, rejeter ce texte sans même le soumettre au débat est un choix politique lourd de sens, chers collègues de gauche.

La simplification n'est pas un sujet technique parmi d'autres. Elle conditionne directement la capacité de notre pays à créer des emplois, à attirer des investissements et à libérer l'énergie de celles et ceux qui entreprennent.

Voter cette motion, c'est refuser aux acteurs économiques les réponses qu'ils attendent. Nos entrepreneurs, nos artisans, nos commerçants ont besoin de stabilité, de lisibilité, de prévisibilité. Ils ont besoin de règles claires et proportionnées qui leur permettent de se projeter, d'investir, de recruter, de transmettre. Le projet de loi est le fruit d'un travail approfondi conduit depuis plus de deux ans au Sénat, à l'Assemblée nationale et en commission mixte paritaire. Il mérite mieux qu'un rejet sans examen.

C'est pourquoi le groupe Horizons & indépendants votera contre la motion de rejet préalable. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	373
Nombre de suffrages exprimés	367
Majorité absolue	184
Pour l'adoption	120
contre	247

(La motion de rejet préalable n'est pas adoptée.) (Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR et HOR.)

Mme la présidente. Pour tous ceux qui quittent l'hémicycle, merci de le faire dans le silence.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Emmanuel Maurel.

M. Emmanuel Maurel. Les lois doivent être claires et intelligibles, et les règles qu'elles fixent ne sauraient être source de perte de temps ou de désagréments inutiles pour nos concitoyens et nos entreprises. Si tel était l'objectif de ce projet de loi, le résultat n'est clairement pas à la hauteur des ambitions proclamées !

Comme nous le redoutions, la commission mixte paritaire n'a pas amélioré un texte que nous jugions déjà complexe et qui a été complexifié à loisir, au point de n'avoir plus ni queue ni tête – je pense à tous les articles qui ont été ajoutés au cours du débat. En outre, il s'inspire d'une croyance que nous contestons résolument et qui voudrait que la dérégulation conditionne la croissance et le développement des entreprises. Je viens d'entendre des collègues affirmer que la simplification ferait gagner à la France 3 points de produit intérieur brut.

Mme Christine Arrighi. Quatre points, même !

M. Emmanuel Maurel. Je vous le dis tout de suite : cela n'arrivera pas !

Beaucoup ont cité les recommandations du rapport Draghi sur la dérégulation, mais ils ont omis ce qui faisait l'intérêt principal de ce travail : l'appel à une reprise rapide et massive de l'investissement. Pendant que les États-Unis et la Chine mettent en œuvre des stratégies d'investissement spectaculaires, en simplifiant les règles de la concurrence, en particulier les aides d'État, l'Europe ne fait rien, ou si peu, toujours ligotée par un carcan de règles budgétaires et monétaires absurdes.

Ce n'est pas en imitant la Commission européenne, qui défait tout ce qui a été fait pour renforcer la protection de l'environnement, que nous relancerons la production. À cet égard, je vous mets en garde contre les régressions alarmantes qui ont été décidées en matière de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Beaucoup se réjouissent aussi car ce texte facilitera l'installation de data centers. Nous savons qu'il y a là un enjeu de souveraineté et que rien ne serait pire que de regarder les trains passer. Mais c'est justement pour cette raison qu'il faut l'entourer de garanties sérieuses !

Or le texte ne prend pas suffisamment en compte des aspects importants comme les conflits d'usage, qu'il s'agisse du foncier ou de l'accès à l'eau. En outre, il présume que la localisation des data centers en France suffit à maîtriser leurs technologies et les données, ce qui n'est pas vrai. Mme Darrieussecq, je crois, a parlé de souveraineté et de made in France, mais la réalité, c'est que les Gafam feront ce qu'ils voudront !

Mme Christine Arrighi. Exactement !

M. Emmanuel Maurel. Par dérogation aux règles, d'énormes édifices de stockage, qui centraliseront des milliards de données, pourront être construits sur notre territoire, mais cela ne garantit pas que ces données ne seront pas captées par des entreprises étrangères. Je ne partage donc pas votre enthousiasme et, au contraire, je nourris de grandes craintes, j'y insiste, concernant la souveraineté française. Nous aurions dû réfléchir davantage aux enjeux d'une telle mesure.

La dernière raison de notre opposition à ce texte, c'est évidemment la création d'un Haut Conseil à la simplification. Le point d'orgue de toutes ces heures passées à supprimer des commissions et des organismes, ce serait vraiment de créer une sorte de Conseil d'État *bis*, composé des seuls représentants patronaux ?

M. Ian Boucard, *président de la commission mixte paritaire.* C'est au Sénat que ça a été voté !

M. Emmanuel Maurel. Peut-être, mais comme vous appelez à voter le texte, cela revient au même.

Cette dénaturation du test PME conduira à une immixtion encore plus profonde des intérêts particuliers les plus puissants dans l'appareil d'État. Et cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

M. Boris Vallaud. Exactement !

M. Emmanuel Maurel. Je regrette que le texte issu de la CMP entérine une telle vision idéologique et partielle de la vie économique et se révèle en fin de compte inefficace. Nous aurions pu soutenir quelques dispositions du texte, mais son équilibre général ne nous convient pas. Le groupe GDR ne votera donc pas pour ce texte, qui ne simplifie pas grand-chose et qui mènera la France vers de graves déconvenues.

(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC. – Mme Christine Arrighi applaudit également.)

M. Boris Vallaud. Tout à fait !

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat. La France souffre moins d'un manque de talents que d'un excès de contraintes. Notre économie avance avec un frein à main administratif que beaucoup ici refusent de desserrer. Pourtant, la simplification est une condition de la croissance. Ce texte engage donc un mouvement utile. Il réduit des formalités qui paralysent l'initiative. Il transforme des autorisations en déclarations. Il allège des procédures devenues absurdes avec le temps. Il tente d'introduire le principe « dites-le nous une fois ».

Ces évolutions touchent au cœur de la relation entre l'administration et l'entreprise. Car, à force d'ajouter des formalités, l'administration finit par prélever un impôt caché sur l'économie. Cet impôt ne passe pas par le fisc. C'est un coût de conformité qui grève directement l'activité. L'entreprise y consacre du temps et de la trésorerie au lieu de les affecter à la production ou à l'innovation. Elle subit aussi une incertitude qui retarde les décisions et renchérit le risque. Les plus petites structures en supportent la charge la plus lourde, car une obligation identique pèse toujours davantage sur une PME que sur un grand groupe. L'excès d'administration est une véritable externalité négative qui freine la productivité, crée une inflation normative et affaiblit la croissance.

Le texte amorce aussi une discipline de l'État sur lui-même. La limitation dans le temps des instances consultatives constitue un progrès que le groupe UDR ne peut que saluer. Une structure qui dure sans produire affaiblit l'action publique. L'obligation de supprimer davantage d'organismes que l'on en crée introduit une exigence de responsabilité. La simplification touche enfin aux projets industriels. Elle accélère des procédures qui bloquaient des implantations essentielles, permettant de faciliter la construction d'infrastructures dont dépend notre souveraineté.

Cependant, cette réforme reste incomplète. L'effort de simplification aurait pu être plus ambitieux. Trop d'organismes subsistent sans utilité démontrée. Trop de procédures demeurent complexes sans justification économique. La France conserve une culture de la méfiance administrative, et je ne pense pas que ce texte changera profondément la vie de nos entrepreneurs. La simplification exige en effet une confiance assumée envers ceux qui produisent.

Venons-en aux ZFE, que le Gouvernement, avec le soutien des élus du socle commun, voudrait faire réapparaître dans le texte. Cette évolution, si elle est entérinée, modifierait l'équilibre trouvé par l'Assemblée. J'en profite pour saluer le travail de notre collègue Éric Michoux, qui a été à la pointe sur ce texte pour l'UDR, et de nos alliés du Rassemblement national, en particulier notre collègue Pierre Meurin. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

Notre opposition aux ZFE repose notamment sur leur effet social catastrophique. Elles pénalisent ceux qui n'ont pas les moyens de renouveler leur véhicule en restreignant l'accès à certains territoires pour des millions de Français. Elles créent une fracture entre les centres urbains et les périphéries. Le dispositif facultatif introduit une nuance en rendant la décision aux collectivités, mais cette inflexion ne suffit pas à emporter notre adhésion sur le fond. Nous contestons toujours la logique de ces dispositifs. Nous refusons une

écologie punitive qui pèse d'abord sur les plus modestes. Nous défendons une transition fondée sur l'innovation et sur l'investissement industriel.

Ce texte contient néanmoins des avancées attendues par nos entreprises et par les collectivités – je pense notamment à l'objectif ZAN. Il améliore concrètement leur quotidien. Or, dans la période actuelle, les progrès comptent. Le groupe UDR votera donc en faveur de ce texte, à la condition que le dispositif des ZFE ne soit pas réintroduit, faute de quoi nous nous abstenons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. Le macronisme, depuis quelques mois, empile les textes slogans avec une ficelle grossière. Vous écrivez un titre accrocheur, aux mots très ambitieux – « simplification de la vie économique », par exemple. C'est en effet un enjeu majeur pour que nos entreprises retrouvent de la compétitivité et profitent de leur liberté d'entreprendre pour créer de la richesse sans passer leur vie à remplir des Cerfa. Mais dès qu'il s'agit de joindre le geste à la parole, vous avez l'art de ruiner l'espoir suscité par vos effets d'annonces. Le macronisme met en compétition la vacuité et le néant dans tout ce qu'il entreprend. Il est temps que le supplice se termine pour qu'enfin, la politique retrouve sa noblesse et son intelligibilité. (« Bravo ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)

En effet, ce texte ne simplifie quasiment rien. Tous ceux qui ont travaillé dessus l'ont dit : ce n'est pas le grand soir de la simplification. Merci pour cet aveu ! Comment pouvez-vous prétendre simplifier, dès lors que la complexité est votre fonds de commerce ? Comme disait Coluche en parlant de vous, les technocrates, ce sont ceux qui, quand tu leur poses une question, une fois qu'ils ont fini de répondre, tu ne comprends plus la question que tu as posée. (*Rires sur les bancs du groupe RN.*)

La copie initiale nous a fait lever les yeux au ciel tant elle était indigente et nous avons profité de l'examen de ce texte pour vous administrer une véritable leçon de simplification. Matthias Renault a proposé la suppression d'innombrables agences d'État, toutes plus inutiles et dispendieuses les unes que les autres, comme les Ceser, la Commission nationale du débat public...

Mme Christine Arrighi. Vous ne voulez pas débattre avec les citoyens !

M. Pierre Meurin. Vous avez préféré sauver ces agences avec la gauche plutôt que de saisir notre main tendue.

Nous avons également proposé de supprimer l'objectif zéro artificialisation nette, au moins pour les activités économiques. En commission mixte paritaire, vous avez renoncé à cette mesure de véritable simplification pour nos entreprises et nos élus locaux. Il est d'ailleurs cocasse que ce soit le Sénat qui l'ait sauvée. Il ne reste qu'une modeste dérogation, notamment pour l'installation de data centers. On est loin de la simplification pour le cœur battant de notre économie réelle, c'est-à-dire nos TPE et nos PME.

Enfin, le groupe Rassemblement national a fait voter un amendement dont je suis fier d'être l'auteur, qui visait à supprimer les zones à faibles émissions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Ce combat, que j'ai chevillé au cœur, tant je déteste l'injustice, s'est transformé en grande victoire parlementaire. À quatre reprises – et je remercie tous les collègues de bonne foi et de bonne volonté –, la représentation nationale a voté la suppression de ce dispositif séparatiste, qui empêche les Français les plus

modestes d'accéder aux grandes villes sous prétexte qu'ils pollueraient l'air urbain. Le contrat social ne souffre pas d'exception. La fraternité républicaine s'oppose à la stigmatisation des automobilistes comme pollueurs des habitants des villes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR.*)

Cette disposition est la plus efficace du texte, loin devant vos petites mesurottes qui ne servent pas à grand-chose : des milliers d'artisans, avec leurs camionnettes – ce que j'aime appeler la France du C15 – retrouveront l'accès inconditionnel à tous leurs chantiers ! Comme on pouvait le lire ce matin dans *Le Figaro*, pour Pierre Chasseray, patron de l'association 40 millions d'automobilistes, le Rassemblement national est aujourd'hui le seul parti, avec ses alliés de l'UDR, qui défend les automobilistes français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Vous allez tenter de réintroduire les ZFE dans le texte, messieurs les ministres. Quelle bonne idée, en pleine crise du pouvoir d'achat et du carburant, de dire aux Français qu'ils n'ont plus besoin de faire le plein, puisqu'ils ne pourront pas entrer dans les villes ! C'est scandaleux ! Si les ZFE sont réintroduites, nous nous opposerons à ce texte. Vous pourrez compter sur le Rassemblement national pour engager, dès son arrivée au pouvoir, ce grand chantier de la simplification. Il y a beaucoup de Cerfa à supprimer pour nos entreprises.

Pour conclure, je citerai Albert Camus :

Mme Christine Arrighi et M. Emmanuel Maurel. Ah non ! Pas Camus, pas vous ! Ne citez pas Camus !

M. Pierre Meurin. ... « La politique contemporaine [est] une machine à désespérer les hommes. » J'ajoute que le macronisme est une machine à désespérer les Français. Cet engrenage de la désespérance ne s'inversera qu'avec la victoire de l'alliance du RN et de l'UDR. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme Christine Arrighi. De Camus, il ne faut pas seulement lire *L'Étranger*, il faut lire également *La Chute* !

M. Emmanuel Maurel. Et aussi *La Peste* !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Lebec.

Mme Marie Lebec. Nous examinons les conclusions de la commission mixte paritaire sur un texte dont le parcours dit beaucoup des intentions de simplification de chacun. Présenté en conseil des ministres le 24 avril 2024, à l'initiative de Bruno Le Maire, ce projet de loi défendait une ambition claire : simplifier concrètement la vie de nos entreprises, et d'abord celle de nos PME. C'était un texte construit à partir des remontées du terrain, des irritants du quotidien, des contraintes administratives qui freinent l'activité, l'investissement et, au fond, l'énergie économique de notre pays. Mais ce texte a aussi traversé des épreuves, liées aux circonstances : quatre Gouvernements successifs, des priorités mouvantes et un « portage » politique perturbé. Au fil des lectures, ce véhicule législatif, déjà large, a agrégé de nombreux sujets, parfois éloignés de son objectif initial.

Disons-le lucidement : il y a eu des ajouts, des dérives et une perte de lisibilité. Certains débats, notamment autour de l'objectif zéro artificialisation nette ou des zones à faibles émissions, ont pris une place sans rapport avec le texte d'origine. Et c'est précisément pour cette raison que, lors d'une précédente lecture, notre groupe n'a pas soutenu ce texte : parce que le détricotage du ZAN et la suppression des ZFE, introduite en commission spéciale, s'éloignaient profondément de l'équilibre que nous défendons.

Sur ce point, je veux être très claire. La suppression des zones à faibles émissions n'est pas conforme à nos engagements européens, elle fragilise notre trajectoire en matière de qualité de l'air et elle expose potentiellement notre pays à des contentieux coûteux. Elle envoie aussi un signal contradictoire, alors même que nous devons concilier transition écologique et acceptabilité sociale, avec sérieux et cohérence. C'est un point de désaccord majeur.

Mais ce texte, tel qu'il est issu des travaux de la CMP, contient aussi des mesures concrètes, utiles, immédiatement applicables, notamment au profit des PME, qui sont au cœur du projet de loi. Je pense aux mesures qui vont faciliter l'accès des PME à la commande publique : simplification des procédures pour les petits marchés et ouverture accrue aux entreprises innovantes. C'est une avancée structurelle, attendue de longue date. Par ailleurs, avec la création d'un test PME, réalisé par le Haut Conseil à la simplification pour les entreprises, nous franchissons une étape importante : celle de l'évaluation, en amont, de l'impact des normes sur les entreprises. Ce texte apporte aussi des réponses utiles et immédiates aux commerçants, avec des mesures de trésorerie qui peuvent faire la différence dans un contexte économique tendu. Par ailleurs, l'article 10 met fin à des sanctions pénales disproportionnées pour des manquements purement formels, en les remplaçant par des sanctions financières plus adaptées.

Dans le champ de la transition écologique, le texte propose une approche plus pragmatique : je pense notamment aux ombrières photovoltaïques ou à l'accompagnement de projets structurants, comme les data centers, où nous devons concilier attractivité et exigences environnementales.

C'est aussi un texte de simplification administrative concrète, avec la suppression d'organismes devenus obsolètes comme le Conseil stratégique de la recherche, le Conseil supérieur de l'aviation civile ou encore la Commission supérieure du numérique et des postes. Moins de structures, c'est un peu moins de dépenses, mais c'est surtout plus de lisibilité et plus d'efficacité.

Bien sûr, tout n'est pas satisfaisant. Le texte reste hétérogène, parfois affaibli, et certaines orientations que nous ne partageons pas y demeurent. Et c'est précisément parce que nous déplorons certaines de ces orientations, en particulier s'agissant des ZFE, que notre groupe se positionnera en fonction du sort réservé à l'amendement proposé par le Gouvernement.

Nous ne nions pas que ce texte répond aussi à des attentes fortes du monde économique. Depuis 2017, la simplification est au cœur de notre action. Nous avons introduit la dématérialisation des démarches, le prélèvement à la source, la carte d'identité numérique et tant d'autres réformes qui ont concrètement changé la vie des Français et de nos entreprises. Et nous voulons continuer, peut-être différemment, avec des textes plus ciblés, plus lisibles, plus directement liés aux besoins des filières, secteur par secteur, en évitant les textes trop larges, qui ouvrent la porte aux dérives que nous avons connues sur celui-ci. La simplification doit être efficace, pas dispersée.

Après deux ans de navette parlementaire, il est de notre responsabilité de tirer les conséquences de ce travail, de dire à la fois ce qui va dans le bon sens et ce qui ne convient pas. C'est pourquoi le groupe Ensemble pour la République décidera de son vote, j'insiste, en fonction du sort qui sera réservé à l'amendement relatif aux ZFE. Ce texte contient des avancées utiles, mais il ne doit pas entraîner un recul fondamental sur cette question sans aucun rapport avec son objet.

Nous continuerons, pour notre part, à défendre une ligne claire : simplifier, oui, mais sans renoncer à nos engagements, notamment environnementaux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Stambach-Terrenoir.

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Quelle ironie de parler de simplification à propos de ce texte devenu une sorte de monstre, ou plutôt une magnifique allégorie de la Macronie en déliquescence !

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. Exactement la même phrase que le RN, c'est marrant ! Et ce n'est pas un macroniste qui le dit...

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Il comptait 28 articles au départ mais, après près de deux ans d'examen chaotique – et encore, heureusement que le Gouvernement Attal avait engagé la procédure accélérée –, nous découvrons le 20 janvier dernier, en commission mixte paritaire, ce délicieux document de 150 pages : plus de 120 articles, tous largement modifiés, que nous avons examinés en une heure chrono. Voilà comment on fait la loi en Macronie.

Et à l'arrivée ? Un improbable fourre-tout trumpiste, qui met même mal à l'aise le Gouvernement et son « socle commun », qui n'ont manifestement plus grand-chose en commun, si j'en crois la tribune des anciens ministres de la transition écologique appelant au rejet d'une partie du texte. Sans compter les tergiversations autour des ZFE, archétypes, elles aussi, du macronisme, où un principe écologique devient finalement une mesure d'injustice sociale.

Résultat : d'un côté, on supprime le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, et de l'autre – hop ! –, on ajoute un article qui installe les entreprises privées au collège de la Cnil – pour mieux protéger nos données personnelles, sans doute – et un autre qui favorise les centres commerciaux au détriment des petits commerces. Et surtout – les néolibéraux en rêvaient, vous l'avez fait –, ce texte massacre à la tronçonneuse les normes qui nous protègent un peu des dérives productivistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Christine Arrighi applaudit aussi.*)

C'est un véritable arc réactionnaire qu'on a vu se former, des rangs macronistes à l'extrême droite, pour voter avec une joie destructrice la disparition d'instances indépendantes, tous domaines confondus, et il s'en est fallu de peu que l'OFB, ou encore la CNDP, y passe.

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. Dommage !

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Sans surprise, c'est surtout le droit de l'environnement que vous attaquez massivement, celui qui protège nos conditions de survie sur cette planète. Tout au long des débats, je me suis surprise à chantonner un titre de ma jeunesse...

Mme Christine Arrighi. Mais tu es toujours jeune !

Mme Anne Stambach-Terrenoir. ...« Respire », de Mickey 3D...

M. Thierry Tesson. Ce n'est pas Camus !

Mme Anne Stambach-Terrenoir. « Approche-toi, petit, écoute-moi, gamin / Je vais te raconter l'histoire de l'être humain. / Au début y avait rien, au début c'était bien / La nature avançait, y avait pas de chemin. / Puis l'homme a débarqué, avec ses gros souliers / Des coups de pied dans la gueule pour se faire respecter / Les routes à sens unique qu'il

s'est mis à tracer / Les flèches dans la plaine se sont multipliées. » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

La multiplication des routes est, de fait, au cœur de ce texte, car le 27 février 2025, le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'autorisation de l'autoroute A69. Panique à bord chez les bétonneurs de tout poil ! Des fous furieux voulaient empêcher de répandre des kilomètres de beau goudron pour préserver des terres agricoles fertiles, des zones humides, des arbres, des oiseaux, des fleurs ! Inacceptable ! Alors ce texte est devenu un permis de bétonner. Vous voulez des data centers, qui sont des bombes écologiques, vous voulez du bitume. Alors, dérogations pour tout le monde ! Tout projet déclaré par les bons soins du Gouvernement comme d'intérêt national majeur pourra détruire des espèces protégées – c'est l'article 15 *bis* AA – et ne comptera pas comme une surface artificialisée – c'est l'article 15, qui anéantit l'objectif zéro artificialisation nette de la loi « climat et résilience ».

Et pour être sûr que la nature ne puisse pas se régénérer, l'article 18 sabote complètement le principe de la compensation des dégâts. Dorénavant, les atteintes à la biodiversité pourront être compensées plus tard. Je pense que tout le monde comprend que si on ne déplace pas immédiatement une espèce touchée par des travaux, elle est simplement morte, puisqu'il ne s'agit pas d'objets inertes, mais d'êtres vivants.

Je reviens à ma chanson. La suite disait : « Et tous les éléments se sont vus maîtrisés / En deux temps trois mouvements, l'histoire était pliée. » En bons petits trumpistes, vous restez sourds aux alertes toujours plus pressantes des scientifiques, qui hurlent l'urgence de bifurquer face au réchauffement climatique et à la sixième extinction des espèces. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) La France est déjà championne d'Europe de l'artificialisation des terres par habitant, et on continue, on accélère, on détruit les sols quatre fois plus vite que la population augmente.

L'artificialisation, c'est la première cause de l'effondrement de la biodiversité : les espèces disparaissent parce que leurs habitats sont détruits. Préserver les sols, les zones humides, c'est notre meilleur rempart contre les effets du changement climatique. Les sols sont notre premier puits de carbone, mais aussi notre assurance vie contre les inondations qui se multiplient et contre les sécheresses qui s'aggravent chaque année.

Je termine avec le refrain de notre chanson : « Il faut que tu respire, c'est demain que tout empire / Tu vas pas mourir de rire, et ça c'est rien de le dire. » Effectivement, ça ne nous fait pas rire, parce que tout ça, c'est au bénéfice de qui ? Toujours les mêmes : les grandes entreprises, celles qu'on gave d'argent public sans conditions.

D'où l'article 27 qui crée un conseil de la simplification, un pur lobby institutionnalisé, où le Medef pourra tranquillement dire si les lois que nous discutons ici ne sont pas trop contraignantes pour ses intérêts. Personne ne croit que cet article est pensé pour les PME, dont vous vous fichez complètement. Sinon, vous auriez déjà bloqué les prix du carburant, comme nous le réclamons, et pas annoncé un simple plafonnement des marges des distributeurs, qui sont quasi inexistantes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Mais là encore, pas question pour vous de toucher aux bénéfices de TotalEnergies et de ses copains raffineurs.

Bref, à l'heure où les effets du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité sont chaque jour plus prégnants, avec la complicité de l'extrême droite, vous mettez le plus grand nombre en danger pour préserver, encore et toujours, quelques intérêts privés. Alors, simplifions-nous la vie tout court en rejetant ce texte. Et vivement 2027, qu'on respire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Lhardt.

M. Laurent Lhardt. Le texte que nous examinons n'entrera pas dans l'histoire parlementaire, mais peut-être bien dans le livre des records – qu'il soit adopté ou non, d'ailleurs.

Après deux ans de travaux, il aura résisté à une dissolution, traversé deux législatures et été soutenu par quatre premiers ministres différents, pour être finalement défendu par un bloc central qui fait encore semblant de croire qu'il va simplifier la vie économique de nos entreprises, par une droite qui continue de penser de manière obstinée que la somme des intérêts particuliers de l'économie pourrait *in fine* représenter l'intérêt général et par une extrême droite qui affirme vouloir défendre les entreprises, les commerçants, les automobilistes, mais qui, dans les faits et dans ses votes, passe son temps à défendre les multinationales et les intérêts étrangers dans notre pays. (*M. Romain Eskenazi applaudit.*)

Le résultat de ce projet de loi est sans surprise : par beaucoup trop d'aspects, il aboutit à une complexification de la vie des acteurs économiques. L'objectif initial était pourtant simple : alléger les charges administratives qui pèsent sur les entreprises. Or ce texte est devenu un projet de loi fourre-tout, contenant des dizaines et des dizaines d'articles, un projet de loi où chaque lobby est venu défendre sa propre mesure, faire ses courses : sur l'énergie, la construction, le numérique ou encore l'aménagement du territoire.

Prenons l'exemple des zones à faibles émissions. Les ZFE ne figuraient pas dans le texte initial. La droite a profité de ce projet de loi pour les supprimer puis, face aux critiques, le Gouvernement propose finalement de laisser aux collectivités le choix d'en instaurer ou pas. L'État se défause donc sur les collectivités d'une politique qu'il a pourtant lui-même lancée pour des raisons très justifiées : lutter contre la pollution de l'air et la prolifération des émissions de particules fines, responsables de maladies respiratoires et de 40 000 décès par an dans notre pays.

Autre exemple : les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. Là encore, vous proposez de laisser aux régions le choix de maintenir ou non ces instances. Pourtant, les Césers sont des espaces essentiels de dialogue, de concertation et de participation de la société civile à l'élaboration des décisions publiques. (*M. Christophe Naegelen, rapporteur, fait la moue.*) Mais oui, monsieur le rapporteur : certains Césers fonctionnent très bien ! Si vous voulez les supprimer, c'est parce que vous vous méfiez de la voix des acteurs qui font l'attractivité de nos territoires, y compris des acteurs économiques que ce texte est censé soutenir.

Depuis dix ans, vous n'avez cessé de démanteler tout ce qui pouvait ressembler à un corps intermédiaire. Votre argument : ça coûte. Mais oui, ça coûte ! Ça coûte même beaucoup ! La démocratie à un coût, la puissance et l'efficacité des corps intermédiaires ont un coût. (*Mmes Florence Herouin-Léautey et Céline Hervieu applaudissent.*)

Quand vous démantelez l'Institut national de la consommation, vous mettez directement en péril le mouvement consumériste, alors qu'il y a encore quelques mois, il a été le seul capable d'identifier le scandale des poupées sexuelles de Shein, ce qui a permis, mais dans un deuxième temps seulement, à l'État et à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'agir. Je ne reviendrai pas sur l'exemple des centres de données, que j'ai pris pour illustration tout à l'heure dans le cadre de la motion de rejet préalable.

Vous l'aurez compris, ce projet de loi dérégule à l'aveugle plus qu'il ne simplifie. Nous, socialistes, défendons l'idée de l'égalité des entreprises devant l'impôt, l'idée qu'il faut porter une attention soutenue à ces millions d'entrepreneurs, de microentreprises, de TPE et de PME, qui constituent la plus grande part de la vitalité économique de notre pays et qui demandent une véritable simplification de leurs relations avec l'administration.

Nous, socialistes, défendons de véritables mesures, utiles aux entreprises ; le projet de loi manque finalement de cohérence, de clarté, d'ambition et surtout d'objectifs réellement assumés. Sa frénésie dérégulatrice l'emporte sur la protection de notre santé et de notre environnement, pour nous, pour nos aînés, pour nos enfants.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons évidemment pas en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Lisa Belluco applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. Plus de deux ans se sont écoulés depuis le dépôt de ce projet de loi par le Gouvernement de l'époque – Bruno Le Maire était alors ministre de l'économie et des finances : une éternité ! Ce temps long a nourri une attente forte, légitime, en particulier chez les acteurs économiques qui espèrent des mesures concrètes et rapidement applicables.

Pour y répondre, les députés du groupe de la Droite républicaine ont pris toute leur part au débat et assument pleinement ce qui a été accompli. Nous avons travaillé avec sérieux : le texte initial ne constituant pas une réponse suffisante, il nous revenait de l'améliorer avec exigence et pragmatisme. Notre ligne, constante, tient à une idée simple : alléger ce qui entrave inutilement, sans affaiblir l'action publique.

Un député du groupe DR. Très bien !

M. Ian Boucard. Nous nous sommes engagés avec détermination parce que nous voulons accompagner la France qui travaille, qui se lève tôt, qui ne supporte plus une administration devenue inintelligible, parfois tatillonne, trop souvent éloignée des réalités. Nous refusons la suradministration qui complique sans améliorer, nous refusons les doublons qui diluent les responsabilités, nous refusons les démarches inutiles qui freinent l'initiative et découragent l'effort.

La simplification suppose des choix clairs, assumés ; elle passe nécessairement par la remise en cause de certaines structures. Une vingtaine de comités, dont le rapporteur Naegelen a rappelé que certains ne s'étaient pas réunis depuis plus de vingt ans, ont ainsi été supprimés afin de mettre fin à des redondances. Il faut le redire avec précision, supprimer un comité consacré à telle ou telle thématique ne revient pas à supprimer la politique publique correspondante, mais bien à en améliorer la concrétisation. Nous avons également obtenu que les Ceser deviennent facultatifs, autrement dit que les présidents de conseil régional qui souhaitent les conserver, donc maintenir les coûts inhérents à leur existence, fassent ce choix devant les électeurs qui leur ont fait confiance.

Chacun constate que notre organisation administrative s'est progressivement complexifiée au point de devenir difficilement lisible ; la décision publique s'est fragmentée, les procédures se sont multipliées, et au bout du compte nos concitoyens en supportent le coût sans en percevoir l'efficacité. À cet égard, le texte comporte des avancées importantes, avec plus d'une centaine de mesures de simplification attendues, je le répète, par les acteurs économiques, singulièrement les TPE et PME. Nous avons également obtenu le renforcement du dispositif « silence vaut acceptation », avancée concrète en vue de réduire une bureaucratie qui freine la compétitivité. Dans le même temps, les seuils de la commande publique ont été rehaussés.

S'agissant du ZAN, nous avons, là encore, obtenu d'importantes avancées, même si nous aurions souhaité aller plus loin, notamment en donnant davantage de liberté aux collectivités. Le projet de loi prévoit désormais un assouplissement ciblé permettant d'exclure du calcul de l'artificialisation certains projets d'intérêt national, identifiés par arrêté du ministre de l'industrie, ce qui était indispensable afin que l'on cesse de bloquer des implantations stratégiques. Le texte autorise également que les documents d'urbanisme prévoient des dérogations aux objectifs fixés, dans des proportions encadrées pouvant aller jusqu'à 20 %, voire davantage avec l'accord du préfet. Ces évolutions sont positives : il convient de ne pas freiner l'implantation d'industries dans les territoires, notamment ruraux, et de préserver notre souveraineté économique.

Enfin, en commission spéciale a été adopté à une très large majorité mon amendement visant à supprimer les ZFE, mesure inefficace qui crée une ségrégation sociale inacceptable. Le Gouvernement a déposé un amendement tendant à laisser aux collectivités le choix de maintenir ou non ces zones, ce qui constituerait, par rapport à la situation actuelle, une avancée dont je remercie M. le ministre Lefèvre, mais ne répondrait pas pleinement aux difficultés rencontrées ; c'est pourquoi, comme vous le savez, monsieur le ministre, nous ne soutiendrons pas cet amendement.

En somme, considérant l'ensemble des avancées obtenues, nous ne pouvons renoncer aux mesures de simplification qu'apportera ce texte à la vie économique de notre pays, qui en a profondément besoin. Nous le voterons en conscience, parce qu'il améliore la situation de manière concrète, assume lucidement ses limites, constitue une étape utile ; nous le voterons en affirmant clairement que le travail devra se poursuivre pour aller plus loin avec méthode et détermination. Le combat pour la simplification continue, tout comme celui pour la liberté d'entreprendre et pour la reconnaissance de la France qui travaille, innove, produit.

La France est un grand pays qui dispose d'atouts considérables, d'une capacité d'innovation reconnue, notamment dans le domaine énergétique, qui lui a permis de construire une véritable indépendance, d'un tissu industriel qui a fait sa puissance. Disons-le avec clarté, si nous avions connu il y a plusieurs décennies le niveau de contrainte administrative et normative qui s'impose aujourd'hui, nombre de nos grandes réussites n'auraient pas vu le jour. Dans un environnement aussi complexe, sans doute le programme nucléaire qui garantit aujourd'hui notre souveraineté énergétique n'aurait-il pas émergé, pas davantage que certaines filières industrielles stratégiques, notamment dans le domaine de la défense. Ce constat doit nous conduire à agir avec lucidité car l'accumulation des normes, la lenteur des procédures, le poids des prélèvements fragilisent notre compétitivité et freinent notre développement.

Les Français nous regardent ; ils attendent de nous des décisions utiles, concrètes, compréhensibles. À nous d'adresser un signal clair de confiance à celles et ceux qui travaillent, entreprennent et font vivre notre pays. Nous voterons donc, je le répète, pour ce texte.

Je profite des quinze secondes de parole qui me restent pour remercier les excellents rapporteurs MM. Naegelen et Travert, ainsi que les administrateurs de l'Assemblée – depuis deux ans que nous travaillons sur ce projet de loi, j'ai pu apprécier l'extrême compétence dont ils font preuve. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Christophe Naegelen, rapporteur, applaudit également.*) Merci également à tous les collègues qui se sont engagés dans des conditions particulières, notamment à mon ami Guillaume Lepers, qui nous quitte cette semaine et aura joué un rôle moteur au sein de la commission spéciale – merci à lui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur les bancs des commissions.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Lisa Belluco.

Mme Lisa Belluco. Chacun son instrument de simplification : certains ont opté pour la tronçonneuse, d'autres, avec moins de style, pour la broyeuse, et le Gouvernement a choisi le fourre-tout d'un projet de loi. À chacun son style, mais le dogme reste le même : le détricotage du droit au profit du capital, au détriment des droits sociaux, économiques et environnementaux.

Cette voie constitue un piège. Pourtant, le macronisme, à bout de souffle, tente un dernier coup de hache, par principe. Du macronisme, que retiendra-t-on ? Un gloubi-boulga dont les seules mesures consensuelles, élaborées, allant vers une meilleure protection de l'environnement, comme le ZAN, auront été rabotées *in fine*. Un temps, vous avez essayé d'avoir le courage de défendre le vivant ; vous reculez aujourd'hui face à la droite et aux réactionnaires. Pour le profit, peut-être pour vos sièges, vous vendez nos droits, nos acquis, notre avenir.

Vos arguments néolibéraux archaïques ne servent plus à rien. Vos vieilles recettes à la Thatcher ne vous sauveront pas. Vous mentez, et les Français le savent. Vous ne voulez pas voir l'éléphant dans la pièce : d'ici à 2100, 50 % du PIB – vos 3 % du PIB, à côté, sont bien peu – seront menacés par l'inaction climatique. Vous appuyez pourtant sur l'accélérateur ; alors que vous prétendez simplifier pour la sacro-sainte croissance, pour les PME, les TPE, vous agissez contre les Français, contre les TPE et les PME, en les condamnant à un avenir climatique sombre. Ce sont eux qui subiront les crues, les sécheresses, les canicules, l'effondrement du vivant, non les multinationales à l'intention desquelles vous simplifiez le code de l'environnement, le code du travail.

Vous pensez avoir les bonnes réponses : ce n'est pas le cas. Avec les articles 15 et 15 *bis* AA, vous bafouez, en abandonnant le ZAN, toutes les avancées écologistes opérées depuis 2017. Vous pensez que favoriser l'installation de centres de données sur le territoire résoudra notre problème de souveraineté ou notre inquiétude touchant l'emploi, mais leur implantation ne garantira ni l'un ni l'autre : 2 800 nouveaux postes à raison de 67 milliards investis, cela donne, si mes calculs sont bons, 24 millions d'euros par emploi. Quelle performance ! Et pour quelle souveraineté ? Accueillir des entreprises soumises à l'extraterritorialité du droit états-unien. Bravo !

Avec l'article 18, vous prétendez que simplifier les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité constitue une source d'économie et de simplification ; ce sera en réalité une impasse environnementale, puisque vous supprimez les obligations de résultat associées à ces mesures.

Avec l'article 19, vous supposez que la simplification du droit minier nous sortira de notre dépendance, en matière de métaux critiques, envers des pays étrangers, mais vous ne ferez que rendre plus facile la défiguration de nos paysages, la pollution irréversible des écosystèmes situés aux alentours des mines, sans aucune stratégie minière ou visant à nous rendre moins dépendants de ces métaux.

Alors que 40 000 de nos concitoyennes et concitoyens meurent chaque année de la pollution de l'air, vous pensez que supprimer les zones à faibles émissions sans rien proposer à la place serait une bonne chose. Vous vous en remettez à la censure du Conseil constitutionnel : quelle irresponsabilité ! Et ne me parlez pas de votre amendement qui revient à maintenir la suppression des ZFE ! Vous laissez les sols se faire grignoter, au détriment de la biodiversité et du monde agricole. La suppression des garde-fous environnementaux et juridiques n'aura pour effet que de dérouler le tapis rouge à des multinationales, à de grands groupes.

Ces reculs ne simplifieront rien ; en revanche, ils brouilleront les critères, favoriseront les dérogations en faveur de l'artificialisation. Il y a là plus qu'une question environnementale : une question de survie agricole, de santé publique, de protection contre les catastrophes climatiques, de stabilité juridique, stabilité juridique que vous malmenez également en revenant sans arrêt sur vos propres dispositifs, comme les ZFE ou le ZAN.

Vous continuez, toujours plus loin dans le détricotage ; vous accélérez l'extraction, la prédation, vous contournez les avis environnementaux au mépris des réalités écologiques. Vous ne simplifiez rien : vous démantelez. La seule simplification que vous actez, c'est l'alliance, du centre jusqu'au RN, contre l'environnement et les droits sociaux. Quant à la simplification que vous prétendez opérer, elle est brutale : simplification de la biodiversité, des protections, de notre avenir. Votre projet, en effet, se révèle simple : moins de règles, moins de droits, moins de vivant. Sauvez vos avancées environnementales, rejetez ce texte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC. – Mme Elsa Faucillon applaudit également.*)

Mme la présidente. Avant de donner la parole aux derniers orateurs, je rappelle que la conférence des présidents a décidé qu'il serait procédé à un scrutin public sur l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du texte de la commission mixte paritaire.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Louise Morel.

Mme Louise Morel. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans le classement du Forum économique mondial, la France, s'agissant de performance du secteur public, occupe le soixante-cinquième rang – et ce, en raison du fardeau de la réglementation. Dans notre pays, le coût des normes est estimé à 3 % ou 4 % du PIB, soit plus de 80 milliards d'euros ; 82 % des entreprises considèrent que ce coût a augmenté au cours des dernières années ; près de la moitié ont renoncé à des aides auxquelles elles avaient droit simplement parce que la paperasse était trop lourde à porter. Voilà pourquoi nous sommes réunis, pourquoi le texte soumis à nos débats doit être adopté.

Depuis plusieurs années, ces préoccupations touchant la simplification sont au cœur des travaux du groupe Les Démocrates. Je veux saluer tout particulièrement l'action de notre collègue Philippe Bolo,...

M. Olivier Falorni. Très bien !

Mme Louise Morel. ...qui avait corédigé en 2024 un rapport débouchant sur quatorze propositions concrètes issues de ses échanges avec les acteurs économiques. Le projet de loi s'inscrit dans la continuité de ces travaux.

Notre groupe n'est pas favorable aux grands soirs, mais à des exercices de simplification en continu : songez que le texte dont nous débattons, initialement présenté au nom de Gabriel Attal, a connu quatre premiers ministres ! Il nous faut des projets de loi plus modestes, à intervalles plus réguliers, comme en matière européenne les textes portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (Ddadue) ; il faut simplifier en continu au niveau réglementaire, au niveau de l'ensemble des normes qui n'ont plus de sens. La simplification, c'est une exigence méthodique, pas du déclamatoire.

Le cœur de ce projet de loi consiste en des mesures utiles, attendues par nos entreprises : trésorerie, concept du test PME amenant à la création d'un conseil de la simplification pour les entreprises, mensualisation des loyers, simplification des démarches, facilitation de l'accès à la visioconférence, mais aussi soutien aux projets industriels et énergétiques, par exemple pour les data centers.

Je veux aussi souligner les avancées en matière de commande publique. Je pense notamment au relèvement des seuils et aux dispositifs, là encore attendus de longue date, permettant de mieux intégrer aux marchés publics les jeunes entreprises innovantes.

Pourtant, le débat s'est cristallisé autour de deux sujets, le zéro artificialisation nette et les ZFE, certes importants, mais n'ayant rien à voir avec l'objectif du texte et qui ne doivent donc pas masquer l'essentiel de son contenu de près de quatre-vingts articles.

S'agissant du ZAN, je parlerai net : si l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 n'est pas remis en cause, la manière dont nous légiférons aujourd'hui à ce sujet pose un problème de fond. J'entends que le Gouvernement considère que nous sommes parvenus à un point d'équilibre, que nous n'y reviendrons pas par d'autres textes : cette clarification était nécessaire.

S'agissant des ZFE, notre position reste constante : nous refusons leur suppression pure et simple, qui serait un recul pour la santé environnementale, un renoncement à nos engagements européens. Il faut de la souplesse, des adaptations, non une disparition totale de cet outil ; tel était le sens de l'amendement défendu par notre groupe. Nous voterons donc en faveur de l'amendement Gouvernemental, qui permet de faire émerger un compromis mais, disons-le avec force, tout cela n'est pas sérieux, tout cela devient dangereux, car sur bien des points, singulièrement celui des ZFE, nous avons affaire à des cavaliers législatifs.

Cette mesure n'a rien à faire dans le texte. Elle va être censurée, tout le monde le sait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Stella Dupont applaudit également.*)

Et c'est dangereux : pour la qualité de la loi, pour le respect de la procédure parlementaire, pour l'État de droit et pour les acteurs concernés par le texte. C'est également source de contentieux pour nos entreprises, celles-là même dont nous voulons pourtant faciliter le quotidien.

Le groupe Les Démocrates le regrette profondément. Ces derniers mois, nous assistons à un détournement de la procédure parlementaire qui fragilise nos lois. Ce sont des parlementaires qui en sont responsables. Ce sont bien des parlementaires qui ont introduit cette disposition tout en sachant qu'elle était inconstitutionnelle. (*Mme Stella*

Dupont applaudit.) C'est un affaiblissement de notre démocratie ; c'est mettre en scène une forme d'impuissance de notre assemblée puis accuser le juge suprême d'en être le responsable. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Blandine Brocard. Oui !

M. Marc Fesneau. Absolument !

Mme Louise Morel. Au groupe Les Démocrates, nous refusons d'être les otages de jeux politiques et de postures. Nous sommes attachés au respect de la Constitution. Puisque cette assemblée a mal légiféré, nous allons faire le travail parlementaire qui n'a pas été effectué. Nous voterons pour ce texte parce que nous ne voulons pas jeter deux années de travail parlementaire utile pour nos entreprises, mais nous participerons à la saisine du Conseil constitutionnel avec ceux qui, sur ces bancs, estiment comme nous qu'il s'agit d'un sujet essentiel pour l'environnement comme pour le respect de notre Parlement.

M. Aurélien Rousseau. Le « en même temps », quoi ! (*Sourires.*)

Mme Louise Morel. Au fond, notre ligne est simple : simplifier, ce n'est pas déréguler, c'est sécuriser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem ainsi que sur les bancs de la commission. – Mme Stella Dupont applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Lam.

M. Thomas Lam. Nous voici enfin au terme d'un long chemin. Adopté au Sénat en octobre 2024, examiné pendant de longs mois à l'Assemblée nationale, ce projet de loi de simplification de la vie économique est un texte attendu par l'ensemble des acteurs économiques ainsi que par nombre de nos concitoyens. Je veux saluer l'engagement de Laurent Marcangeli et de Véronique Louwagie, qui ont mené un travail rigoureux et déterminé pour permettre l'examen de ce texte au cours de l'année 2025.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 400 000 normes applicables en France, près de 12 000 articles dans le code du travail, 7 000 dans le code de l'environnement, 7 000 dans le code du commerce. Entre 2002 et 2023, le stock d'articles législatifs a augmenté de 76 %.

Ce n'est pas seulement de la complexité, ce sont des projets qui ne se lancent pas, des emplois qui ne se créent pas. Près de 50 % des entreprises disent avoir été contraintes de renoncer à des aides publiques dont elles auraient pu bénéficier en raison de la complexité des formalités administratives. Ce chiffre, pour moi, dit tout.

Ce texte prend acte de cette réalité et s'efforce d'y répondre. Il constitue une réforme indispensable pour libérer notre potentiel économique, rendre le cadre législatif plus agile et améliorer notre compétitivité.

Je parle de tout cela avec une conviction personnelle. Avant d'être député, j'ai été entrepreneur. J'ai attendu des autorisations, composé avec des délais qui n'avaient souvent aucune justification. Je sais ce que c'est de ne pas oser lancer un projet parce que l'environnement réglementaire est trop incertain, trop imprévisible. Ce n'est pas une question abstraite ; c'est de la croissance qui ne se fait pas, ce sont des emplois qui ne se créent pas.

Alléger le formalisme juridique pour les petites structures, c'est leur rendre du temps, de la confiance et de la liberté.

Nous devons faire confiance à celles et ceux qui prennent des risques. Je suis particulièrement attaché à la cause des TPE-PME, qui forment l'épine dorsale de notre économie et qui sont bien souvent les premières victimes de la surrégule-

mentation. Ce texte leur apporte des réponses concrètes, comme la gratuité de la clôture de compte bancaire et l'envoi obligatoire d'un relevé de frais annuel : deux mesures simples qui permettent aux petites entreprises de comparer réellement les offres bancaires et de changer d'établissement sans pénalités.

Dans la continuité de ma proposition de loi visant à simplifier la gestion de la commande publique par les acheteurs publics et les opérateurs économiques que le groupe Horizon & indépendants a défendue lors de sa niche parlementaire du jeudi 9 avril, l'article 4 *bis* relève les seuils en deçà desquels les marchés de travaux peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalable, ouvrant ainsi aux PME un accès réel à la commande publique sans les soumettre à des procédures conçues pour des structures bien plus grandes qu'elles.

Nous nous félicitons également que figurent dans ce texte plusieurs mesures que notre groupe a soutenues. Je pense notamment à l'obligation faite à tout assureur de rappeler à l'assuré, lors de la déclaration d'un sinistre, son droit de missionner une contre-expertise à ses frais – trop souvent, les assurés ignorent ce droit, et ce déséquilibre d'informations joue systématiquement en leur défaveur. Je mentionnerai également la possibilité pour les TPE et PME de bénéficier d'une visite de conseil avant la visite officielle de la commission de sécurité. Si elles sont simples en apparence, ces mesures changeront concrètement la vie de nombreux petits patrons.

Le groupe Horizons & indépendants salue l'accord trouvé en CMP qui reprend largement l'architecture et les équilibres du texte adopté par l'Assemblée nationale. Ce projet de loi constitue une étape importante pour améliorer notre compétitivité, encourager l'innovation et renforcer la croissance en simplifiant concrètement la vie des entrepreneurs, des salariés et des citoyens. Ce texte ne constitue toutefois qu'une étape et le chantier devra se poursuivre.

Concernant les zones à faibles émissions, l'amendement du Gouvernement qui nous sera soumis dans quelques instants restitue aux collectivités territoriales le choix de maintenir ou non les ZFE selon leurs réalités locales. Il s'agit là d'une approche pragmatique, raisonnable et équilibrée.

Ce texte comporte plus de cinquante mesures de simplification qui répondent à une attente réelle de nos entrepreneurs et de nos concitoyens. Le groupe Horizons & indépendants votera donc en faveur de ces conclusions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR ainsi que sur les bancs de la commission.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Mazaury. Chers collègues, on entend un brouhaha constant : le dernier orateur inscrit peut-il s'exprimer dans le silence ?

M. Antoine Léaument. On verra sur pièce !

M. Laurent Mazaury. Il est temps de regarder la vérité en face, sans fard et sans faux-semblant : notre bureaucratie est devenue un monstre qui dévore ses propres enfants. Elle est trop complexe, trop lourde et, avouons-le, parfois totalement déconnectée du réel. Les PME sont asphyxiées sous des montagnes de paperasse. Nos concitoyens s'épuisent face à une administration qui reste muette ou qui répond parfois quand le train est déjà passé. L'initiative privée et les entreprises de notre pays sont bridées par un carcan juridique devenu excessif. Ce n'est plus tenable. Ce n'est plus acceptable !

La simplification n'est pas un luxe pour technocrates en mal de réforme : c'est une urgence vitale et, si vous l'écoutez, un cri qui monte du terrain.

Soyons lucides : ce texte n'est pas le grand choc promis, ce n'est pas le big bang administratif que nous attendions. Mais, malgré ses limites, il apporte des réponses concrètes à des blocages bien réels. C'est pourquoi, dans l'ensemble, le groupe LIOT soutient les dispositions qui fluidifient la vie économique et la commande publique.

Regardons les faits. Le relèvement des seuils pour les marchés publics, c'est du bon sens. Permettre à nos acheteurs locaux de conclure des marchés de travaux ou d'innovation sans s'égarer dans des procédures byzantines, c'est donner de l'oxygène à nos entrepreneurs.

Nous saluons aussi les avancées pour nos petites entreprises sur le front bancaire et assurantiel. La résiliation sans frais après un an, la gratuité de certaines opérations, voilà des mesures qui parlent aux Français car elles touchent au portefeuille et à un élément fondamental : la liberté de choisir.

Je veux souligner l'effort effectué en faveur des territoires ultramarins. En leur donnant les moyens de privilégier leurs entreprises locales, nous appliquons enfin ce que nous défendons au sein du groupe LIOT : la différenciation. Arrêtons de vouloir tout régenter depuis Paris avec une règle unique qui ne va, en fait, à personne. Faisons confiance au terrain.

M. Christophe Naegelen, rapporteur. Absolument.

M. Ian Boucard, président de la commission mixte paritaire. Il a raison !

M. Laurent Mazaury. Ce texte comporte aussi des zones de friction, c'est vrai. Sur le ZAN, je veux être très clair. Si l'enjeu écologique est bien évidemment indiscutable, la réalité de son application est parfois brutale. Dans ma circonscription, le ZAN est devenu un mur, un obstacle qui empêche de construire des logements dont nos familles ont désespérément besoin et que nous sommes, selon d'autres lois, obligés de construire !

Les avis divergent dans mon groupe. Certains craignent des dérogations excessives mais, à titre personnel, je soutiens ces ajustements. Ils ne sont pas un renoncement, ils sont une nécessité de survie pour nos communes rurales mais aussi, et je tiens à le dire ici, pour nos communes périurbaines.

De même, la question des Ceser fait débat. Dans certains territoires, ces assemblées sont des lieux de dialogue social indispensables. Le fait de les rendre facultatifs inquiète ceux qui croient encore à la démocratie de proximité.

Pour finir, je dirai un mot sur la méthode. Au cours de la navette parlementaire, ce texte est malheureusement devenu une loi fleuve, dense, parfois fragmentée, voire illisible. À vouloir tout embrasser, on finit parfois par manquer de cohérence. Le résultat ? Des majorités de circonstances, des équilibres précaires et, je le crains, des risques d'instabilité juridique qui ont déjà été signalés par les orateurs précédents et qui pourraient se retourner contre ceux que nous voulons aider.

En conclusion, les positions du groupe LIOT seront nuancées, à l'image de notre liberté de vote. Une majorité d'entre nous votera pour ce texte car nous préférons toujours le progrès au *statu quo* ; d'autres s'abstiendront, refusant de valider certains points structurants. Mais nous partageons, au sein du groupe LIOT, une boussole qui indique une unique direction : simplifier la vie de ceux qui font la France. Nous votons pour l'efficacité, pour la confiance et pour que l'admi-

nistration soit enfin au service du citoyen, et non l'inverse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT ainsi que sur les bancs des commissions.*)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

Sur l'amendement n° 8 rectifié, je suis saisie par les groupes Rassemblement national et Ensemble pour la République de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

TEXTE
DE LA COMMISSION
MIXTE PARITAIRE

Mme la présidente. J'appelle maintenant le texte de la commission mixte paritaire.

Conformément à l'article 113, alinéa 3, du règlement, je vais d'abord appeler l'Assemblée à statuer sur les amendements dont je suis saisie.

La parole est à M. Christophe Naegelen, rapporteur, pour soutenir les amendements n° 1, 2, 4 et 5, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Christophe Naegelen, rapporteur. Il s'agit d'amendements de coordination. Le texte existe depuis deux ans maintenant et il a été nécessaire d'y apporter des modifications, notamment pour certaines dates qui ont changé depuis son dépôt.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Avis favorable.

(*L'amendement n° 1, modifiant l'article 1^{er}, l'amendement n° 2, modifiant l'article 2, l'amendement n° 4, modifiant l'article 10 bis, et l'amendement n° 5, modifiant l'article 14, sont successivement adoptés.*)

Mme la présidente. Les amendements n° 6 et 7 de M. Stéphane Travert, rapporteur, sont des amendements de coordination.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Avis favorable.

(*L'amendement n° 6, modifiant l'article 15, et l'amendement n° 7, modifiant l'article 15 bis AA, sont successivement adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué, pour soutenir l'amendement n° 8 rectifié. (« Ah ! » sur plusieurs bancs.)

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Comme je l'ai annoncé dans la discussion générale, le Gouvernement propose un amendement de compromis sur les zones à faible émission.

Monsieur Meurin, dans votre prise de parole, je n'ai pas entendu un mot sur la question de la santé publique. Or les zones à faibles émissions sont indispensables à la protection de la santé publique. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Elles évitent des milliers de décès prématurés et elles permettent de lutter contre les maladies cardiovasculaires, respiratoires et neurologiques. En la matière, il a été prouvé qu'elles avaient des effets. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement souhaite maintenir une base légale à la main des collectivités locales s'agissant des ZFE.

Elles sont aussi un enjeu économique. La pollution de l'air liée aux véhicules coûte 1,2 milliard d'euros à notre pays par an : c'est tout sauf négligeable.

Il y a également un enjeu de comparaison européenne. Les ZFE sont présentes dans quatorze pays européens. (« *Et alors ?* » et *diverses exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Théo Bernhardt. Ce n'est pas parce que certains ont de mauvaises idées qu'il faut faire la même chose !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. On compte 300 ZFE dans l'Union européenne.

Dans le fond, nous devons nous demander pourquoi ce qui est possible à Berlin et à Londres serait impossible à Paris ou à Lyon. (*Exclamations prolongées sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Les maires viennent d'être élus ou réélus, les conseils communautaires viennent d'être élus. Nous faisons confiance à la démocratie locale – M. Mazaury l'a dit – pour appliquer cette politique publique au plus près des réalités des territoires, en laissant de nombreuses marges d'appréciation aux élus locaux, pour une raison simple : nous avons entendu ce que nous ont dit les Français et les élus. L'outil est-il parfait ? Est-il parfaitement adapté à la réalité administrative du pays et aux réalités économiques des Français ? La réponse est non ; c'est la raison pour laquelle nous proposons de renvoyer aux pouvoirs locaux le soin de l'adapter.

Je souhaite également dire un mot sur les enjeux relatifs à la ségrégation, enjeux qui ont été évoqués. Je rappelle que nos compatriotes les plus vulnérables sur le plan économique sont aussi ceux qui le sont le plus sur le plan de la santé environnementale. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.) On peut mettre ce sujet de côté et faire comme si de rien n'était, mais c'est la vérité, mesdames et messieurs les députés.

M. Théo Bernhardt. C'est un argument de bobo !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. L'amendement Gouvernemental prévoit des marges d'adaptation en matière de définition du périmètre des ZFE et de dérogations individuelles, par exemple pour les véhicules de collection, les artisans et les commerçants – vous avez évoqué la France des fourgonnettes, monsieur le député Meurin. L'amendement tend également à instaurer des facultés de dérogation sur les modalités de critérisation, pour déterminer quels véhicules pourront ou non entrer dans les ZFE – celles-ci sont, là encore, renvoyées à la main des élus locaux.

M. Théo Bernhardt. Il est temps que vous partiez ! Encore un an à tenir, ça va être long !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. J'ajoute un argument dont je comprendrai que le Rassemblement national n'y souscrive pas : l'absence de ZFE coûtera à notre nation, du fait du non-respect des engagements européens. (« Ah ! » sur les bancs du groupe RN.) Vous pouvez balayer ce sujet d'un revers de main, mais il s'agit d'une question absolument essentielle quand on est sérieux en matière de politique publique. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Les zones à faibles émissions ne seront pas permises partout, mais seulement dans des zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) définies par arrêté préfectoral,...

M. Matthias Renault. C'est faux !

M. Hervé de Lépinau. Vous êtes ministre, cela ne vous autorise pas à mentir !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. ...et elles seront évaluées tous les trois ans.

Je fais le lien avec le grand plan d'électrification (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN*) présenté par le Premier ministre, qui permettra d'offrir des solutions à nos compatriotes les plus éloignés des outils au service de la transition écologique.

M. Jean-François Coulomme. Vous avez tout raté !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je pense notamment au leasing social, cette grande promesse du président de la République, qui est effective : elle permet à des milliers de nos compatriotes, grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE) – qui, je le sais, sont brocardés sur de nombreux bancs –, de se déplacer à frais réduits.

Voilà les raisons pour lesquelles le Gouvernement propose cet amendement de compromis. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Travert, rapporteur. Favorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. Monsieur le ministre, vous ne devriez pas venir nous parler de santé publique sur un ton hautain. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Au vu de l'état de notre tissu d'hôpitaux de proximité, à mon avis, vous devriez plutôt faire profil bas. Vous avez tiers-mondisé ce pays en matière de santé ; nous n'avons aucune leçon de santé publique à recevoir de votre part. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Vous qui êtes toujours si intelligents – des virtuoses de la politique –, vous proposez un amendement instaurant le retour de la ségrégation sociale des Français les plus modestes en pleine crise du carburant, en pleine crise du pouvoir d'achat des automobilistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) C'est dire votre niveau de déconnexion totale à l'égard des Français, notamment les plus modestes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Par ailleurs, vous parlez d'électrification ; allez expliquer les yeux dans les yeux aux artisans et aux infirmières libérales qu'il faut qu'ils achètent des véhicules à 40 000 euros. Faites donc cela, vous allez voir la réponse que vous obtiendrez ! Vous êtes complètement hors sol. Les ZFE sont une mesure séparatiste – je pèse mes mots –, qui empêche les Français les plus modestes d'aller se soigner, d'aller au travail et d'emmener leurs enfants à l'école.

Mme Laure Miller. C'est faux !

M. Pierre Meurin. Nous voulons mettre fin à ce séparatisme républicain, parce que nous sommes les seuls, avec nos alliés de l'UDR, à défendre la République. Repoussons cet amendement ; c'est important ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Lisa Belluco.

Mme Lisa Belluco. Monsieur le ministre, vous prétendez que votre amendement est un amendement de compromis. Nous savons ce que vous allez essayer de faire : vous allez essayer d'affirmer que les écologistes sont contre les ZFE et ne les soutiennent pas, etc. Au contraire, nous, nous sommes pour les ZFE.

M. Erwan Balanant. Alors votez l'amendement !

Mme Lisa Belluco. Nous sommes pour une politique publique efficace de protection de la qualité de l'air et de la santé des Françaises et des Français. Nous sommes pour un dispositif engageant toutes les collectivités connaissant des dépassements récurrents des seuils de pollution, et pour que le Gouvernement s'engage enfin pour protéger vraiment la santé de toutes et tous ! Nous avons d'ailleurs formulé des propositions pour améliorer les ZFE – elles sont toujours sur la table, et vous en avez connaissance.

Toutefois, nous sommes aussi pour le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement, et pour le respect du Parlement. Nous sommes pour disposer des textes des amendements un peu en avance, et pas en plein milieu des discussions générales ou parce que des rumeurs circulent dans la presse – puisque c'est comme cela que nous avons appris que vous alliez déposer un amendement. Nous sommes pour une procédure parlementaire claire et transparente, et contre vos bricolages de coin de table. Je rappelle que vous comptez sur le Conseil constitutionnel pour réparer les erreurs que vous n'êtes même pas capable de corriger vous-même puisque votre propre camp ne vous suit pas.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Oui, lamentable !

Mme Lisa Belluco. Dialogue, respect, clarté, transparence : votre amendement ne fait rien de tout cela. C'est un pis-aller qui revient à supprimer les ZFE, mais sans en assumer la responsabilité. Nous voterons contre cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sylvain Carrière.

M. Sylvain Carrière. Après un vote en commission et des tentatives de réintroduction en séance, vous voilà revenus aujourd'hui pour tenter de réintroduire les zones à faibles émissions. Nous nous sommes dit qu'enfin, le Gouvernement s'intéressait à la pollution de l'air et à la santé de millions de Françaises et de Français. Cependant, comme depuis 2019, vous vous déchargez une nouvelle fois sur les élus locaux : plus de compétences, plus de responsabilités, mais, avec vous, pas plus de moyens, comme d'habitude ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Avec vous, une nouvelle fois, c'est : débrouillez-vous, car nous ne savons pas faire. Vous auriez pu annoncer aujourd'hui une augmentation des moyens pour les transports en commun et les mobilités actives – les députés du groupe La France insoumise ont déposé des amendements en ce sens à plusieurs reprises. (*Mêmes mouvements.*)

M. Loïc Prud'homme. Exactement !

M. Sylvain Carrière. Mais non, avec vous, comme toujours, l'écologie populaire attendra. Vous voulez continuer, en déposant cet amendement, à exclure les plus précaires des centres-villes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Avec nous, l'amélioration de la qualité de l'air passe par le développement des transports en commun et des mobilités actives. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est ça, une vraie écologie populaire, une écologie qui n'oublie personne – bref, tout l'inverse de ce que vous faites depuis dix ans au pouvoir. (*Mêmes mouvements.*)

Vous l'aurez compris, nous voterons avec force contre votre amendement de réintroduction des ZFE, par lequel vous n'apportez aucune solution aux millions de Françaises et de Français qui galèrent pour se déplacer au quotidien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Nous sommes aujourd'hui face à un dilemme, et surtout, face à une rédaction et à une discussion d'un cynisme total.

M. Aurélien Rousseau. Il a raison !

M. Gérard Leseul. Reprenons l'exposé sommaire de l'amendement du Gouvernement : ses premiers paragraphes sont pleins de bon sens.

Le premier paragraphe ne fait qu'énoncer tous les risques qu'il y aurait à ne rien faire, à commencer par ceux liés à la pollution atmosphérique. Cette pollution n'est pas un mythe, mesdames et messieurs du RN, mais une réalité ; les risques mortels sont une réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Un paragraphe suivant indique que les ZFE « constituent aujourd'hui un outil efficace » partout où elles existent en Europe.

Un député du groupe RN. C'est faux !

Mme Blandine Brocard. Eh si !

M. Gérard Leseul. Même si ce ne sont pas les ZFE à la française, on trouve des zones de restriction des circulations dans les grandes capitales et les grandes villes européennes. Il est possible de concevoir des dispositifs de réduction des émissions de manière intelligente.

On arrive ensuite au début du quatrième paragraphe, où l'on trouve un adjectif extraordinaire : « Toutefois ». Après avoir énoncé les risques encourus et affirmé la nécessité de prendre des mesures, avec ce « toutefois », vous renvoyez le problème aux collectivités locales. L'État se défausse de sa responsabilité. C'est ce que nous disons depuis des mois et des mois sur ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Comment pouvez-vous sereinement, après avoir relevé que l'on comptait 40 000 morts prématurées par an en raison de la pollution atmosphérique, vous contenter d'un « toutefois » pour renvoyer tout cela à la responsabilité des collectivités locales, par subsidiarité ? C'est une plaisanterie, messieurs les ministres ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Ce n'est pas possible ! C'est aussi la responsabilité du Gouvernement. Vous faites preuve d'un cynisme avéré en annonçant que vous soutenez un amendement qui se contente de citer les ZFE !

M. Fabien Di Filippo. Personne ne le votera !

M. Gérard Leseul. Je montrerai le même cynisme que vous, messieurs les ministres en vous disant que, toutefois, nous voterons cet amendement (*Vives exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR*),...

Mme la présidente. Merci de conclure, monsieur le député.

M. Gérard Leseul. Bien sûr, nous voterons l'amendement parce que c'est le seul qui met en réalité... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. La démonstration a été faite. Si on en écoute un côté de l'hémicycle, cet amendement serait un crime absolu et un acte séparatiste – je reprends les termes de M. Meurin ; si on écoute l'autre côté, ce Gouvernement ne serait pas à la hauteur, on ne ferait absolument rien et nous serions condamnés à l'inaction climatique. (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)

Ces réactions montrent que la proposition du Gouvernement tente bel et bien de trouver un équilibre, équilibre qui tient à la confiance dans les élus locaux et dans les territoires, en respectant leur diversité. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Monsieur Meurin, c'est vous qui mentez aux Français et qui les prenez en otages en refusant de voir la réalité du dérèglement climatique. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) C'est vous qui, avec votre lubie du pétrole, du diesel et du tout-voiture, enfermez les Français dans la dépendance au carburant ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

On voit aujourd'hui la réalité de la crise du carburant ! Notre dépendance par rapport à tous vos amis – la Russie, l'Iran, l'Algérie, le Qatar –, toutes les pétromonarchies que vous alimentez avec votre discours climatosceptique, éclate aux yeux de tous ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*) C'est vous qui mentez aux Français, c'est vous qui allez à l'encontre de l'histoire et qui nous plongez dans la dépendance ! Votre discours rétrograde est à vomir et vous êtes des gros menteurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 8 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	360
Nombre de suffrages exprimés	341
Majorité absolue	171
Pour l'adoption	149
contre	192

(*L'amendement n° 8 rectifié n'est pas adopté.*) (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe RN, dont certains députés se lèvent, sur les bancs du groupe UDR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. Mme Mathilde Panot, vous souhaitez prendre la parole pour un rappel au règlement ?

Mme Mathilde Panot. Au vu du scrutin qui vient d'avoir lieu, je demande une suspension de séance.

Mme la présidente. Elle est de droit.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. Stéphane Travert, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 3.

M. Stéphane Travert, rapporteur. Il s'agit d'un amendement de coordination.

(*L'amendement n° 3, modifiant l'article 21 bis A, accepté par le Gouvernement, est adopté.*)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des amendements.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi, tel qu'il est issu de la commission mixte paritaire, modifié par les amendements qui viennent d'être adoptés.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	530
Nombre de suffrages exprimés	500
Majorité absolue	251
Pour l'adoption	275
contre	225

(Le projet de loi est adopté.) (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR, dont les députés se lèvent, sur les bancs du groupe DR et ainsi que sur ceux des commissions.)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante-deux, est reprise à dix-neuf heures.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

5

SÉCURITÉ, RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET PRÉVENTION DES RISQUES D'ATTENTAT

Suite de la discussion d'une proposition de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (n^{os} 2180, 2468).

DISCUSSION GÉNÉRALE *(suite)*

Mme la présidente. Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Sylvain Berrios.

M. Sylvain Berrios. La France est une cible du terrorisme : c'est un fait.

M. Pierre Cordier. Pour l'instant, on est d'accord !

M. Sylvain Berrios. Les attentats commis sur notre territoire par des entrepreneurs de haine n'ont qu'un seul but : instaurer un climat de terreur, afin de mettre en péril la cohésion nationale et les valeurs républicaines ; assassiner

des innocents, coupables selon eux d'être assis en terrasse, d'aller à un concert, d'être professeur, policier, gendarme, caricaturiste, prêtre ou juif.

Le terrorisme est une menace réelle. Il nous appartient donc de trouver des solutions pour protéger les Français et prévenir les passages à l'acte. Le travail quotidien réalisé par les services de lutte antiterroriste, par nos services de renseignement, par la police et la gendarmerie, est remarquable. Au nom du groupe Horizons & indépendants, je tiens à saluer leur engagement et leur détermination pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

D'autres attentats, tout aussi ignobles, sont commis par des personnes atteintes de troubles psychiatriques. Le 22 février 2025, un homme est tué et sept personnes sont blessées à Mulhouse par un ressortissant étranger sous obligation de quitter le territoire français (OQTF), radicalisé, présentant des troubles psychiatriques et arrivé au terme de son délai de rétention administrative.

Auparavant, plusieurs attentats impliquant des personnes atteintes de troubles psychiatriques avaient déjà touché le territoire national : Trappes en 2018, Villeurbanne en 2019, Romans-sur-Isère en 2020, Rambouillet en 2021, Apt et La Grand-Combe en 2025.

Le cadre juridique existant présente des lacunes qui nous empêchent de prévenir le risque d'attentats commis par des personnes atteintes de troubles psychiatriques connus.

Ce texte offre des outils tout à fait pertinents pour pallier ces lacunes, en s'appuyant sur un dispositif solide et sur les recommandations du Conseil d'État. Il crée en particulier une mesure d'injonction d'examen psychiatrique par le préfet à l'endroit de toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace grave pour l'ordre et la sécurité publics.

Le second volet du texte est tout aussi intéressant puisque, sans altérer nos droits et libertés fondamentales, il étend le régime de la prévention de la récidive terroriste aux condamnés de droit commun qui se radicalisent en détention.

Nous saluons également le troisième volet, qui vise à prendre en compte avec davantage de recul la décision du Conseil constitutionnel du 7 août dernier afin d'élargir les cas de rétention administrative.

Nous soutenons enfin le dernier volet, adopté par amendement du rapporteur lors de nos travaux en commission, pour répondre aux deux décisions de censure du Conseil constitutionnel en matière de rétention administrative.

Les attentats sont commis par des individus fanatiques – un fanatisme religieux ou politique – qui sont parfois atteints de troubles psychiatriques. Dans tous les cas, notre devoir est de tout faire pour protéger les Français de cette menace.

C'est pourquoi nous regrettons les manœuvres cyniques et dilatoires de la gauche et de l'extrême gauche visant à empêcher l'adoption d'un texte (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*)...

Mme Mathilde Feld. Oh, ça va !

M. Sylvain Berrios. ...dont l'objectif est de renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat.

Mme Mathilde Feld. Il n'y a aucun cynisme!...

M. Sylvain Berrios. Le groupe Horizons & indépendants, lui, votera avec fermeté et détermination en faveur de ce texte.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Mazaury.

M. Laurent Mazaury. Permettez-moi de commencer mon intervention par des noms – des noms qui résonnent comme des coups de poignard dans le cœur de la République: Collin, poignardé et tué sur le pont de Bir-Hakeim en décembre 2023; Philippine Le Noir de Carlan, violée puis assassinée à 19 ans en septembre 2024; Lino Sousa Loureiro, tué à Mulhouse en février 2025. Ces noms ne sont pas des faits divers: ce sont des échecs, des drames, des vies brisées qui mettent en cause notre capacité à protéger les Français. Derrière chacun de ces crimes, la même réalité: notre droit est désarmé face à ceux qui préparent l'irréparable. Ces failles, nos concitoyens ne les supportent plus, et ils ont raison.

Quand un jeune homme est tué en rentrant chez lui, quand une jeune femme est assassinée en pleine rue, c'est la République tout entière qui est mise en accusation. La sécurité n'est pas un sujet de gauche ou de droite: c'est une exigence absolue, un devoir sacré de l'État.

Après une période d'accalmie, la menace terroriste s'est de nouveau abattue sur notre pays dans les années 2010: Mohammed Merah en 2012, les attentats de Paris et de Nice en 2015 et 2016, Trappes – chez moi – en 2018. Depuis 2012, cinquante attaques terroristes ont ensanglanté la France, faisant 274 morts et 800 blessés. Rien qu'en 2025, une dizaine de projets d'attentats ont été déjoués. Mais combien d'autres sont, en ce moment même, en préparation?

Et que dire de notre politique d'éloignement? En 2024, sur 130 000 obligations de quitter le territoire français prononcées, seulement 15 000 ont été exécutées: un échec cuisant. Pendant ce temps, le nombre d'OQTF a augmenté de 60 % entre 2018 et 2023. À quoi bon prononcer des mesures si l'on ne peut pas les appliquer?

C'est dans un tel contexte que nous examinons cette proposition de loi. Je le dis sans détour: ce texte est nécessaire. Depuis 2023, dix des quarante-trois individus impliqués dans des projets d'attentats présentaient des troubles mentaux. Jusqu'à présent, notre droit ne savait pas les prendre en charge avant le passage à l'acte. Ce texte y remédie.

Premièrement, il crée l'injonction d'examen psychiatrique, un dispositif de « minuit moins cinq » qui permet d'agir avant le drame. Encadré et contrôlé par le juge, il comble une lacune criante.

Deuxièmement, il renforce les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micas). Comment accepter qu'une personne dangereuse échappe à toute surveillance pendant des mois, le temps d'un appel? Avec un taux de réformation en appel de 57 %, cette situation est inacceptable. Le mécanisme de sursis à exécution, limité à soixante-douze heures sous contrôle judiciaire, y mettra fin.

Troisièmement, il rétablit une base légale pour la rétention administrative, disparue après la censure d'août 2025. Cinq terroristes condamnés ont déjà été libérés faute de fondement juridique. Il s'agit donc d'une urgence absolue.

Quatrièmement, il étend le régime dérogatoire aux étrangers dangereux condamnés pour atteintes graves aux personnes. Nous ne pouvons plus laisser sur notre sol des individus dont la dangerosité est avérée et, très souvent, connue au-delà de nos frontières.

Enfin, il ferme une porte aux stratégies de dissimulation d'identité en encadrant les changements de nom simplifiés utilisés pour échapper aux fichiers et aux mesures de surveillance.

Ce texte, cohérent et proportionné, répond à des problèmes concrets. Un pays qui ne protège pas ses citoyens contre ceux qui veulent les tuer ne mérite pas leur confiance. L'impuissance de l'État en matière antiterroriste n'est plus tolérable.

Ce texte ne résoudra pas tout. Il ne se substituera pas à une politique diplomatique ambitieuse, à une politique pénitentiaire sérieuse et à des services de renseignement correctement dotés. Mais il fait ce que la loi peut faire: il ferme des failles, il donne des outils, il envoie un signal clair.

Pour toutes ces raisons, je voterai ce texte et j'invite tous ceux qui partagent cette conviction à en faire de même.

M. Ugo Bernalicis. Non, ben non!

M. Laurent Mazaury. Notre groupe, comme souvent sur ces sujets, exprimera des sensibilités diverses: c'est la richesse du débat démocratique. Mais aujourd'hui, face à l'urgence, face à la menace et à la souffrance des familles, il est temps d'agir! (*Mme Constance Le Grip et M. Charles Rodwell, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

M. Ugo Bernalicis. Dites-leur qu'il n'est pas minuit moins cinq!

Mme Elsa Faucillon. Nous allons entendre le mot « fermeté » au moins vingt fois par heure au cours du débat qui s'ouvre: un mot-valise et une réponse à tout, comme si un cadenas pouvait réparer une maison qui s'effondre.

Cette proposition de loi s'inscrit dans un contexte politique marqué depuis de nombreuses années par une surenchère sécuritaire permanente et par la tentation, devenue un réflexe plus qu'une réponse, de légiférer sous le coup de l'émotion.

Comme vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, monsieur le rapporteur, votre proposition de loi est présentée comme une réponse, notamment, à la mort de Philippine. Il s'agit une nouvelle fois d'un texte de circonstance, qui instrumentalise non seulement ce décès tragique, mais aussi la peur légitime de nos concitoyennes et de nos concitoyens. (*Mme Mathilde Feld applaudit.*)

À chaque drame, à chaque menace réelle ou supposée, la réponse des bancs de la majorité, soutenue par la droite et l'extrême droite, est la même: durcir, surveiller, enfermer plus longtemps et incorporer encore un peu plus les propositions de l'extrême droite dans notre législation, en affaiblissant toujours davantage la justice de notre pays.

Mme Mathilde Feld. Exactement!

Mme Elsa Faucillon. Cette logique de circonstance donne l'illusion de l'action, mais elle ne s'attaque jamais aux causes profondes des phénomènes qu'elle prétend combattre. Elle fait mine de traiter les conséquences visibles par des réponses sécuritaires et stigmatisantes, en alimentant les discours qui amalgame délinquance, terrorisme, immigration et, désormais, psychiatrie. (*Mme Mathilde Feld applaudit.*)

Depuis plusieurs années, le droit pénal et administratif glisse vers un état d'exception diffus: extension de dispositifs antiterroristes exorbitants du droit commun, multiplication

des mesures administratives restrictives de liberté, allongement des durées de rétention, élargissement des fichiers et des possibilités de surveillance.

Toutes ces alertes pour notre État de droit sont décidées sans évaluation sérieuse de l'efficacité réelle des dispositifs existants et renforcés depuis plusieurs années : il faudrait nous contenter d'écouter les ministres nous expliquer que de telles mesures ont contribué à déjouer des attentats, sans analyse de leur cohérence, sans réflexion sur leur impact sur nos libertés fondamentales.

Cette trajectoire n'est pas neutre. Elle produit des politiques discriminatoires qui frappent d'abord les personnes issues de l'immigration, mais aussi les habitantes et les habitants des quartiers populaires. Elle banalise une logique de suspicion permanente.

Mme Mathilde Feld. Eh oui !

Mme Elsa Faucillon. Le texte qui nous est soumis en est une illustration supplémentaire. Il étend des régimes d'exception post-peine à des condamnés de droit commun sur la base de critères flous comme la « radicalisation en détention », notion qui n'est pas objectivable. Il renforce les Micas sans corriger leur faiblesse majeure. Il facilite l'exploitation de données personnelles issues de supports numériques. Il entretient une confusion dangereuse entre radicalisation et troubles mentaux – confusion déjà dénoncée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), entre autres. (*Mme Mathilde Feld applaudit.*)

Le texte restreint aussi l'accès à certains droits d'état civil en introduisant des conditions différenciées selon le lieu de naissance.

M. Andy Kerbrat. Tout à fait !

Mme Elsa Faucillon. Ce double standard semble assumé par le rapporteur, alors même que l'égalité devant la loi ne devrait pas dépendre d'un acte d'état civil détenu en France ou à l'étranger. Cette logique alimente une suspicion ciblée, toujours dirigée vers les mêmes personnes.

Enfin, ce texte propose l'allongement de la rétention administrative jusqu'à 540 jours pour des critères vagues qui seront définis par le préfet.

Mme Mathilde Feld. C'est honteux !

Mme Elsa Faucillon. Vous rendez-vous compte du nombre de textes adoptés, depuis neuf ans que je suis députée, visant à allonger ces délais,...

Mme Mathilde Feld. En effet, c'est n'importe quoi !

Mme Elsa Faucillon. ...sans qu'aucun des effets annoncés ne se produise, puisqu'au moins 60 % des personnes retenues sont finalement libérées ? Cette mesure renforce donc la logique de rétention de longue durée, en la rendant plus aisée à appliquer pour l'administration, au prix d'un affaiblissement majeur des garanties procédurales. Qu'elles aient ou non commis un crime, les personnes pourront donc être incarcérées sur le fondement d'une appréciation subjective de la dangerosité.

La rétention administrative, censée garantir l'exécution d'une mesure d'éloignement, se transforme alors en outil pénal qui fait évoluer les retenus dans un univers carcéral – pire que carcéral même, car ils ne bénéficient pas de la garantie des droits des prisonniers.

M. Ugo Bernalicis. Ben oui !

Mme Elsa Faucillon. En 2023, je le répète, 60 % des personnes placées en rétention ont finalement été libérées. Si ces centres sont censés retenir des personnes avant leur expulsion, ce chiffre révèle, d'une part, l'ampleur des procédures policières abusives, l'incompétence des autorités d'autre part – une incompétence que vous allez encore accroître par ce contournement de nature autoritaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – Mme Mathilde Feld et M. Ugo Bernalicis applaudissent également.*)

Pour conclure, ce texte ne renforce pas la sécurité de nos concitoyens. Au contraire, il banalise l'arbitraire et installe la suspicion permanente comme mode de fonctionnement. C'est pourquoi le groupe GDR votera contre cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat. Nous examinons un texte destiné à renforcer notre arsenal de lutte contre la menace terroriste, en particulier nos outils de prévention et de gestion des menaces terroristes. Les mesures proposées visent à agir à plusieurs niveaux : en amont, détection et prévention des comportements à risque ; en aval, gestion des individus dangereux après leur condamnation ; dans le cadre administratif, rétention des étrangers et coordination des autorités. Cette proposition de loi s'inscrit dans une logique de sécurisation accrue de l'ordre public, en mobilisant à la fois le droit pénal, le droit administratif et le droit de la santé. Sur le papier, l'intention est louable. Dans les faits, le résultat sera sans doute plus nuancé : le texte donne surtout le sentiment d'un durcissement prudent, encadré.

Je commencerai par la mesure phare, à savoir la rétention de sûreté terroriste. Présentée comme une avancée majeure, elle est néanmoins verrouillée par une accumulation de conditions : le détenu doit avoir été condamné à une peine de quinze ans minimum, présenter une dangerosité très élevée et souffrir d'un trouble grave de la personnalité. Autrement dit, pour protéger la société, il faudra non seulement que l'individu soit extrêmement dangereux, mais aussi qu'il corresponde à une grille médico-judiciaire d'une précision assez théorique. On peut craindre que la mesure soit juridiquement irréprochable mais produise concrètement des effets marginaux. Elle est susceptible de laisser passer de nombreux individus radicalisés, condamnés à des peines plus courtes, qui sortiront sans que s'applique un dispositif réellement dissuasif.

J'émettrai également des réserves quant à l'omniprésence du critère psychiatrique.

M. Ugo Bernalicis. Vous pensez à Éric Ciotti ?

M. Olivier Fayssat. Dans ce texte, la dangerosité terroriste semble devoir passer par un diagnostic médical. Malheureusement, la radicalisation n'est pas une pathologie, les terroristes que nous combattons ne sont pas toujours déséquilibrés. Ils sont souvent déterminés, idéologisés, structurés, même s'il semble paradoxal d'imaginer qu'un individu qui éventre des innocents avec un couteau de cuisine puisse ne pas souffrir de pathologies lourdes. En liant votre dispositif à l'existence d'un trouble mental, vous introduisez une faille : vous laissez de côté ceux qui sont les plus lucides dans leur engagement.

Vous me pardonneriez d'émettre aussi une réserve quant à la prévention, qui reste tardive. Vous proposez d'intervenir lorsqu'il est déjà établi qu'il existe des raisons sérieuses de craindre une menace grave ; il manque, selon moi, des outils pour agir avant, des dispositifs de surveillance renforcée pour

les profils en voie de basculement, une gradation entre la liberté totale et la privation de liberté. Encore une fois, votre logique est un peu binaire : soit l'individu est suffisamment dangereux pour justifier une mesure lourde, soit il ne l'est pas encore, auquel cas on attend. Mais attendre, en matière de terrorisme, c'est souvent accepter d'arriver trop tard.

M. Ugo Bernalicis. C'est ça, il faudrait enfermer tout le monde pour vérifier que... Car on ne sait jamais ; tiens, vous, par exemple...

M. Olivier Fayssat. Vous souhaitez allonger les durées de rétention administrative. C'est une bonne mesure, que le groupe UDR avait d'ailleurs demandée par la voix de son président, Éric Ciotti. Néanmoins, même si tel n'est pas l'objet du texte, cela ne nous dispensera pas de devoir régler parallèlement la question de l'exécution des éloignements. Pouvoir retenir plus longtemps est nécessaire, mais nous devons aussi être capables d'expulser plus efficacement.

Enfin, je dirai un mot de la coordination des autorités. Vous ajoutez des obligations d'information, mais ne créez pas de véritable pilotage opérationnel unifié. Or la lutte contre le terrorisme ne souffre pas la dispersion.

Le texte est loin d'être inutile, mais il est insuffisant. Cela dit, ne nous mentons pas : nous savons tous que, dans cet hémicycle, on ne touche aux questions de sécurité que sous la menace permanente de la gauche et de l'extrême gauche,...

M. Ugo Bernalicis. Sans parler du Conseil constitutionnel !

M. Olivier Fayssat. ...toujours prêtes à multiplier les manœuvres d'obstruction,...

Mme Mathilde Feld. De toute façon, ça ne sert à rien !

M. Olivier Fayssat. ...les amendements et autres rappels au règlement,...

M. Ugo Bernalicis. Quelle horreur !

M. Olivier Fayssat. ...surtout lorsque leurs motions de rejet ne sont pas adoptées. En ce sens, ce que nous notons comme une précaution juridique un peu excessive,...

Mme Mathilde Feld. Vous avez un vrai penchant pour l'autorité !

M. Olivier Fayssat. ...notre regret de voir délaissées certaines zones grises où naissent les menaces, tout cela nous donne à penser que votre texte pourrait être épargné par les idéologues de la prévention prévenante et les tenants de la répression permissive.

Mme Mathilde Feld. Faisons de la prévention, ce sera plus efficace !

M. Olivier Fayssat. Nous soutiendrons ce texte en chacun de ses articles. Je me permets tout de même de rappeler que ses auteurs, étant donné leur appartenance politique, portent aussi une responsabilité dans la surreprésentation de certains, qui s'opposent au texte,...

Mme Mathilde Feld. Ben voyons !

M. Olivier Fayssat. ...et dans la sous-représentation d'autres, qui le soutiennent, au sein de notre assemblée.

Mme Mathilde Feld. Ça ne veut rien dire !

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Taverne.

M. Michaël Taverne. Avant tout, j'ai une pensée pour notre collègue Olivier Marleix, qui a été rapporteur d'un texte similaire.

Monsieur le rapporteur, cette proposition de loi démontre une volonté de bien faire, mais le constat est sans appel. Vous êtes un macroniste, et qui dit macroniste dit le fameux « en même temps ». Vous êtes donc obligé de proposer ce texte pour masquer votre échec total en matière de politique migratoire. Mais faut-il parler d'un échec ou d'une véritable volonté cachée ? Il suffit de reprendre certains propos d'Emmanuel Macron, selon qui « l'immigration est une chance formidable pour la France », ou encore de son ancien Premier ministre Édouard Philippe, qui disait également que « l'immigration peut être une chance pour la France ». Les Français ne l'entendent pas de cette oreille : 60 % d'entre eux ne considèrent pas que l'immigration soit une chance pour la France et 77 % des Français souhaitent le retour des contrôles aux frontières, que pratiquent 95 % des pays du monde. L'avez-vous fait, en dix ans ? Non. De même, 80 % des Français souhaitent l'expulsion des délinquants étrangers. L'avez-vous fait ? Non. Enfin, 80 % des Français souhaitent le rétablissement du délit de séjour irrégulier. L'avez-vous fait ? Bien sûr que non. Vous avez fait exactement le contraire de ceux que veulent nos compatriotes.

Le groupe Rassemblement national a déposé des propositions de loi pour faire respecter la volonté des Français et pour reprendre notre destin en main. Quelles ont été vos réponses à cela ? « Ce sont des propositions démagogues », « ce sont des mesures d'extrême droite », et j'en passe, sans compter les caricatures perpétuelles ; étant donné la situation, ce sont les derniers arguments qu'il vous reste. Pourtant, quand on entend certains collègues du bloc central parler de sécurité et d'immigration, il est clair qu'ils proposent des mesures défendues depuis des années par Marine Le Pen, en allant piocher dans son programme présidentiel. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ugo Bernalicis. C'est vrai, sur ce point il a raison !

M. Michaël Taverne. Vous le savez, les Français préfèrent l'original à la copie.

De nombreux pays européens ont instauré les mesures que nous défendons depuis des années. L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark, notamment, ont fait preuve de beaucoup plus d'objectivité que vous. Pourtant, ce sont de grandes démocraties ; je n'ai jamais entendu les macronistes et le bloc central dire que ces pays étaient gouvernés par de vilains populistes.

M. Charles Sitzenstuhl. C'est n'importe quoi !

M. Michaël Taverne. Quel est le bilan macroniste des dix dernières années ? (*M. Charles Sitzenstuhl s'exclame.*) La réponse est très simple : vous êtes à l'origine de l'explosion de l'immigration légale et illégale. Tous les chiffres le démontrent. Désormais, vous proposez d'augmenter la durée de rétention en centre de rétention administrative (CRA), notamment à cause de faits de société particulièrement ignobles ; je pense au meurtre de la jeune Philippine ou encore à celui de la jeune Lola, mais il y en a bien d'autres. En dix ans, vous avez plongé notre pays dans le chaos sécuritaire, migratoire, économique, budgétaire et institutionnel. Même en matière de politique internationale, vous avez réussi à faire dénigrer la France et à la fâcher avec la Terre entière, d'où la difficulté d'obtenir des laissez-passer consulaires. Vous n'arrivez plus à la faire respecter. Ne parlons même pas de l'exécution des OQTF : vous arrivez à peine à 10 % quand, dans le même temps, l'Allemagne en exécute 80 %. Cherchez l'erreur ! Vous êtes même incapables d'éloigner les ressortissants de l'Union européenne incarcérés dans des prisons françaises, alors qu'ils n'ont pas besoin de

laissez-passer consulaires pour être expulsés vers leur pays d'origine. Votre bilan est pitoyable. *(Mme Mathilde Feld s'exclame.)*

Sur le plan financier, il est bon de rappeler qu'un migrant en centre de rétention administrative coûte 600 euros par jour au contribuable. On asphyxie les Français d'impôts, de taxes et on leur demande même de payer les soins médicaux de clandestins qui n'ont rien à faire sur le territoire national. C'est vraiment paradoxal.

M. Yoann Gillet. Dehors !

M. Michaël Taverne. Pour mettre fin à ce laxisme et à cette submersion migratoire, le Rassemblement national, avec Marine Le Pen et Jordan Bardella, propose un référendum aux Français, qui n'ont jamais été consultés sur ce sujet. Notre texte est prêt à être soumis à nos compatriotes. Notre message est clair : si vous entrez dans notre pays de façon irrégulière, vous ne serez jamais régularisé. *(Mme Mathilde Feld s'exclame.)* Les demandes d'asile devront se faire depuis le pays de départ ou le pays d'origine. C'est ce que font de nombreux pays. Le Danemark, qui est une grande démocratie, en est un bon exemple : les demandes d'asile sont externalisées, les aides sociales aux étrangers sont soumises à condition, les délinquants étrangers, notamment ceux qui sont condamnés pour trafic de drogue, violences graves ou agressions sexuelles, sont expulsés. Pourtant, c'est la gauche qui gouverne.

M. Yoann Gillet. Eh oui !

M. Michaël Taverne. J'espère que nos collègues de gauche ne vont pas faire de malaise après avoir entendu ce que défend la gauche danoise. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

La proposition de loi a le mérite d'être ce qu'elle est, c'est-à-dire une simple avancée en matière de protection des Français. Elle contient des mesures que nous proposons depuis des années, telles que l'allongement de la durée de rétention et l'instauration de la rétention judiciaire pour les individus les plus dangereux, notamment condamnés pour des faits de terrorisme. Nous la soutiendrons donc. Néanmoins, je le répète, il faut changer le logiciel de la politique migratoire et non se contenter de quelques petits ajustements. Le texte ne passera que grâce aux voix des députés du Rassemblement national. Je le dis aux Français : encore un peu de patience, nous arrivons ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Stella Dupont.

Mme Stella Dupont. Mon propos se concentrera sur les articles 7, 8 et 8 bis, relatifs à la rétention administrative des étrangers. Soyons clairs : la République doit être ferme.

Mme Mathilde Feld. Elsa Faucillon avait raison : nous allons entendre parler de fermeté vingt fois par heure !

Mme Stella Dupont. Face au terrorisme comme face aux atteintes graves aux personnes, l'exigence de sécurité n'est ni négociable, ni secondaire. Il serait irresponsable de nier la réalité des menaces ou de refuser les outils nécessaires à leur traitement. Toutefois, la fermeté n'exonère pas de la rigueur, et c'est précisément sur ce point que ce texte appelle de sérieuses réserves.

D'abord, on peut s'interroger très concrètement sur l'efficacité de ces mesures. Dans la grande majorité des cas, le sort des mesures d'éloignement se joue dans les premiers jours de rétention. Les difficultés ne tiennent pas à la durée, mais à des facteurs extérieurs comme l'obtention des laissez-passer

consulaires, la coopération avec les États d'origine ou encore l'organisation administrative. Dès lors, si l'éloignement n'a pas été possible en 90 jours, rien ne permet d'affirmer qu'il le sera davantage après 210 jours. Allonger la rétention revient donc, en pratique, à prolonger une situation d'échec plutôt que de la résoudre.

Ensuite, on peut s'interroger sur le fonctionnement même du dispositif. Comme l'ont souligné les acteurs auditionnés et comme je l'ai constaté lors de mes nombreuses visites, les centres de rétention administrative sont déjà sous tension. En prolongeant la durée de rétention et en élargissant le champ des profils concernés, nous prendrions le risque d'emboliser le système en immobilisant des places pour de longues périodes, au détriment de situations dans lesquelles l'éloignement serait effectivement possible ou qui présentent un risque de fuite. Autrement dit, loin d'améliorer l'efficacité de l'éloignement, ces mesures pourraient la dégrader.

À cela s'ajoute la réalité des conditions de rétention : dégradation de la santé psychique, augmentation des incidents, absence de perspectives, conditions matérielles difficiles, voire très difficiles dans les CRA que j'ai visités. Ces centres ne sont pas conçus pour des séjours de longue durée. Les retenus que j'ai rencontrés et qui étaient passés par la prison m'ont dit : « Ici, madame, c'est pire que la prison. » Je veux bien le croire. Allonger la rétention, voire organiser sa répétition sur plusieurs mois, c'est exposer davantage encore les personnes retenues, mais aussi les personnels des CRA, à des tensions et à une fragilisation déjà bien documentées.

Surtout, une difficulté juridique de fond persiste. Plusieurs dispositions du texte reprennent des mécanismes récemment censurés, sans en corriger pleinement les fragilités. Le Conseil constitutionnel a pourtant fixé des exigences précises : nécessité d'un lien avec le comportement actuel de la personne, encadrement strict du champ des infractions, conciliation équilibrée entre ordre public et liberté individuelle. Or ces exigences ne sont que partiellement reprises. En élargissant les catégories visées et en conservant des notions insuffisamment définies, le texte demeure exposé à un risque sérieux de censure. Il ne s'agit pas d'un simple défaut d'ajustement. Si un dispositif n'est pas initialement équilibré, on ne saurait le sécuriser en y ajoutant des garanties périphériques ; le problème est le fondement même de la mesure.

Je terminerai par une question de méthode. Peut-on continuer à allonger les durées de rétention sans tirer les leçons des dispositifs précédents ? Peut-on légiférer sans évaluation précise de l'efficacité des mesures existantes, alors que les professionnels eux-mêmes en soulignent les limites ? La lutte contre le terrorisme et les atteintes graves aux personnes exige du sérieux, pas des mesures dont l'efficacité reste incertaine. *(Mme Céline Hervieu applaudit.)* N'oublions pas que ces choix mettent en jeu l'équilibre essentiel entre la protection de l'ordre public et le respect des libertés individuelles, qui est au cœur de notre État de droit.

Je ne conteste ni l'objectif visé ni la nécessité d'agir, mais je considère que les réponses proposées doivent être plus ciblées, juridiquement plus solides et opérationnellement plus efficaces. Il faut notamment agir en amont sur la coopération consulaire et sur l'anticipation des éloignements dès la période d'incarcération. C'est pourquoi je voterai contre le texte. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.)*

Mme la présidente. La discussion générale est close.

La parole est à M. Charles Rodwell, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Charles Rodwell, *rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*. Je souhaite répondre à une remarque de Mme Faucillon, M. Fayssat, Mme Balage El Mariky et Mme Hervieu concernant le lien entre radicalisation et troubles psychiatriques.

Nous n'avons jamais dit, ni laissé entendre, que la radicalisation était, en soi, une maladie. Au contraire, dans l'article 1^{er} et l'article 2 – lesquels, avec l'article 4, traitent des troubles psychiatriques –, nous établissons deux critères cumulatifs, donc différents : celui de radicalisation et celui de trouble de la personnalité ou de trouble psychiatrique avéré. Ce sont ces profils hybrides, difficiles à appréhender, que nous voulons atteindre et soigner grâce à ce texte.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis 2020, sur les soixante-treize porteurs de projet terroriste, quarante-sept présentaient des troubles du comportement et un tiers souffraient de pathologies psychiatriques avérées.

Mme Léa Balage El Mariky. Selon qui ?

M. Charles Rodwell, *rapporteur*. Selon tous les chiffres officiels.

Mme Léa Balage El Mariky. Quelles sont vos sources exactes ?

M. Charles Rodwell, *rapporteur*. Considérons quelques exemples.

Mme Christine Arrighi. Non, non ! Nous voulons vos sources !

M. Charles Rodwell, *rapporteur*. Stéphanie Monfermé a été assassinée au commissariat de Rambouillet par un homme atteint de troubles graves de la personnalité. On a évoqué l'attentat de Bir-Hakeim. On peut également citer celui de Mulhouse, où quelqu'un atteint de schizophrénie est passé à l'acte.

Mme Mathilde Feld. Nous voulons des statistiques, pas des anecdotes !

M. Charles Rodwell, *rapporteur*. Ce sont ces cas-là que nous voulons traiter à l'aide de ces deux critères distincts.

Mme Céline Hervieu. La loi le permet déjà !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, *ministre de l'intérieur*. Je souscris à ce qui vient d'être dit par M. le rapporteur. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces points et d'en débattre lors de l'examen de l'article 1^{er}.

Je ferai deux observations sur ce que j'ai entendu dans le cadre de la discussion générale.

D'abord, M. Antoine Léaument a salué, hier, l'action des services de renseignement.

M. Antoine Léaument. Tout à fait !

M. Laurent Nuñez, *ministre*. C'est suffisamment rare pour que je le souligne et que je l'en remercie.

M. Antoine Léaument. Ce n'est pas vrai !

M. Laurent Nuñez, *ministre*. Sachez, monsieur le député, que l'ensemble des mesures contenues dans le texte dont nous allons débattre sont souhaitées par les services de renseignement. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Madame Balage El Mariky, vous avez dit hier qu'il s'agissait, pour l'État, de renforcer les mesures de police administrative. Pourtant, dans cette proposition de loi présentée par M. Charles Rodwell et soutenue par l'ancien Premier ministre Michel Barnier, il n'y a pas une disposition qui ne fasse pas intervenir au moins une fois un juge judiciaire – et souvent celui-ci intervient plusieurs fois. Je tenais à corriger ce point.

Mme Léa Balage El Mariky. Et l'appel suspensif ?

M. Ugo Bernalicis. Une mauvaise loi entraîne de mauvaises décisions et peu importe ici qu'elles soient prises par un juge judiciaire. Votre raisonnement est un sophisme. Darmanin était meilleur ministre de l'intérieur que vous !

DISCUSSION DES ARTICLES

Mme la présidente. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, les articles de la proposition de loi.

Article 1^{er}

Mme la présidente. La parole est à M. Andy Kerbrat.

M. Andy Kerbrat. Sans ce qui est arrivé à Philippine, cette proposition de loi n'aurait eu aucun impact. Il est dommage qu'on n'ait pas eu de réponse sur ce point.

Nous allons débattre longuement de cette proposition de loi qui, on l'a dit, mélange terrorisme, étrangers – il y est question de rétention administrative – et même psychiatrie. Dès les débats en commission, nous vous sommes tombés dessus, monsieur le rapporteur, pour vous dire que vous faisiez preuve d'un confusionnisme effrayant. Petit à petit, étape par étape, grâce à nos amendements, nous essaierons de démonter les mesures liberticides que vous proposez. Elles ont été contestées par la Ligue des droits de l'homme (LDH) comme par le monde de la psychiatrie. En effet, vous avez fait cette loi tout seuls, comme à chaque fois – sans étude d'impact, sans rapport avec la réalité. (*Mme Léa Balage El Mariky applaudit.*)

L'article 1^{er} franchit une ligne rouge en inventant la figure du préfet psychiatre. Sous prétexte de prévention, vous octroyez à l'autorité administrative un pouvoir exorbitant, celui d'imposer un examen psychiatrique, voire une admission provisoire de force à l'hôpital sur la base de simples « raisons sérieuses de penser » qu'un individu serait dangereux, notamment parce qu'il serait soupçonné d'apologie du terrorisme.

On connaît ce que vous faites : ce soupçon vous a récemment permis de vous attaquer à des syndicalistes, à des députés et eurodéputés, en particulier à Mme Rima Hassan. Vous êtes dans une dérive assumée. Vous utilisez la psychiatrie pour neutraliser des profils qui vous déplaisent.

Le droit actuel est clair et protecteur : l'hospitalisation sous contrainte nécessite un certificat médical attestant d'un péril imminent. Vous balayez la médecine pour lui substituer la suspicion policière. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ugo Bernalicis. Exactement !

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. L'article 1^{er} permet au préfet d'imposer à une personne de se soumettre à un examen psychiatrique au motif qu'elle serait susceptible de passage à l'acte violent. Personne, ici, ne néglige la question de la criminalité, mais méfions-nous de la tentation de croire qu'on va résoudre ces problèmes par des théories fragiles.

En premier lieu, le texte présuppose qu'il existerait des personnalités à profil hybride, qui présenteraient de manière simultanée des troubles psychiques et une idéologie radicale. Or les recherches scientifiques démontrent qu'une grande partie des personnes radicalisées ne souffrent pas de troubles psychiques.

En second lieu, ce récit fait peser une menace sur toutes les personnes souffrant de troubles psychiques sévères. Certes, en quelques rares situations, des troubles psychiques peuvent conduire à des passages à l'acte violents, mais ceux-ci pourraient bien souvent être évités par des prises en charge précoces et surtout par le déploiement de moyens solides permettant d'éviter les ruptures de soins.

Le plus souvent, la personne qui a des troubles psychiques graves a trop à faire avec sa souffrance pour rester présente à son entourage et aux autres. Et durant cette année où la santé mentale a été érigée en grande cause nationale, nous ne cessons de dire qu'il faut cesser de stigmatiser la maladie mentale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Chacun de nous peut être concerné. Chacun de nous a, dans son entourage, un parent ou un ami que nous ne supporterions pas de voir suspecté de violences fanatiques.

Comme vous le savez, l'hospitalisation sans consentement, qui permet de protéger la personne d'actes auto ou hétéro-agressifs, est déjà possible; alors il faut s'en tenir à cette disposition. Les soignants nous alertent: cet article conduit à de graves amalgames entre la psychiatrie et la criminalité. En donnant à l'administration autorité d'ordonner des soins, on fragilise l'État de droit, on met à terre tout le travail des soignants qui s'évertuent, jour après jour, à tisser des relations de confiance avec leurs patients et on touche à la dignité des personnes en proie à des souffrances psychiques. Il faut rejeter cet article. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS. – M. Andy Kerbrat applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Léa Balage El Mariky.

Mme Léa Balage El Mariky. L'article 1^{er} recèle un problème de méthode. Monsieur le rapporteur, les psychiatres vous ont demandé d'être entendus, mais vous avez refusé de les entendre; c'est pourquoi ils viennent nous voir pour faire valoir leurs arguments. Ceux-ci sont simples: la psychiatrie ne tient pas debout et votre texte non plus.

Vous introduisez dans cet article la possibilité d'injonction d'examen psychiatrique; mais sur quel fondement celle-ci sera-t-elle lancée? Une note blanche de renseignement, sans aucun diagnostic médical? Lorsque vous parlez de la psychiatrie comme d'une alliée pour lutter contre les actes terroristes, vous méprisez les conditions de travail des psychiatres. C'est pourquoi toutes les fédérations, associations, groupements et organisations s'opposent à cet article.

Enfin, vous l'avez dit, nous vous estimons coupables d'amalgame: la radicalisation n'est pas un phénomène psychiatrique, nous pouvons toutes et tous tomber d'accord sur ce point. Et traiter la radicalisation comme une maladie mentale...

M. Charles Rodwell, rapporteur. Ce n'est pas ce que j'ai dit!

Mme Léa Balage El Mariky. ...est une erreur majeure d'appréciation et tout sauf un outil opérant pour lutter contre le terrorisme.

Vous faites des malades mentaux des personnes potentiellement dangereuses. En parlant des profils hybrides, vous n'êtes même pas capables de citer vos sources, vous contentant de mentionner trois exemples. En réalité – les chiffres sont têtus –, parmi les personnes condamnées pour des actes terroristes, on compte, au niveau mondial, environ 4 à 5 % de personnes qui présentent des troubles psychiatriques. On est loin du tiers! Et si, dans ce tiers, vous incluez des personnes susceptibles de commettre des actes terroristes, cela signifie que vous avez un superpouvoir dont il faudrait faire bénéficier toutes les forces de l'ordre. (*Mme Céline Hervieu applaudit.*)

M. Pierre Pribetich. Merlin l'enchanteur!

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. (« Ah! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Florent Boudié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Ne vous réjouissez pas trop vite: vous risquez d'être déçus par mon intervention.

Monsieur Kerbrat, vous avez dit: « On connaît ce que vous faites », faisant référence à la députée européenne Rima Hassan.

M. Ugo Bernalicis. Oui!

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Mais où est le lien avec la question des troubles psychiatriques? Considérerez-vous... (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ugo Bernalicis. On va vous l'expliquer!

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Je ne comprends pas le lien que vous établissez avec l'article 1^{er}. Je tenais à le dire car son cas a été évoqué deux fois: hier, dans les explications de vote sur la motion de rejet, et à l'instant. Je trouve cela complètement fou.

M. Ugo Bernalicis. Il a dit « fou »!

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Par ailleurs, vous nous reprochez l'absence d'une étude d'impact. Je ne reviens pas sur le fait que les propositions de loi ne sont pas précédées d'une telle étude – ce n'est pas un argument en soi; mais connaissez-vous une proposition de loi qui ait fait l'objet d'autant de saisines du Conseil d'État?

M. Ugo Bernalicis. C'est-à-dire qu'il y a un précédent...

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Celui-ci a d'abord été saisi, en été 2025, de la version initiale du texte – il a rendu son avis en septembre –, puis le Gouvernement l'a saisi de questions précises portant sur la rétention administrative.

M. Ugo Bernalicis. Une saisine du Conseil d'État par Braun-Pivet, ça refroidit ! Le texte avait alors été entièrement censuré par le Conseil constitutionnel, ce n'est donc pas une garantie !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois.* Mon rôle de président de la commission des lois est très modeste ; il consiste – je l'ai dit dans le cadre de la discussion générale – à s'assurer que, sur ce type de questions, la vigilance constitutionnelle et conventionnelle est systématiquement de mise. Je ne vois pas en quoi l'article 1^{er} relèverait d'une forme de psychiatrisation – c'est le terme que vous avez utilisé plusieurs fois hier – abusive.

M. Ugo Bernalicis. Oui, c'est de cela qu'il s'agit !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois.* Il s'agit d'une procédure permettant un examen psychiatrique.

À l'alinéa 10 – il faut toujours se référer au texte et non à ce que vous en pensez –, il est question de l'« adhésion [de la personne] à des théories incitant ou faisant l'apologie d'actes de terrorisme et d'agissements susceptibles d'être en tout ou partie liés à des troubles mentaux ». Comme M. le rapporteur l'a rappelé, il existe des situations où une personne est à la fois dangereuse et atteinte de troubles psychiatriques ; mais nous ne faisons pas d'assimilation systématique, il s'agit de deux critères différents. Il est nécessaire à la fois que le comportement de la personne indique son adhésion à des idéologies particulières et qu'un psychiatre rende un avis évaluant la dangerosité de l'individu pour ceux qui l'entourent. Enfin, la procédure serait conclue par un examen médical individuel proprement dit.

On est très loin de la caricature que j'ai entendue à plusieurs reprises, tant dans la discussion générale que dans les interventions sur l'article 1^{er}. Nous pouvons débattre de beaucoup de choses – j'ai moi-même des interrogations sur la constitutionnalité de certains passages du texte, notamment à l'article 3. Mais, de grâce, si nous voulons examiner cette proposition de loi dans de bonnes conditions, faisons-le avec sincérité, en partant des dispositions qu'elle contient. L'article 1^{er} ne comporte ainsi nulle part le terme de radicalisation. Vous avez cependant raison : il y était mentionné avant la saisine du Conseil d'État. Celui-ci a demandé que le terme soit retiré, précisément parce qu'il était vague et ne garantissait pas la constitutionnalité du dispositif.

Mme Christine Arrighi. C'était donc bien votre intention !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois.* J'insiste, le terme de radicalisation, qui a été mentionné par Céline Hervieu dans le cadre des explications de vote sur la motion de rejet, ne figure pas à l'article 1^{er}.

Mme Christine Arrighi. Heureusement, donc, qu'il y a le Conseil d'État !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois.* Parlons des mesures présentes dans le texte – ce sera bien assez, vu le nombre de dispositions importantes qu'il contient !

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Ugo Bernalicis, pour un rappel au règlement.

M. Ugo Bernalicis. Je me fonde sur l'article 39 de la Constitution.

La saisine du Conseil d'État pour avis par le président de l'Assemblée nationale n'est pas une garantie de constitutionnalité. Il y a un précédent malheureux : la présidente Braun-Pivet avait saisi le Conseil d'État sur la proposition de loi relative à la rétention de sûreté – un texte qui a été censuré intégralement par le Conseil constitutionnel. (*Mme Céline Hervieu applaudit. – Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme Laure Miller. Ce n'est pas un rappel au règlement !

Mme la présidente. Monsieur Bernalicis, vous parlez du fond, ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Ugo Bernalicis. Mais il y a un précédent, tout de même !

Article 1^{er} (suite)

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements identiques, n^{os} 2, 71, 112 et 141, visant à supprimer l'article 1^{er}.

La parole est à M. Andy Kerbrat, pour soutenir l'amendement n^o 2.

M. Andy Kerbrat. Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir répondu à mes questions. Vous alimentez ce débat complexe. Nous ne sommes pas ceux qui ont tenté de lier tous ces éléments. C'est cette proposition de loi qui, même si elle est divisée en articles, présente une orientation politique d'ensemble que M. le rapporteur a très souvent soutenue sur CNews – chaîne de référence. Il présente ici son visage d'agneau, mais il a pu montrer les crocs du loup sur CNews. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

L'article 1^{er} pose problème car il procède à une inversion de la charge de la preuve en donnant la possibilité au préfet, sous avis psychiatrique – pas un certificat médical, mais un avis donné dans l'urgence –, d'ordonner l'internement temporaire d'une personne. Sans certificat médical, cette possibilité d'internement est contestable et peut être censurée par le Conseil constitutionnel.

D'ailleurs, vous dites que le Conseil d'État a été sollicité, mais il a fourni une liste de recommandations, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir afin de prouver que le texte, tel que nous l'examinons en séance, risque l'inconstitutionnalité puisqu'il ne les respecte pas. Nous ne nous opposons pas à ce texte mal écrit pour nous faire plaisir, mais parce qu'il contrevient au droit commun, à l'État de droit et à la dignité des personnes. C'est le combat que nous tâchons de mener avec ces amendements de suppression.

Mme la présidente. La parole est à Mme Elsa Faucillon, pour soutenir l'amendement n^o 71.

Mme Elsa Faucillon. L'article 1^{er} nous semble imprécis et mal écrit. Cette imprécision peut porter gravement atteinte aux libertés fondamentales, mais aussi rendre le texte contre-productif au regard des objectifs affichés. Le texte est imprécis parce qu'il n'a pas été alimenté par une littérature scientifique pourtant très fournie en la matière.

M. Antoine Léaument. Mais oui !

Mme Elsa Faucillon. Celle-ci montre par exemple que les comportements des terroristes sont davantage contrôlés par des variables socio-éducatives que par des variables psychiatriques. (*Mmes Mathilde Feld et Élisabeth Martin ainsi que M. Benjamin Lucas-Lundy applaudissent.*)

Prendre en compte cette littérature pourrait nous indiquer les solutions possibles. La Fédération française de psychiatrie a publié, il y a cinq ans, un rapport important sur ces questions.

M. Andy Kerbrat. Tout à fait !

Mme Elsa Faucillon. Je vais en citer un passage pour qu'il puisse éventuellement alimenter nos travaux ici, à défaut d'avoir nourri ceux du rapporteur. Ce rapport dit qu'« il existe un écart important entre la fréquence des troubles psychiatriques chez les radicalisés, selon qu'elle est estimée par les responsables des forces de sécurité ou qu'elle est repérée par les professionnels de la santé mentale. Cet écart est dû non seulement aux problèmes méthodologiques liés à la définition générique des notions, mais également à la confusion entre actes terroristes criminels et crimes psychotiques. » Quand on cite des chiffres, il est donc important de se référer à des analyses qui permettent de documenter ce qu'est un attentat terroriste, un crime terroriste ou un crime psychotique. Il dit aussi que « les caractéristiques psychiatriques de la population des personnes surveillées pour radicalisation se distinguent significativement des caractéristiques psychiatriques des personnes mises en cause pour des actions terroristes criminelles » et que « cette confusion peut conduire à prendre des mesures contre-productives dans la prévention du terrorisme et la lutte contre les effets les plus dangereux de la radicalisation ». Nous reviendrons sur le terme « contre-productives » employé par la Fédération française de psychiatrie.

Mme la présidente. Sur les amendements identiques n^{os} 2, 71, 112 et 141, je suis saisie par les groupes Ensemble pour la République, La France insoumise-Nouveau Front populaire et Écologiste et social de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Léa Balage El Mariky, pour soutenir l'amendement n^o 112.

Mme Léa Balage El Mariky. Tout d'abord, monsieur le président Boudié, il est vrai que le terme « radicalisation » ne figure plus à l'article 1^{er}...

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois.* Mais oui !

Mme Léa Balage El Mariky. ...mais ce dernier évoque le cas d'« une personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace grave pour l'ordre et la sécurité publics, en raison de son adhésion à des théories incitant ou faisant l'apologie d'actes de terrorisme et d'agissements susceptibles d'être en tout ou partie liés à des troubles mentaux identifiés par l'avis d'un psychiatre [...] ». Franchement, c'est vague, vous en conviendrez.

Ensuite, nous demandons la suppression de l'article 1^{er} parce qu'il ne sera pas opérant. Un examen psychiatrique imposé ne garantit pas la sincérité des échanges ni la fiabilité de l'évaluation clinique, encore moins quand le concours de la force publique a été demandé. Vous voyez-vous subir une évaluation psychiatrique flanqué de membres des forces de l'ordre de chaque côté pour savoir si vous présentez ou non des troubles mentaux ? Il sera difficile d'avoir une analyse clinique fiable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

Enfin, le droit en vigueur prévoit déjà des procédures de soins psychiatriques sans consentement, strictement encadrées, sous le contrôle du juge judiciaire dont vous vous prévaliez tout à l'heure, monsieur le ministre de l'intérieur. Ces dispositifs peuvent déjà être mobilisés lorsque l'état mental d'une personne constitue un danger pour elle-même ou pour autrui.

Répondez-nous sur les chiffres que vous invoquez, et sur lesquels notre collègue Faucillon et moi-même vous avons interrogé. À part les trois exemples que vous avez mentionnés, vous n'avez pas donné d'autre cas susceptible d'être empêché par l'application de l'article 1^{er}. (*MM. Hendrik Davi, Benjamin Lucas-Lundy et Antoine Léaument applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Hervieu, pour soutenir l'amendement n^o 141.

Mme Céline Hervieu. Cet article doit être supprimé. D'abord, parce que c'est un tollé auprès des psychiatres qui n'ont pas été entendus. Faire peser la responsabilité de la prévention d'un passage à l'acte terroriste sur les soignants, alors qu'ils vont déjà très mal dans ce pays, c'est grave. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, EcoS, GDR. – M. Antoine Léaument applaudit également.*) C'est aussi faire preuve de mépris et de manque de respect à leur égard que de ne pas les avoir sollicités pour rédiger cet article.

Par ailleurs, cet article stigmatise des personnes malades mentales et nourrit une confusion très grave entre la radicalisation et les troubles psychiatriques. Je vous le redis très sereinement pour que vous l'intégriez : il n'y a pas de lien direct établi entre le fanatisme et la maladie mentale. Votre intention de lutter contre le terrorisme est louable et nous la partageons, mais citer les faits divers les plus graves et les plus abjects ne rendra pas vos dispositifs plus efficaces, parce que vous tombez à côté du sujet. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SOC.*)

M. Pierre Pribetich. Très juste !

Mme Céline Hervieu. Vous instrumentalisez de manière inacceptable la psychiatrie et par là, vous vous détournez des véritables sujets associés au risque de passage à l'acte violent : la précarité administrative, l'isolement, les addictions, l'affaiblissement du filet social, la désinsertion.

Le président de la commission des lois nous explique qu'on repère parfois des personnes adhérant à des théories graves de radicalisation islamiste. Dans ce cas, déclenchez des procédures de renseignement, organisez des filatures, comme le font très bien les professionnels du renseignement, puisqu'ils déjouent parfois des attentats. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous procédez à des écoutes, à des filatures, vous repérez les personnes, vous prévenez les passages à l'acte. (*M. le ministre opine du chef.*) Vous êtes capables de le faire, contrairement aux psychiatres dont ce n'est pas le métier. Ils sont là pour soigner les gens, pas pour pallier les carences sécuritaires de l'État. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Pierre Pribetich. Bravo, ça, c'est de la démonstration !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

M. Charles Rodwell, *rapporteur.* Tout d'abord, veuillez m'excuser si je me répète, mais vous soulignez encore le lien entre la radicalisation et les troubles psychiatriques, alors que c'est une double condition.

M. Pierre Pribetich. Nous voulons des chiffres !

M. Charles Rodwell, rapporteur. La première, c'est qu'il existe des raisons sérieuses de penser que l'individu en question est susceptible de compromettre la sûreté des personnes, notamment parce qu'il adhère à des théories incitant au terrorisme ou en faisant l'apologie. La deuxième, ce sont les troubles mentaux. Ce sont deux critères cumulatifs et donc, j'y insiste, différents.

Ensuite, je n'ai pas de leçon à recevoir sur la consultation. Dire que tous les psychiatres sont opposés au texte ou pensent ceci, c'est comme dire que tous les députés pensent la même chose. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous avons des avis différents sur ce texte dans cet hémicycle. Nous travaillons dessus depuis un an et demi, nous avons consulté les victimes, les psychiatres, les magistrats, le Gouvernement avec le ministre de l'intérieur, le ministère de la justice, le ministère de la santé, le secrétaire général du Gouvernement, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, dont les recommandations ont été prises en compte.

M. Ugo Bernalicis. Oui, mais les personnes concernées, vous les avez consultées ?

M. Charles Rodwell, rapporteur. L'amendement n° 152 – identique à un amendement du Gouvernement –, que je vous proposerai de voter tout à l'heure, vise précisément à respecter ces recommandations.

Enfin, sur quel principe est fondé cet article ? Au cours de la première phase, si une personne cumule les deux critères, on lui demande de passer un examen psychiatrique avant qu'elle ne passe à l'acte et non après. Si elle refuse, nous proposons seulement que le préfet puisse demander au juge – et c'est ce dernier qui l'autorisera ou pas – que cette personne passe un examen sous contrainte dans un lieu adapté. Le texte initial prévoyait une hospitalisation d'une durée de vingt-quatre heures. Pour des raisons logistiques et constitutionnelles, nous avons revu le dispositif. Il n'y a aucune raison de s'opposer à cet article. Je vous propose donc de le voter, et donc de rejeter les amendements de suppression.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nuñez, ministre. J'appelle à voter contre ces amendements de suppression, et je voudrais préciser le but recherché par cet article. Les services de renseignement suivent des centaines d'individus radicalisés, qui n'ont pas nécessairement commis d'attentat, même si nous avons donné ces exemples. Sur l'ensemble des personnes inscrites dans le fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), 15 % souffrent de troubles du comportement.

Mme Christine Arrighi. Vous êtes médecin ?

M. Ugo Bernalicis. Ils souffrent de quoi, de dépression ?

M. Laurent Nuñez, ministre. Les services de renseignement n'ayant pas de compétences en psychiatrie, nous avons besoin – pardon je parle comme si j'en étais encore –,...

M. Ugo Bernalicis. Vous en êtes encore, ça ne fait pas de doute ! C'est peut-être ça le problème.

M. Laurent Nuñez, ministre. ...les services ont besoin d'un éclairage sur ce dont souffre la personne.

L'intérêt du texte de M. Rodwell, c'est d'offrir aux services la possibilité de demander un examen psychiatrique qui leur permettra de comprendre ce qui relève de la radicalisation et ce qui relève de troubles psychiatriques, afin d'assurer un meilleur suivi.

Mme Léa Balage El Mariky. Il faut arrêter, ce n'est pas de la prévention !

M. Laurent Nuñez, ministre. La procédure proposée n'est pas une hospitalisation sans consentement comme elle existe dans le droit commun, lorsque la personne présente des troubles mentaux qui compromettent la sûreté de personnes ou portent déjà atteinte de façon grave à l'ordre public.

M. Ugo Bernalicis. Ah ! Ça va, alors !

Mme Mathilde Feld. Ça ne veut rien dire !

M. Laurent Nuñez, ministre. C'est l'étape d'après pour nous. Les services de renseignement ont besoin de l'avis d'un psychiatre, puis d'un examen psychiatrique. C'est un juge judiciaire qui, lorsque la personne refuse de déférer à cette injonction, prescrit un examen psychiatrique.

Le Gouvernement déposera ultérieurement un amendement pour expliquer que la procédure ne nécessitera pas forcément de rester dans un établissement pendant vingt-quatre heures, comme c'était prévu dans le texte initial, mais seulement pour la durée nécessaire à cet examen. C'est tout, on ne recherche pas autre chose.

M. Ugo Bernalicis. Ah, ben ça va, alors...

M. Laurent Nuñez, ministre. Ce n'est pas une procédure d'hospitalisation sans consentement, mais un examen psychiatrique pour aider les services de renseignement...

M. Ugo Bernalicis. Alors... si c'est pour aider les services de renseignement...

M. Laurent Nuñez, ministre. ...à comprendre ce qui, chez les individus suivis, relève plutôt de la psychiatrie ou plutôt de la radicalisation. Pour avoir été plusieurs fois responsable de service, la question de l'existence de troubles psychiatriques se pose souvent, c'est pourquoi nous avons besoin de l'éclairage de psychiatres. Nous ne leur demandons pas de prendre des mesures de sécurité.

Mme Léa Balage El Mariky. Mais arrêtez ! C'est dans le texte !

M. Laurent Nuñez, ministre. Cette procédure très encadrée, qui fait intervenir un juge administratif, puis un juge judiciaire, est équilibrée. Elle permet d'assurer l'ordre public sans compromettre les libertés individuelles.

M. Ugo Bernalicis. Vous ne voudriez pas vous livrer à un petit examen, pour nous, pour voir ?

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Léaument.

M. Antoine Léaument. Vos interventions démontrent combien tout ça est flou, puisque vous vous contredisez les uns les autres.

Mme Léa Balage El Mariky. Mais oui !

M. Antoine Léaument. Tout à l'heure, vous disiez que c'était ou l'un ou l'autre ; M. Rodwell nous dit que les conditions sont cumulatives. Vous dites ne pas faire de lien entre les troubles psychiatriques et la radicalisation, mais vous

dites aussi que c'est cumulatif, et que cela ne concerne donc que ceux qui ont des troubles psychiatriques et qui sont radicalisés. Vous faites bien un lien entre les deux ! Comment pouvez-vous différencier l'un de l'autre ?

Surtout, comment un préfet pourrait-il les distinguer ? Le préfet, « aux seules fins de prévenir la commission d'actes de terrorisme », peut avoir « des raisons sérieuses de penser que [le] comportement [de la personne] constitue une menace grave pour l'ordre et la sécurité publics, en raison de son adhésion à des théories incitant ou faisant l'apologie d'actes de terrorisme ». Dans ce cas, les services de renseignement sont déjà au courant,...

M. Andy Kerbrat. Eh oui !

M. Antoine Léaument. ...sinon, le préfet n'en aurait pas connaissance. S'y ajoutent les « agissements susceptibles d'être en tout ou partie liés à des troubles mentaux identifiés par l'avis d'un psychiatre ». Vous disposez donc déjà de toutes les informations !

Mme Léa Balage El Mariky. Eh oui !

M. Antoine Léaument. Les services de renseignement savent si un individu est radicalisé ou non, et les services de psychiatrie savent s'il souffre d'un trouble ou non. Pourquoi donc cette injonction à un examen psychiatrique ? Pourquoi ?

Mme Léa Balage El Mariky. Eh oui !

M. Antoine Léaument. Collègues, mettez-vous à la place du psychiatre. Le préfet oblige un individu à se faire examiner par un psychiatre, au prétexte qu'il serait susceptible de passer à l'acte d'une seconde à l'autre : comment le psychiatre est-il censé savoir s'il est radicalisé ou s'il souffre de troubles psychiatriques ? Vous mettez les psychiatres dans une situation dramatique, catastrophique. Supprimez cet article. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Céline Hervieu et M. Benjamin Lucas-Lundy applaudissent également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Léa Balage El Mariky.

Mme Léa Balage El Mariky. Je vais faire comme notre collègue Léaument et vous démontrer, point par point, l'incohérence de vos explications, monsieur le rapporteur et monsieur le ministre. Vous affirmez qu'un tiers des personnes concernées souffriraient de troubles du comportement, mais ces derniers ne sont pas nécessairement des troubles psychiatriques. Ce n'est pas la même chose.

M. Ugo Bernalicis. Eh oui ! J'en suis la preuve vivante ! *(Sourires.)*

Mme Léa Balage El Mariky. Si vous aviez auditionné des psychiatres, vous sauriez que ce sont deux choses foncièrement différentes, mais vous préférez discuter entre vous plutôt que d'écouter ce que les psychiatres ont à vous dire, ce que nous avons à vous dire. *(Mme Céline Hervieu et M. Benjamin Lucas-Lundy applaudissent.)*

Vous avez justifié la disposition par le besoin d'avoir l'avis d'un psychiatre. Cela m'étonne, parce qu'à l'alinéa 10 de l'article 1^{er}, il est question « d'agissements susceptibles d'être en tout ou partie liés à des troubles mentaux identifiés par l'avis d'un psychiatre ». C'est une des deux conditions

cumulatives. Donc vous disposez déjà de l'avis d'un psychiatre ! Pourquoi donc le demandez-vous une deuxième fois ?

Le rapporteur nous explique qu'il sera demandé à la personne de se soumettre à un examen psychiatrique pour vérifier son état clinique. Il ne s'agit pas d'une demande, puisqu'il est écrit que « le préfet de police peut faire obligation à une personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace grave ». Ce n'est pas une demande, mais une obligation ! C'est le pompon sur la Garonne, si je puis me permettre. Vous distordez la réalité. Vous tordez les mots de votre proposition de loi pour nous faire croire qu'elle vise à prévenir les troubles psychiatriques et qu'elle participe d'un office de bonne santé publique. Vous racontez n'importe quoi pour nous faire croire n'importe quoi ! Nous sommes là pour vous dénoncer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Hervieu.

Mme Céline Hervieu. J'entends les arguments du ministre de l'intérieur. Le sujet exige d'être précis. Or vous ne l'êtes pas. C'est bien un diagnostic qui est demandé, puisqu'un examen psychiatrique aboutit à un diagnostic. Vous affirmez que ce diagnostic aidera les services de renseignement. Je n'ai pas compris en quoi.

Quel est votre objectif ? Que le psychiatre confirme une dangerosité potentielle, un risque de passage à l'acte imminent. Dans ce cas, que fait-on ? On décide d'une hospitalisation sous contrainte de la personne pour l'écarter de l'espace public en amont de tout passage à l'acte. C'est ce que vous voulez rendre possible, mais la loi le permet déjà.

De plus, vous serez confrontés à deux types d'individu. Soit des personnes qui souffrent réellement de troubles psychiatriques ou d'épisodes psychotiques – dans le cas d'une schizophrénie, par exemple – à cause de quoi ils sont dissociés de la réalité et peuvent avoir des passages à l'acte hétéro-agressifs ou auto-agressifs. Dans ce cas, la loi permet déjà leur hospitalisation sous contrainte à la demande d'un représentant de l'État.

Soit des personnes radicalisées, fanatisées, qui sont, à mon avis, le type de personnes que vous ciblez. Elles ne sont pas dissociées de la réalité puisqu'elles sont capables d'organiser un attentat, et sont donc parfaitement en mesure de manipuler un psychiatre et passer un examen psychiatrique. On aura donc aucun élément tangible pour hospitaliser ces personnes, qui, grâce à de la dissimulation et de la manipulation, sont parfaitement intégrées à la société.

Vous n'arriverez pas à toucher ces personnes. C'est pourquoi votre proposition de loi rate sa cible. Vous risquez de cibler des centaines de personnes, puisque, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, des centaines de personnes pourraient être concernées par cette injonction à un examen psychiatrique. Il est illusoire de penser que vous parviendrez, en l'espace de quelques heures, à solliciter des psychiatres pour réaliser cet examen. Renoncez, je vous en prie. Supprimez cet article pour que nous puissions avancer dans les débats. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS.)*

M. Pierre Pribetich. Bravo !

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 2, 71, 112 et 141.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	144
Nombre de suffrages exprimés	143
Majorité absolue	72
Pour l'adoption	65
contre	78

(Les amendements identiques n^{os} 2, 71, 112 et 141 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra